

Inventaire des équipements et services
à la population en Région de Bruxelles-Capitale

**ANALYSE DE L'ADÉQUATION ENTRE L'OFFRE
ET LES BESOINS EN PLACES SCOLAIRES DANS
L'ENSEIGNEMENT MATERNEL**



Décembre 2012

Photo (couverture) : François Point

2

Inventaire des équipements et services à la population en Région de Bruxelles-Capitale
ENSEIGNEMENT MATERNEL - ANALYSE - DÉCEMBRE 2012
ADT – BRAT

Table des matières

Introduction	5
Chiffres clés pour la Région de Bruxelles-Capitale - Année scolaire 2009-2010	8
Répartition de l'offre et de la demande	12
Capacité d'accueil relative : déséquilibres territoriaux	13
Typologie des quartiers	16
Synthèse des déséquilibres territoriaux	25
Projections à l'horizon 2020	27
1. Evaluation de l'évolution de la demande potentielle à l'horizon 2020	27
2. Identification des zones d'intervention prioritaires.....	29
Création de nouvelles places dans l'enseignement maternel	30
3. Stratégies de création de places et impacts sur les quartiers environnants....	30
4. Méthodes pour la répartition des places à créer	31
5. Méthode de relèvement systématique de la CAR d'un ensemble de quartiers	34
6. Répartition entre les quartiers des places à créer	36
7. Préambule à l'analyse des résultats	37
8. Analyse des résultats.....	38
Synthèse des résultats de l'étude	40
Conclusions	42
Annexe A : Cartographie.....	45
Annexe B : Provenance et fréquentation locale	

Introduction

Selon les prévisions du Bureau fédéral du Plan, l'essor démographique en cours en Région de Bruxelles-Capitale devrait se poursuivre d'ici 2040. La Région bruxelloise doit pouvoir faire face à cet essor qui constitue un de ses principaux enjeux en raison des conséquences sociales et économiques qu'il induit.

Cette situation, notamment dû à un accroissement naturel important, implique une augmentation du nombre d'enfants pour lesquels des places scolaires devront être créées. Ainsi, selon l'IBSA¹, sur la période 2010-2020, la population scolaire bruxelloise devrait s'accroître d'un plus de 40 000 élèves, pour l'ensemble des niveaux, du maternel au secondaire. Pour le maternel, les calculs effectués dans le cadre de la présente analyse, évaluent cet accroissement à 9 500 élèves.

Le niveau maternel a été le premier touché par ce phénomène, et cela, à partir du début des années 2000, l'accroissement se répercutant par la suite sur les niveaux supérieurs au fur et à mesure que les enfants grandissent. La faiblesse de l'investissement dans de nouvelles infrastructures durant cette période, a entraîné dans certaines classes une augmentation du nombre d'enfants et, de ce fait, une baisse de la qualité de l'enseignement.

L'Accord de Gouvernement de 2009 pointait la nécessité d'établir un cadastre des équipements collectifs visant à identifier les forces et les faiblesses de l'offre et d'y apporter des réponses². Sa réalisation a été confiée à l'Agence de Développement Territorial (ADT). Le cadastre qui a pris le nom d'*Inventaire des équipements et services à la population*, a localisé, catégorisé et cartographié ceux-ci.

Le présent document s'inscrit dans le prolongement de l'inventaire. Il analyse l'adéquation entre l'offre et les besoins en équipements - en l'occurrence - scolaires en 2010 et à l'horizon 2020 afin de mieux orienter quantitativement et spatialement les futures programmations d'équipements. Chacun des niveaux – maternel, primaire et secondaire - a ainsi fait l'objet d'une analyse.

Il s'agit plus précisément d'identifier les déséquilibres territoriaux en termes de couverture spatiale des besoins et de déterminer les quartiers³ où devront être créées en priorité des places supplémentaires pour rééquilibrer l'offre scolaire et faire face aux futurs besoins, évalués en fonction de projections démographiques à l'horizon 2020.

¹ *Impact de l'essor démographique sur la population scolaire en Région de Bruxelles-Capitale*, Les cahiers de l'IBSA n°2, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, juin 2010. Ces prévisions, réalisées à l'échelle communale, ont été établies sur la base des perspectives de population du Bureau fédéral du Plan (BfP) et de la Direction Générale Statistique et Information Economique (DGSIE) à l'échelle régionale.

² Il s'agit de réaliser « un état des lieux de tous les équipements publics présents, tels que les écoles, les bibliothèques, les crèches, les espaces publics, les commerces, les transports ou encore les lieux dédiés à la culture, à la mode,... afin d'assurer leur meilleure répartition sur l'ensemble du territoire et au bénéfice de l'ensemble de la population régionale ».

³ On parle ici des quartiers définis dans le « Monitoring des quartiers ». Voir www.monitoringdesquartiersirisnet.be. L'analyse pour l'enseignement secondaire a été menée à l'échelle des communes.

Cette analyse à l'échelle des quartiers constitue une première plus-value du travail réalisé par l'ADT concernant les niveaux maternel et primaire. En effet, jusqu'alors la question de l'offre scolaire n'avait été appréhendée qu'à l'échelle communale.

Comme le montre cette analyse, l'essor démographique constitue une véritable opportunité pour corriger les déséquilibres territoriaux en ciblant en priorité les créations de places scolaires dans les quartiers actuellement déficitaires, plutôt que sur l'ensemble des quartiers pour lesquels un accroissement est prévu, certains d'entre eux étant excédentaires. La méthode spécifique de répartition des places mise en œuvre par l'ADT dans le cadre de cette analyse vise à maximiser l'impact de la création de places en termes de diminution des déséquilibres actuels. Cette méthode en constitue la seconde plus-value.

Le Gouvernement a également demandé à l'ADT de réaliser un cadastre des terrains et immeubles disponibles en Région de Bruxelles-Capitale en vue d'y établir des bâtiments scolaires. Les résultats de cette mission - confiée à l'équipe de recherche URBA 11- et ceux de la présente analyse sont complémentaires. En effet, en les croisant, les opportunités foncières peuvent ainsi être identifiées dans les quartiers où les besoins sont actuellement prioritaires ou le seront dans le futur.

Le présent document est structuré comme suit.

Après une présentation des chiffres clés à l'échelle régionale relatifs à l'offre et aux besoins en matière de places scolaires pour l'année 2009-2010 au niveau maternel, l'analyse se penche sur la capacité d'accueil par quartier afin d'identifier les déséquilibres territoriaux.

Une typologie regroupant les quartiers partageant des problématiques similaires au niveau de l'adéquation entre l'offre scolaire et la demande, est ensuite présentée.

Trois niveaux de priorité sont ensuite définis afin de mettre en évidence les zones prioritaires actuelles du territoire régional, pour la création de places.

Viennent les projections de la population scolaire par quartier pour 2020 réalisées par l'ADT sur base des données de l'IBSA. Celles-ci combinées aux déficits en 2010 serviront de base pour le calcul des places à créer.

Mais auparavant, l'impact de stratégies de création de places sur les quartiers environnants sera abordé de manière théorique pour souligner le fait que les quartiers interagissent comme des vases communicants. Ces considérations permettront également d'envisager de manière plus souple les propositions concrètes et précises développées en fin d'analyse.

Trois méthodes de distribution des places à créer par quartier ont été évaluées sur base de leur impact au niveau de la diminution des déséquilibres territoriaux, la dernière, la plus optimale, étant retenue. Au total, 55 quartiers sur les 118 quartiers habités de la Région bruxelloise se voient attribués des places au niveau maternel. L'étude se termine sur une analyse territoriale de cette distribution.

Une synthèse des résultats complète ce travail, réalisé conjointement par l'ADT et le bureau d'études BRAT.

En annexe, nous retrouverons :

- la majeure partie de la cartographie ;
- une étude sur la provenance et de la fréquentation locales des élèves de maternel qui vise à approfondir la réflexion menée dans le cadre de la présente analyse. Cette étude fournit des éléments d'explication sur les phénomènes de mobilité scolaire entre parties de territoire régional, à partir de certaines caractéristiques des quartiers et des limitations de l'offre.

Personne de contact : Michel Breton

Chiffres clés pour la Région de Bruxelles-Capitale - Année scolaire 2009-2010

En Région de Bruxelles-Capitale et pour l'année scolaire 2009-2010 :

- **53 486** enfants sont scolarisés dans une école maternelle francophone ou néerlandophone de l'enseignement ordinaire. Les places occupées par ces 53486 enfants constituent l'*offre*⁴.
- Ces élèves se répartissent entre 439 implantations d'écoles maternelles, soit une moyenne de quelque 120 élèves par implantation. Parmi ces 439 implantations d'écoles maternelles, 287 sont francophones et 152 néerlandophones, soit respectivement 65 % et 35 %.
- Parmi les 53486 élèves fréquentant une école maternelle bruxelloise, 41994 fréquentent une école francophone, soit 79 % des élèves, 11492 fréquentent une école néerlandophone, soit 21 %⁵.

Afin de quantifier l'accroissement projeté de la population scolaire par quartier, nous avons estimé le nombre d'enfants en âge de fréquenter le niveau d'enseignement considéré en début (2010) et en fin de période (2010). A cette fin, nous avons utilisé les taux de scolarisation⁶ par âge de la récente étude de l'IBSA sur l'impact de l'essor démographique⁷. Le tableau ci-dessous reprend les hypothèses adoptées par l'IBSA.

Maternel		Primaire	
Âge	Taux de scolarisation	Âge	Taux de scolarisation
2	45 %	6	100 %
3	100 %	7	100 %
4	100 %	8	100 %
5	100 %	9	100 %
		10	100 %
		11	100 %
		12	33 %

Taux de scolarisation par âge en fonction du niveau
(Source : ETNIC ; calculs : IBSA)

⁴ Sources : Fédération Wallonie-Bruxelles (ETNIC) et Vlaamse Gemeenschap (VG) - calculs BRAT.

⁵ Sauf indication contraire, les sources de ces données proviennent de la Fédération Wallonie-Bruxelles (ETNIC) et de la Vlaamse Gemeenschap (VG) et les calculs ont été effectués par le BRAT et l'ADT.

⁶ L'emploi d'un taux de scolarisation théorique est rendu nécessaire à cause de l'absence de données sur l'âge des élèves pour chaque année du niveau scolaire concerné en 2009-2010. La méthode utilisée pour les projections est toutefois peu sensible à des imprécisions sur ces taux.

⁷ *Impact de l'essor démographique sur la population scolaire en Région de Bruxelles-Capitale*, Les cahiers de l'IBSA n°2, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, juin 2010.

- 51 863 enfants⁸ domiciliés en Région bruxelloise sont en âge de fréquenter les écoles maternelles de l'enseignement ordinaire⁹. Il n'est toutefois pas possible de définir la proportion respective de cette demande potentielle pour l'enseignement francophone et néerlandophone, en l'absence de statistique en fonction de la langue maternelle. Dans la suite du rapport, les enseignements des deux communautés seront donc traités ensemble. Ces 51 863 enfants constituent la demande potentielle.

Ces chiffres de l'offre et de la demande potentielle ne prennent pas en compte :

- Les places dans les écoles internationales et privées - non comptabilisées dans l'offre - alors que les élèves qui les fréquentent, dont le nombre est estimé à 1 713¹⁰, le sont dans la demande ;
- Les enfants de candidats-réfugiés ou de personnes en situation irrégulière et autres enfants non inscrits au registre national - qui ne sont donc pas repris dans la demande - alors que les places qu'ils occupent le sont dans l'offre¹¹ ;

L'offre supplémentaire décrite ci-dessus est probablement d'un ordre de grandeur similaire à la demande supplémentaire des écoles internationales et privées, avec ainsi aucun impact au niveau des résultats de l'étude à l'échelle régionale.

Cependant, au niveau des quartiers, ces valeurs affectent les résultats, haussant les valeurs de la demande potentielle des quartiers moins aisés où résident généralement les enfants non inscrits au registre national ; et haussant les valeurs de l'offre dans les quartiers où se trouvent les écoles internationales et privées. Il en sera tenu compte dans l'analyse.

Selon les données communiquées par Etnic et par la Vlaamse Gemeenschap (VG) pour l'année scolaire 2009 -2010, 48 262 enfants fréquentant une école maternelle bruxelloise sont domiciliés en Région bruxelloise, soit 90 % des enfants qui y sont inscrits.

La différence entre ces 48 262 enfants bruxellois fréquentant une école maternelle bruxelloise et l'évaluation de la demande potentielle bruxelloise faite par le BRAT (51 863 enfants) peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- Les statistiques du nombre d'élèves se font en début d'année civile. Or, les enfants de 2 ans et demi rentrent en classe tout au long de l'année scolaire. Une partie de ces élèves n'est donc pas prise en compte dans les chiffres fournis par Etnic et la VG.

⁸ Estimation de la demande potentielle faite par quartier, pour l'année 2010. Si on prend en compte l'enseignement spécialisé, ce chiffre s'élève à 52 359 enfants domiciliés en Région bruxelloise en âge de fréquenter les écoles maternelles (enseignements spécialisés et ordinaires confondus).

⁹ Pour rappel, les enfants fréquentant l'enseignement maternel spécialisé ont été soustraits à la demande.

¹⁰ Sources : Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, et calculs BRAT sur base notamment de chiffres de fréquentations obtenus auprès des plus importantes de ces écoles. Les chiffres fournis par ETNIC et la VG, indiquant notamment la provenance des élèves, ne prennent pas en compte les enfants fréquentant ces écoles.

¹¹ En 2007, 1 456 naissances ont été comptabilisées sans avoir fait l'objet d'un enregistrement dans le registre national ; ces enfants étaient en 2010 en âge de fréquenter la maternelle ; source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, *Tableau de bord de la santé en Région bruxelloise 2010*.

- Les jeunes fréquentant des écoles privées ou internationales, non comptabilisés au niveau des élèves inscrits.
- Les chiffres d'évaluation de la demande correspondent à une demande potentielle. L'enseignement n'étant pas obligatoire avant 6 ans, certains enfants ne vont pas encore à l'école.
- Certains enfants bruxellois fréquentent des écoles hors de la Région bruxelloise. Toutefois l'impact de cette fréquentation est minime. En effet, comme l'indique l'IBSA « le nombre de jeunes Bruxellois scolarisés en Flandre ou en Wallonie est faible. Pour l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, plus de 99 % des enfants bruxellois scolarisés au niveau maternel ou primaire le sont en Région bruxelloise et ils sont encore plus de 96 % pour le secondaire. On peut s'attendre à ce que ces pourcentages soient toujours très élevés mais un peu moindres dans le cas de l'enseignement néerlandophone, au vu de la proximité géographique d'écoles flamandes autour de la Capitale »¹².

Malgré cette différence, le parti pris pour cette étude est de prendre comme référence - pour l'évaluation de la demande concernant les enfants domiciliés en Région bruxelloise - l'estimation du nombre d'enfants en âge de fréquenter la maternelle et non le nombre d'enfants fréquentant effectivement une maternelle bruxelloise selon les statistiques d'Etnic ou de la VG (début d'année 2010). Le premier nombre reflète la demande potentielle totale et permettra donc de calculer le nombre de places supplémentaires à l'échelle régionale pour faire face à l'accroissement prévu de la population scolaire.

Offre (nb places offertes dans l'enseignement maternel ordinaire)	53 486 places (dont 41994 Fr et 11492 NI)
Demande potentielle (nb enfants domiciliés en RBC)	51 863 enfants
Capacité d'accueil relative (offre/demande potentielle)	1.03 place / enfant
Offre en surplus (offre – demande potentielle)	1 487 places
Nb d'élèves bruxellois domiciliés en RBC selon Etnic et VG	48 262 élèves bruxellois

Tableau récapitulatif - Région de Bruxelles-Capitale – 2009-2010
(sources : ETNIC et VG, calculs BRAT)

L'indicateur "capacité d'accueil relative" ci-dessus est obtenu en rapportant le nombre de places offertes dans l'enseignement maternel ordinaire à la demande potentielle (nombre d'enfants domiciliés en Région bruxelloise et en âge de fréquenter la maternelle).

¹² IBSA, op. cit.

Le nombre de places offertes est équivalent au nombre d'inscrits, toutes les places étant à toutes fins pratiques occupées (sauf pour les dernières années du primaire dans certaines écoles, qui devraient également connaître une saturation dans les prochaines années).

En Région bruxelloise pour tous les niveaux d'enseignement, maternel compris, ce nombre de places est supérieur au nombre d'enfants bruxellois concernés. Cet écart s'explique par le fait que la Région est un centre d'enseignement et qu'elle accueille des enfants domiciliés dans les deux autres régions belges. Ainsi, la capacité d'accueil relative est supérieure à une place par enfant bruxellois en âge de fréquenter le maternel.

Compte tenu des élèves originaires des autres régions, principalement de Flandre, l'offre (53 486 élèves) est supérieure à la demande potentielle (51 863 enfants domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale).

On compte ainsi dans les écoles bruxelloises 8,4 % d'élèves provenant de Flandre et 1,3 % provenant de Wallonie, soit au total quelques 10 % d'élèves originaires des régions voisines et se rendant dans une école maternelle bruxelloise.

Le nombre de places offertes augmente moins vite que le nombre d'enfants en âge de fréquenter le maternel. Il est ainsi actuellement communément admis que l'offre d'enseignement maternel répond de plus en plus difficilement à la demande¹³. Ainsi, **la capacité de l'enseignement maternel d'offrir une place à chaque enfant bruxellois devient critique.**

Il importe toutefois de préciser ce constat en répondant aux trois questions suivantes :

- Quels sont les déséquilibres territoriaux en termes de couverture des besoins?
- Comment la situation pourrait évoluer dans les différents quartiers dans les années à venir selon les projections démographiques ?
- Comment répondre au défi démographique et éviter un approfondissement des déséquilibres territoriaux actuels ?

C'est à ces questions que la présente étude va tenter de répondre.

¹³ IBSA op. cit. ; Janssens R., «Onderzoek naar de capaciteit van het Nederlandstalig basisonderwijs in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest», BRIO, Vlaamse Gemeenschapscommissie ; Humblet.P., "Croissance démographique et inégalité d'accès à l'école maternelle 2011", Brussels Studies, n° 51, 2011.

Répartition de l'offre et de la demande

La **carte M1** présente la répartition de l'offre et de la demande en Région bruxelloise. Les deux indicateurs retenus sont les suivants :

- Offre (53 486 places en 2010) : nombre de places offertes par école maternelle¹⁴ en distinguant les écoles néerlandophones des francophones ;
- Demande potentielle (51 863 enfants en 2010) : densité d'enfants en âge de fréquenter le maternel par quartier.

Bien qu'elle mette en évidence les zones de concentration de l'offre et de la demande, cette carte ne permet pas à elle seule d'évaluer l'adéquation de l'offre à la demande. D'autres indicateurs devront être mis en œuvre pour mesurer cette adéquation. Ce qui fait l'objet de la suite de l'étude.

¹⁴ Comme pour le reste de l'étude, il n'est pas tenu compte des écoles internationales et privées.

Capacité d'accueil relative : déséquilibres territoriaux

Afin d'identifier les quartiers bruxellois en situation de déficit de places pour le maternel, une carte illustrant la capacité d'accueil relative par quartier a été réalisée (**carte M2**). Pour rappel, la capacité d'accueil relative a été mesurée en rapportant :

- le nombre de places offertes dans l'enseignement maternel ordinaire en Région de Bruxelles-Capitale (non comprises, les écoles privées et internationale), soit l'offre ;
- à l'estimation du nombre d'enfants en âge de fréquenter une école maternelle et qui sont domiciliés à Bruxelles, soit la demande potentielle.

Les classes retenues pour cette carte sont les suivantes :

Capacité d'accueil relative	Remarques
< 0,5	moins d'une 1/2 place par enfant
0,5 à 0,99	entre 1/2 et 1 place par enfant
1 à 1,03	1.03 correspond à la moyenne régionale
1,03 à 1,5	valeur supérieure à la moyenne régionale
> 1,5	

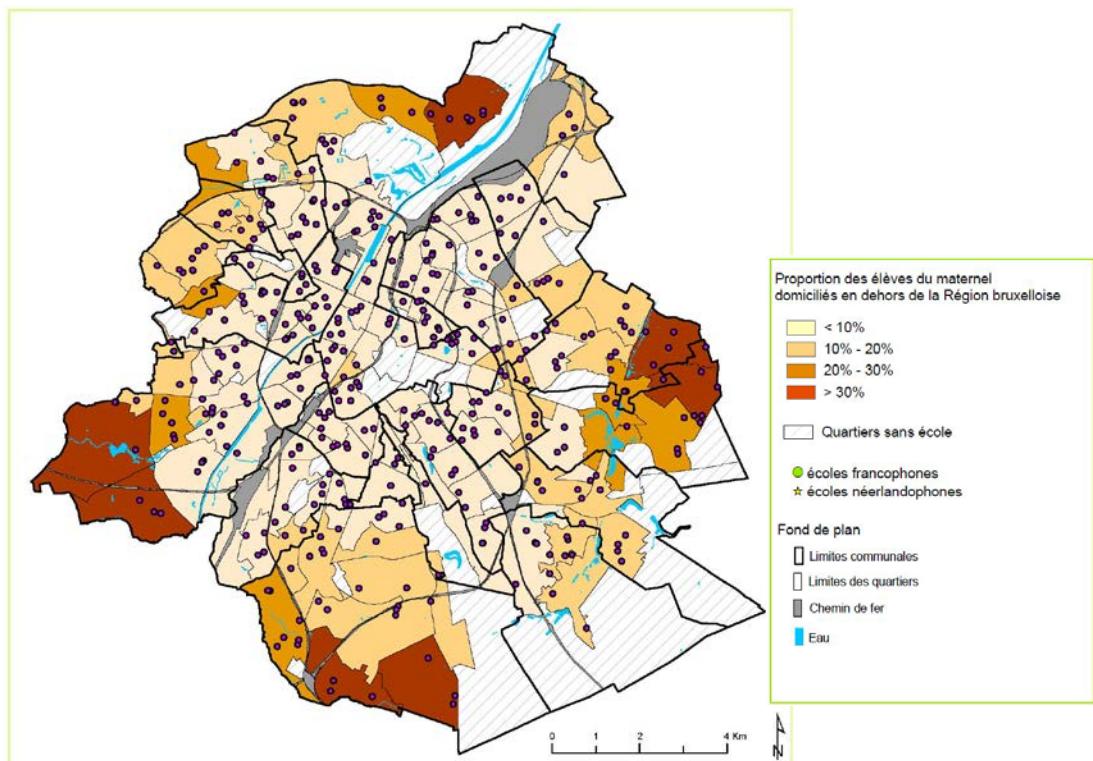
Classes de la carte M2

Cette carte illustre les disparités entre quartiers bruxellois :

- Globalement les quartiers périphériques bénéficient d'une capacité d'accueil relative plus importante. Notons toutefois que ce sont également eux qui accueillent la proportion la plus élevée d'élèves provenant d'hors de Bruxelles. La carte ci-dessous illustre, par quartier, le % des élèves scolarisés qui sont domiciliés en dehors des limites régionales.

On observe une forte corrélation¹⁵ entre les quartiers de périphérie offrant une capacité d'accueil relative excédentaire et la proportion d'élèves venant des autres régions, qui dépasse pour certains quartiers 30 % des élèves scolarisés. Pour ces quartiers excédentaires, il faudra donc également vérifier si les enfants qui sont domiciliés dans ces quartiers, trouvent une place à proximité.

¹⁵ A l'exception du quartier de l'OTAN où un faible pourcentage des enfants qui y sont scolarisés, provient de l'extérieur de la région bruxelloise. Toutefois, ce résultat n'est pas signifiant statistiquement comme on n'y retrouve qu'une seule école maternelle.



Sources : Etnic / Vlaams Ministerie van Onderwijs en Vorming – année scolaire 2009-2010
 Calculs : Brat

- Les quartiers du sud et de l'est de Bruxelles sont globalement moins déficitaires que le reste de la Région. Une zone relativement vaste fait toutefois exception. Elle est constituée de quartiers d'Ixelles, Watermael-Boitsfort et Auderghem, zone située approximativement entre le Bois de la Cambre, la Chaussée de Wavre et le Boulevard du Souverain.
- Les quartiers de première couronne urbaine présentent souvent une capacité d'accueil relative insuffisante. Dans ces quartiers, le déficit sera d'autant plus important que la demande, telle qu'elle a été estimée, ne prend pas en compte les enfants de parents en situation irrégulière ou de candidats-réfugiés, et autres personnes non inscrites au Registre national et qui se concentrent justement dans ces quartiers.
 A noter que certains quartiers de première couronne font exception en offrant une capacité d'accueil relative supérieure à 1 : quartiers du Pentagone et quartier des squares (qui accueillent notamment des écoles de renommée pour lesquelles les élèves viennent parfois de loin), le haut de Saint-Gilles et les alentours de la chaussée de Ninove.

Les déficits enregistrés pour la capacité d'accueil relative ne concernent toutefois pas le même nombre de « places manquantes » en valeur absolue. La carte suivante (M3) indique, pour les quartiers dont la capacité d'accueil relative est inférieure à 1, le nombre de places manquantes si l'on souhaite disposer dans chaque quartier d'une place par enfant en âge de fréquenter une école maternelle. De fortes disparités entre quartiers et des déséquilibres territoriaux importants apparaissent.

La carte M3 permet de constater que les déficits les plus importants concernent les quartiers de première couronne urbaine et du nord-ouest de la Région. Les quartiers d'Ixelles, de Watermael-Boitsfort et d'Auderghem situés entre le Bois de la Cambre, la Chaussée de Wavre et le Boulevard du Souverain présentent également un déficit en nombre de places mais qui est moins important.

Sont également concernés, des quartiers de Woluwe-Saint-Pierre et de Woluwe-Saint-Lambert ne disposant pas d'école ainsi qu'un quartier d'Evere.

Cette approche ne tient évidemment pas compte des élèves domiciliés hors Région bruxelloise et qui occupent des places dans les écoles maternelles, notamment dans des quartiers excédentaires. La capacité d'accueil relative des celles-ci en est donc réduite, sans cela soit traduit dans les chiffres. Toutefois, elle contribue certainement à l'identification des zones où des places devraient être créées en priorité.

Au total, il manque 10 007 places dans les quartiers déficitaires. Cependant, à l'échelle de la Région bruxelloise, celles-ci sont largement compensées par les places excédentaires dans les autres quartiers. En effet, comme indiqué précédemment, la Région dispose d'un nombre de places supérieur au nombre d'enfants bruxellois en âge de fréquenter l'école maternelle, ce qui lui permet d'accueillir des enfants des autres régions.

Afin d'évaluer l'ampleur des déséquilibres territoriaux, nous avons développé un indicateur¹⁶ en rapportant la somme des déficits en places dans les quartiers concernés à la somme des places occupées par les enfants domiciliés en Région bruxelloise (10 007 / 53 486). Nous obtenons ainsi une valeur de 0,19. Il y a donc près du cinquième des places dans les écoles maternelles qui sont mal réparties.

La notion de capacité d'accueil relative par quartier ne permet pas à elle seule de rendre compte de tous les aspects quantitatifs de l'adéquation de l'offre aux besoins. Une même capacité d'accueil relative peut en effet recouvrir des réalités différentes. A titre d'exemple :

- capacité d'accueil relative supérieure à 1 mais où les élèves viennent d'autres quartiers et « prennent » la place des élèves du quartier où l'école est située ;
- capacité d'accueil relative inférieure à 1 mais où les enfants domiciliés vont à l'école dans le quartier voisin ;
- capacité d'accueil relative de deux quartiers équivalente pour un nombre absolu de places manquantes différent ;
- etc.

La carte de la capacité d'accueil relative par quartier ne tient ainsi pas compte des choix effectués par les parents, de l'aire d'influence des écoles et de l'offre existante dans les quartiers voisins. La prochaine carte, M4, établie sur base d'une typologie des quartiers, intégrera ces variables.

¹⁶ Cet indicateur nous servira plus loin de référence dans l'analyse pour évaluer l'impact en termes de correction des déséquilibres en 2010 de la répartition ciblée - selon diverses méthodes - des places supplémentaires à créer pour faire face au défi démographique à l'horizon 2020.

Typologie des quartiers

Afin d'affiner l'analyse des déséquilibres territoriaux et d'évaluer l'adéquation de l'offre à la demande, les liens existants entre capacité d'accueil, lieu de scolarisation et lieu de résidence doivent être analysés. Les indicateurs suivants, calculés pour chaque quartier, ont donc été développés. Ils serviront par la suite pour l'établissement d'une typologie devant regrouper les quartiers partageant des problématiques similaires au niveau de l'adéquation entre l'offre scolaire et la demande.

- **Le taux de fréquentation locale**, soit le % d'enfants domiciliés dans un quartier donné et scolarisés qui fréquentent une école de ce quartier ou d'un quartier limitrophe¹⁷. Au plus ce taux est faible, au plus le % d'enfants qui fréquentent une école éloignée est élevé.
- **Le taux de provenance locale**, soit le % d'élèves scolarisés dans un quartier donné qui sont domiciliés dans ce quartier ou dans un quartier limitrophe. Au plus ce % est faible, au plus le % d'élèves venant de « loin » est élevé, au plus l'aire d'influence de l'école est grande.
- **Le taux de capacité d'accueil des élèves** : il s'agit de la différence relative entre le nombre d'élèves scolarisés dans le quartier (ou nombre de places) et le nombre d'enfants domiciliés dans le quartier et fréquentant une école en Région bruxelloise : $(\text{nombre de places} - \text{nombre d'enfants})/\text{nombre d'enfants}$ ¹⁸

La valeur correspondant à l'équilibre entre l'offre et la demande locales est 0. Un déficit de places se traduit par une valeur comprise entre -1 et 0; et un surplus, par une valeur supérieure à 0.

Pour rappel, une valeur négative pour cet indicateur ne veut pas dire que les enfants du quartier ne trouvent pas de place mais simplement qu'ils ne trouvent pas de place dans leur quartier de domiciliation. A l'échelle régionale, en 2010, les « surplus » compensent les « déficits ».

Le taux de capacité d'accueil a été divisé en différentes classes en fonction de l'importance du déficit / surplus. Les classes suivantes ont été retenues : surplus important (« surplus+ »), surplus moyen (« surplus »), surplus faible (« surplus- »), déficit important (« déficit+ »), déficit moyen (« déficit »), déficit faible (« déficit - »).

Contrairement à l'indicateur 'capacité d'accueil relative' qui est basé sur la population en âge de scolarité domiciliée dans le quartier, le taux de capacité d'accueil est donc calculé à partir de la population effectivement scolarisée en Région bruxelloise et domiciliée dans le quartier.

¹⁷ Un enfant peut être domicilié plus près d'une école d'un quartier voisin (et fréquenter cette école) que d'une école de son quartier. C'est effectivement le cas lorsque ces deux lieux se trouvent près de la limite entre deux quartiers. Afin de ne pas exclure de telles situations de proximité, celle-ci a donc été élargie aux quartiers limitrophes.

¹⁸ Le dénominateur pris en compte ici pour l'établissement de la typologie est le nombre d'enfants du quartier fréquentant une école publique bruxelloise (non compris donc, ceux fréquentant une école privée ou internationale) plutôt que le nombre d'enfants en âge de scolarité de niveau maternel, ou demande potentielle (cf : 'capacité d'accueil relative'). L'utilisation de la demande potentielle n'est pas nécessaire ici comme il ne s'agit pas d'établir des projections. En outre, le 'taux de capacité d'accueil' est plus représentatif de la réalité.

Les relations entre les données de base et les indicateurs, pour un quartier donné, sont donc les suivantes :

- a) Nb d'enfants du quartier en âge de fréquenter une école
- b) Nb d'enfants du quartier inscrits dans les écoles de la Région bruxelloise
- c) Nb d'enfants du quartier inscrits dans une école du quartier ou d'un quartier limitrophe
- d) Nb d'enfants du quartier ou d'un quartier limitrophe inscrits dans une école du quartier
- e) Nb d'enfants inscrits dans les écoles du quartier (ou nb de places dans les écoles du quartier)

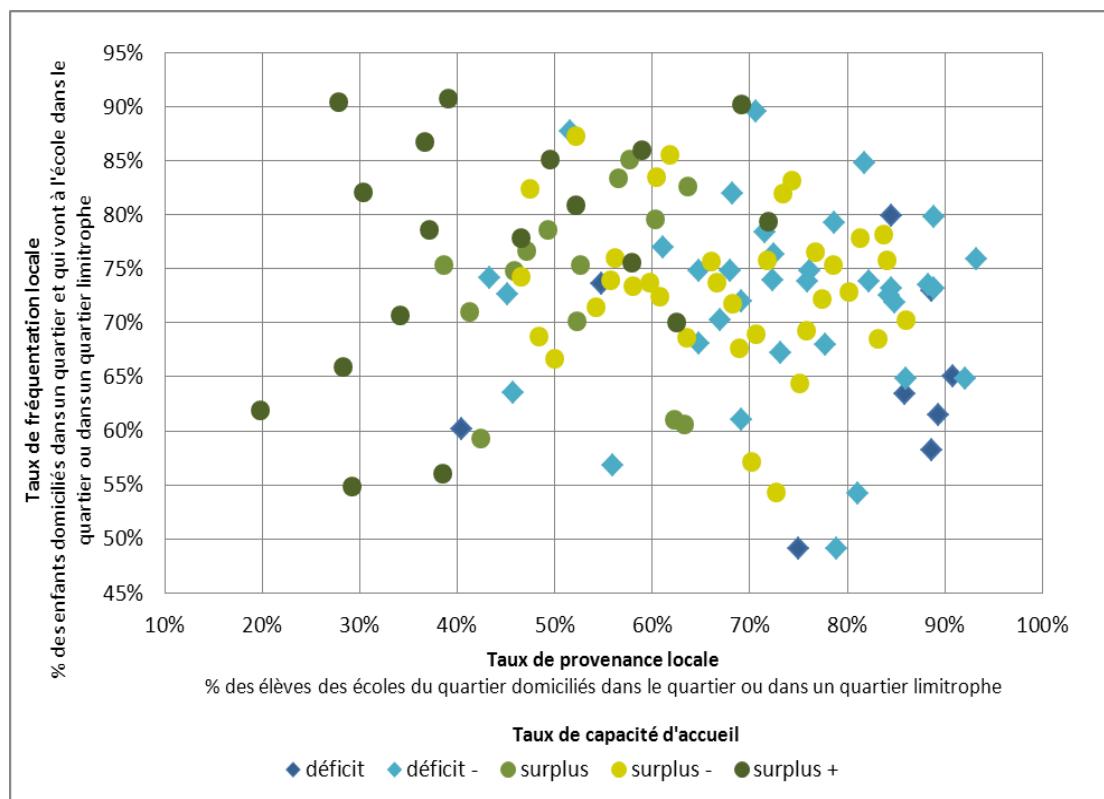
Capacité d'accueil relative : e/a

Taux de fréquentation locale : $c/b * 100$

Taux de provenance locale : $d/e * 100$

Taux de capacité d'accueil des élèves: $(e-b)/b * 100$ ou $(e/b - 1) * 100$

Le graphe ci-dessous illustre la répartition des quartiers en fonction des trois taux.



Répartition des quartiers en fonction des indicateurs retenus pour l'établissement de la typologie, pour le niveau maternel (calculs BRAT)

La comparaison entre ce graphe et celui réalisé pour le primaire sur base des mêmes indicateurs, révèle des valeurs pour les taux de fréquentation et de provenance locales plus élevées pour le maternel. La proximité est donc plus déterminante à ce niveau d'enseignement que pour le primaire. En outre, le nombre de quartiers en déficit est plus important dans le maternel que dans le primaire.

Sur base de ces indicateurs et de la répartition de leurs valeurs, 7 types de quartiers et 11 sous-types ont été définis pour le niveau maternel. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous.

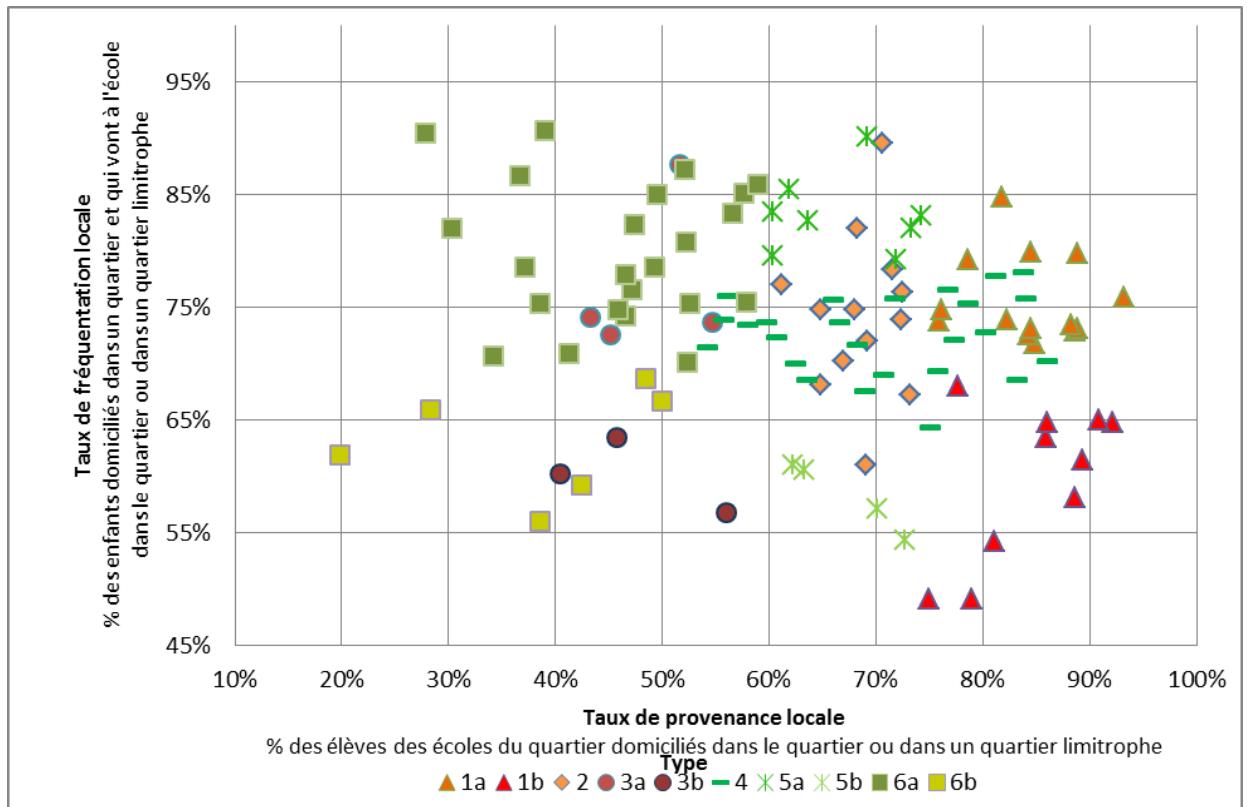
La typologie des quartiers pour le niveau maternel a été structurée de la manière suivante :

- une première catégorie qui regroupe tous les quartiers en déficit sous trois types (1, 2 et 3) ;
- une seconde catégorie qui regroupe tous les quartiers en surplus sous trois types (4, 5 et 6) ;
- à l'intérieur d'une catégorie, plus le numéro du type est élevé, moins l'aire d'influence des quartiers est grande (ex : aire d'influence plus étendue pour le type 6 que pour le type 4).

Type (nb quartiers concernés)	Taux de capacité d'accueil des élèves	Sous-type (nb quartiers concernés)	Taux de provenance locale (% des élèves scolarisés dans le quartier qui sont domiciliés à proximité)	Taux de fréquentation locale (% des enfants domiciliés dans le quartier qui fréquentent une école à proximité)	Adaptation de l'offre à la demande
Type 0 (21)	Pas d'école et < 30 enfants domiciliés dans le quartier		Sans objet	Sans objet	Pas d'offre, demande quasi-inexistante ou inexistante
Type 1 (24)	Offre en déficit	1a (14)	Aire d'influence locale (>75 %)	Offre adaptée malgré le déficit (> 70 %)	Offre insuffisante mais adaptée aux enfants du quartier ; offre des quartiers voisins qui compense
		1b (10)		Offre insuffisante (<70 %)	Offre insuffisante même si l'aire d'influence est locale ; offre des quartiers voisins compense peu
Type 2 (13)	Offre en déficit		Aire d'influence intermédiaire (entre 60 % et 75 %)	Offre adaptée malgré le déficit (> 60 %)	Offre insuffisante et aire d'influence moyenne malgré le déficit ; mais offre des quartiers voisins qui compense
Type 3 (13)	Offre en déficit	3a (4)	Aire d'influence étendue (<60 %)	Offre adaptée malgré le déficit (> 70 %)	Offre insuffisante dans le quartier ; offre des quartiers voisins qui compense
		3a+ (4)		Pas d'école MAIS offre quartiers voisins adaptée malgré le déficit (> 70 %)	Offre nulle dans le quartier ; offre des quartiers voisins qui compense
		3b (3)		Offre moins adaptée (< 70 %)	Offre insuffisante et moins bien adaptée à l'ensemble des enfants du quartier
		3b+ (2)		Pas d'école et quartiers voisins ne compensent pas (< 70 %)	Offre nulle dans le quartier ; offre des quartiers voisins qui ne compense pas
Type 4 (25)	Offre en surplus		Aire d'influence intermédiaire (entre 55 % et 85 %)	Adaptation de l'offre variable (entre 63 % et 80 %)	Offre suffisante et moyennement adaptée
Type 5 (12)	Offre en surplus	5a (8)	Aire d'influence moyenne (entre 60 % et 75 %)	Offre adaptée (> 80 %)	Offre suffisante et adaptée
		5b (4)		Offre moins adaptée (< 62 %)	Offre suffisante mais moins bien adaptée à l'ensemble des enfants du quartier

Type 6 (37)	Offre en surplus	6a (23)	Aire d'influence étendue (< 60 %)	Offre adaptée <td>Offre suffisante et adaptée</td>	Offre suffisante et adaptée
		6b (6)		Offre moins adaptée (< 70 %)	Offre suffisante mais moins bien adaptée à l'ensemble des enfants du quartier
		6c (8)		< 30 enfants domiciliés	Offre disponible dans quartiers voisins

Le graphe¹⁹ ci-dessous illustre la répartition des quartiers en fonction de la valeur des indicateurs et du type auquel ils appartiennent :



Répartition des quartiers en fonction des indicateurs et de leur typologie pour le niveau maternel (calculs BRAT)

Les types les plus problématiques en 2010 sont les suivants :

- type 1b où, bien que les écoles du quartier ont une aire d'influence de niveau local, l'offre est insuffisante aussi bien dans le quartier que, le plus souvent, dans les quartiers voisins ;
- type 3b où l'offre est insuffisante et, malgré cela, les écoles ont une aire d'influence étendue, ce qui est indicatif d'une inadéquation qualitative de l'offre aux besoins locaux
- type 3b+ où l'offre est inexiste et l'offre des quartiers limitrophes ne permet pas de compenser cette situation.

Les autres types problématiques, mais dans une moindre mesure, sont les suivants :

- type 1a où malgré que les écoles aient une aire d'influence locale, l'offre reste insuffisante. Le déficit semble toutefois en partie compensé par l'offre excédentaire dans les quartiers voisins.

¹⁹ Les types 3a+, 3b+ et 6c ne figurent pas dans ce graphe car leurs taux de fréquentation locale et de provenance locale sont nuls ou non significatifs du fait de l'absence d'écoles dans les quartiers de ce type, ou pour le 6c, du nombre très faible d'élèves qui y résident.

- type 2 où l'offre est insuffisante et, malgré cela, les écoles ont un aire d'influence intermédiaire (et non pas locale). Le déficit semble toutefois en partie compensé par l'offre en surplus dans les quartiers voisins.
- types 6b et 5b où, bien que l'offre de proximité soit en surplus, elle n'est pas adaptée aux enfants du quartier, plus de 30 % des enfants du quartier allant à l'école ailleurs que dans le quartier ou dans les quartiers limitrophes ;
- types 3a et 3a+ où, bien que l'offre soit insuffisante, voire nulle, plus de 70 % des enfants du quartier trouvent une place dans leur quartier ou dans un quartier limitrophe, ces derniers compensant en partie le déficit.

Les types considérés comme non problématiques sont les types 4, 5a, 6a et 6c où l'offre est en surplus et les enfants domiciliés dans le quartier vont à l'école « près de chez eux ».

Les différents types de quartiers ont été cartographiés (carte M4). La **carte M5** ne retient que les types problématiques et affiche le nombre de places manquantes. Il en résulte les constats suivants pour les quartiers relevant de types les plus problématiques :

- **Les quartiers appartenant au type 1** se concentrent en première couronne urbaine nord et ouest, de Saint-Josse-ten-Noode au bas Saint-Gilles, soit dans le croissant pauvre de Bruxelles. Dans cette vaste zone, le nombre d'enfants est supérieur au nombre de places malgré l'aire d'influence locale des écoles. Le problème ne réside donc pas dans le fait que les places soient occupées par des enfants venant d'ailleurs mais bien dans l'insuffisance de l'offre.

Cette zone est en outre bordée de barrières urbaines plus ou moins importantes (chemin de fer, petite ceinture...) rendant plus difficile la fréquentation d'écoles dans les quartiers situés au-delà de ces barrières urbaines. Cette zone compte en outre un nombre relativement important de personnes non enregistrées au registre national, ce qui accentue encore le déficit (sous-évaluation de la demande).

A noter qu'un quartier de cette zone fait exception et appartient au type 2(quartier Cureghem-Bara). Ceci s'explique par la présence dans ce quartier de l'école Juive Maïmonide dont l'aire d'influence est étendue.

Les quartiers du bas Schaerbeek et du bas Forest sont en outre plus problématiques encore, l'offre dans les quartiers voisins compensant peu le déficit.

D'autres zones de type 1 sont identifiables : l'ouest d'Etterbeek (quartiers de la Chasse et quartier Jourdan), le nord de Watermael-Boitsfort ainsi que les quartier Bizet-Roue-Ceria et Anderlecht-Centre Wayez à Anderlecht (ces deux quartiers comportant une proportion élevée de ménages de niveau socio-économique faible comme pour les quartiers du croissant pauvre). L'étendue couverte par ces zones est toutefois de moindre ampleur.

- **Les quartiers de type 3b et 3b+** sont moins nombreux et plus dispersés. Ils correspondent à des configurations particulières et ponctuelles plus qu'à des logiques spatiales :
 - Quartier « Avenue Léopold III » à Evere : le quartier ne compte qu'une école maternelle correspondant à une des implantations de l'école Clair-Vivre

(implantation Germinal). Cette école pratique une pédagogie « alternative » de type Freinet qui ne répond donc pas à la demande de tous les habitants du quartier et qui se caractérise par une aire d'influence étendue vu sa spécificité pédagogique ;

- Quartier « Brugmann-Lepoutre » : ce quartier compte 3 écoles dont l'école Tenbosch, une école réputée de la Commune d'Ixelles qui offre également un enseignement « alternatif » se caractérisant par une aire d'influence importante ;
- Quartier « Bon Air » : la seule école présente est néerlandophone ;
- Quartiers « Industrie-Birmingham » et « Putdaal » : il n'y a pas d'école dans ces quartiers et l'offre des quartiers voisins ne semble pas compenser le déficit.

- **Les quartiers de type 2** sont globalement plus concentrés et concernent essentiellement des quartiers du nord-ouest de la Région (Ganshoren, Jette, Koekelberg, Nouveau Molenbeek-Saint-Jean, Berchem-Sainte-Agathe). Certains de ces quartiers ont comme point commun d'accueillir une proportion d'élèves venant de la Région flamande supérieure à la moyenne régionale : l'aire d'influence des écoles est donc plus importante malgré le déficit en places.
 - Ces quartiers accueillent d'ailleurs un nombre relativement élevé d'écoles néerlandophones. Il semble toutefois que l'offre de quartiers voisins en surplus, permette, en partie, de compenser le déficit.
 - On observe également d'autres quartiers de type 2 plus dispersés tels le quartier de l'école Maïmonide, le quartier de l'école Clair-Vivre (implantation Notre-Dame) à la pédagogie Freinet, ...
- **Les quartiers de type 3a et 3a+** sont dispersés et répondent eux aussi à des configurations particulières et ponctuelles plus qu'à des logiques spatiales :
 - Quartier Korenbeek (limite Molenbeek-Saint-Jean – Berchem-Sainte-Agathe) : ne contient qu'une école néerlandophone mais les enfants de ce quartier vont à l'école dans les quartiers voisins et notamment dans les quartiers Machtens et Karreveld ;
 - Quartier Stalingrad (dans le Pentagon) : ne contient qu'une école néerlandophone mais les enfants de ce quartier vont à l'école dans les quartiers voisins et notamment dans les quartiers Anneessens et des Marolles ;
 - Quartier Molière-Longchamps (Uccle-Forest) : compte plusieurs écoles mais pas suffisamment de places. Pour compenser, les enfants de ce quartier vont à l'école notamment dans le quartier de l'altitude 100, en surplus de places ;
 - Quartier Auderghem-Centre : ne contient qu'une école néerlandophone et une francophone. Les enfants de ce quartier vont à l'école dans les quartiers voisins et notamment dans les quartiers Chant d'Oiseaux et Chaussée de Wavre - Saint-Julien ;
 - Quartier Saint-Alix – Joli Bois : ne contient pas d'école. Pour compenser, les enfants de ce quartier vont à l'école dans les quartiers voisins et notamment dans les quartiers Stockel et Saint-Paul, tous deux en surplus de places ;

- Quartier Gribaumont : ne contient pas d'école. Pour compenser, les enfants de ce quartier vont à l'école dans les quartiers voisins et notamment dans les quartiers Georges Henri et Boulevard de la Woluwe, tous deux en surplus de places ;
 - Quartier Reyers : ne contient pas d'école. Pour compenser, les enfants de ce quartier vont à l'école dans les quartiers voisins et notamment dans les quartiers Gare Josaphat et Plasky, tous deux en surplus de places ;
 - Quartier Sablon : ne contient pas d'école. Pour compenser, les enfants de ce quartier vont à l'école dans le dans les quartiers voisins et notamment dans le quartier des Marolles en surplus de places.
- **Les quartiers de type 6b et 5b** sont dispersés et répondent essentiellement à deux types de configurations particulières :
 - Dans le centre-ville et près de celui-ci : quartiers Notre-Dame-Aux-Neiges, Grand-Place et Louise – Longue Haie. Ces quartiers accueillent des écoles à l'aire d'influence étendue et/ou dont l'offre n'est pas adaptée à toute la demande (par exemple, la seule école dans le quartier Grand-Place est une école néerlandophone).
 - Ainsi, malgré une offre excédentaire, tous les enfants ne fréquentent pas les écoles de leur quartier. Les écoles des quartiers voisins ne compensent en outre pas suffisamment, soit parce que le profil de population est contrasté, soit parce que des barrières urbaines limitent les échanges, soit parce que les écoles des quartiers voisins sont déjà saturées ;
 - A la périphérie de la région bruxelloise : dans ces quartiers au nombre de 6, une part non négligeable de l'offre est occupée par des enfants venant de la périphérie et/ou la proportion de places néerlandophone est plus importante.

Synthèse des déséquilibres territoriaux

A l'heure actuelle, la Région bruxelloise compte plus de places que d'enfants en âge de fréquenter l'école maternelle. La Région est en effet attractive pour les enfants des régions voisines et plus particulièrement de Flandre.

Chaque enfant domicilié en Région bruxelloise peut donc trouver donc une place dans une école maternelle. On observe toutefois des déséquilibres territoriaux :

- certaines quartiers ont une offre excédentaire et d'autres une offre déficitaire par rapport à la demande potentielle ;
- l'offre dans certains quartiers, qu'elle soit excédentaire ou déficitaire, n'est en outre pas toujours adaptée à la demande (offre linguistique, offre pédagogique, renommée...), ce qui amène des habitants à inscrire leurs enfants dans des écoles éloignées de leur quartier.

Ces déséquilibres ont déjà comme conséquence que tous les enfants ne trouvent pas d'école à proximité de chez eux et que certains doivent parcourir une distance nettement supérieure à 300 mètres pour aller à l'école qui convienne aux parents.

Au total, il manque 10 007 places dans les quartiers déficitaires. L'indicateur des déséquilibres territoriaux (voir ci-dessus) obtenu en rapportant la somme des déficits en places dans les quartiers concernés à la somme des places occupées par les enfants domiciliés en Région bruxelloise, a une valeur de 0,19 pour l'enseignement maternel. Il y a donc près du cinquième des places dans les écoles maternelles qui sont mal réparties.

Sur base de l'analyse conjointe des carte M2 (capacité d'accueil relative), M3 (nombre de places manquantes), M4 et M5 (typologie des quartiers, plus spécifiquement les types problématiques), on peut identifier ces déséquilibres, soit les zones du territoire où l'offre n'est pas adaptée à la demande sur plusieurs plans. La carte M5 combine ces différents indicateurs.

Afin de mettre en évidence les zones prioritaires du territoire régional pour la création de places, une approche synthétique a été développée, dont les résultats sont présentés sur la **carte M6**. Les quartiers partageant des caractéristiques similaires ont ainsi été regroupés en trois niveaux de priorité sur base des critères suivants :

- l'importance de la carence (cartes M2 et M3) en valeurs relative et absolue ;
- les quartiers où l'offre est problématique (carte M5) ;
- la couverture spatiale et la population de la zone identifiée : la zone concernée couvre-t-elle ou non une partie importante du territoire régional (en nombre d'habitants et en superficie) ?

En appliquant ces critères, des quartiers de même type se sont vus octroyés des niveaux de priorité différents dans quelques cas.

Les niveaux de priorité ont ainsi été définis :

- **Niveau 1** : la création de places est estimée prioritaire étant donné l'accroissement prévu de la population en âge de fréquenter l'enseignement maternel dans ces quartiers, la capacité d'accueil relative déjà insuffisante dans le quartier, la difficulté des quartiers voisins de compenser les carences et la taille de la zone concernée ;
- **Niveau 2** : les problèmes sont un peu moins importants que pour le niveau 1 (carence moins grande et/ou zones spatialement moins étendues et/ou possibilités de compensation partielle de la carence par l'offre dans les quartiers voisins) mais la croissance prévue de la population y créera inévitablement des déficits de places ;
- **Niveau 3** : il correspond au niveau le moins problématique (zones spatialement les moins étendues et/ou carences les moins importantes et/ou offre en surplus mais non adaptée à la demande locale) ; la croissance prévue de la population devrait rendre nécessaire la création de places à moyen terme.

Les zones ont été délimitées en tenant compte des limites des quartiers du Monitoring, des barrières urbaines importantes, de l'homogénéité socio-urbanistique et de la taille des zones (éviter de faire des zones de trop grande taille pour cibler au mieux les interventions au niveau local).

Dans les zones ne présentant en 2010 pas de problème particulier en termes de places, une croissance importante de la population sans augmentation du nombre de places, générera des carences et de nouveaux déséquilibres territoriaux.

Ainsi, la carte des zones prioritaires (M6) doit être complétée des valeurs estimées pour la croissance de la population scolaire, ce qui fait l'objet de la prochaine partie. L'approche par zones prioritaires aura alors toute sa pertinence.

Projections à l'horizon 2020

Le postulat de départ retenu pour l'évaluation des besoins à l'horizon 2020 est le suivant : **pour l'année 2009-2010, l'offre totale en Région bruxelloise a permis de rencontrer la demande, c'est-à-dire que tous les enfants bruxellois ont pu trouver une place en Région bruxelloise.**

En effet, bien que certains quartiers aient une offre excédentaire par rapport à la demande, ces excédents permettent de compenser les déficits enregistrés dans d'autres quartiers.

Selon ce postulat, l'accroissement d'une unité de la population en âge de fréquenter le maternel impliquera donc la nécessité de créer une nouvelle place, si possible à proximité du lieu de résidence de cette unité supplémentaire.

1. Evaluation de l'évolution de la demande potentielle à l'horizon 2020

Une estimation, par quartier du Monitoring, de l'évolution du nombre d'enfants en âge de fréquenter l'enseignement maternel a été réalisée à l'horizon 2020. Cet horizon a été choisi car il importe, pour la création de nouvelles écoles, de prendre en compte la demande à long terme. Or, les statistiques fiables en la matière ne sauraient porter sur une échéance plus éloignée.

Cette estimation se base sur les projections démographiques réalisée par l'IBSA par tranche d'âges et par commune à partir de prévisions du Bureau du Plan, et est décrite dans le chapitre relatif à la méthode de travail.

Il résulte de cette estimation, une croissance régionale de la demande potentielle pour le maternel de l'ordre de 9 500 enfants en âge de fréquenter le maternel entre 2010 et 2020²⁰.

Selon des chiffres récemment publiés par l'IBSA, la population scolarisée au niveau maternel (enseignements ordinaire et spécialisé confondus) a augmenté de **2,3 %** de 2009-2010 à 2010-2011²¹.

La carte M7 illustre la répartition de ces 9 500 enfants par quartier. Cette carte appelle les commentaires suivants :

- Les quartiers situés à l'ouest et au nord de la Région bruxelloise sont ceux qui devraient enregistrer la croissance la plus importante d'ici 2020. Sont ainsi principalement concernés des quartiers de la Ville de Bruxelles, de Jette, Koekelberg, Berchem-Sainte-Agathe, Ganshoren, Molenbeek-Saint-Jean²², Anderlecht, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Evere et Forest.

²⁰ Précisément, 9 479 enfants.

²¹ Voir <http://www.ibsairisnet.be/themes/enseignement-et-petite-enfance>

²² Le quartier Molenbeek Historique présente un comportement atypique par rapport aux quartiers qui l'entourent. Il semble en effet que l'outil statistique soit mal adapté à la réalité de terrain dans ce quartier qui compte une proportion importante de personnes non inscrites au registre national. D'autres études réalisées par le BRAT ont déjà pu mettre en évidence cette anomalie statistique. La croissance de population issue des traitements statistiques doit donc être interprétée avec prudence pour ce quartier.

- Les quartiers du sud-est de Bruxelles devraient enregistrer une croissance moins importante, voire une diminution, de leur population en âge de fréquenter le maternel. Certains quartiers, notamment à Etterbeek et Woluwe-Saint-Lambert, devraient toutefois se distinguer par une croissance relativement plus élevée.

2. Identification des zones d'intervention prioritaires

La carte M8 propose une vision synthétique, combinant :

- **Les 3 niveaux de priorités territoriales** (carte M6), illustrés par des « aplats » de 3 couleurs (rouge, orange, jaune).
- **L'évolution de la population en âge de fréquenter le maternel à l'horizon 2020 (cercle bleu)**, soit la différence entre le nombre d'enfants en 2010 et en 2020.
- **L'importance du déficit de 2009-2010 ajouté à la croissance, en valeur absolue**, soit le nombre de places manquantes en 2010 (voir carte M3) additionné du nombre d'enfants supplémentaires estimé à l'horizon 2020²³. Plus la superficie de l'anneau bordeaux est importante, plus le déficit est élevé et plus grand serait le « succès » d'une nouvelle école ou de nouvelles places créées dans le quartier considéré. De plus, une partie des places occupées dans les quartiers voisins par des enfants du quartier considéré serait libérée.

La prise en compte de tous ces paramètres permet de mettre en évidence les quartiers de la Région bruxelloise où il conviendra d'agir en priorité ; mais également d'évaluer les effets de la création d'une école dans un quartier donné sur les quartiers environnants.

Les constats suivants peuvent être faits :

- Pour répondre à l'augmentation projetée de la demande de 2010 à 2020, il faudrait créer durant cette période en Région bruxelloise 9 500 places supplémentaires (augmentation de la capacité d'accueil d'écoles existantes et création de nouvelles écoles), soit l'équivalent de 475 classes de 20 élèves.
- Les quartiers devant connaître les plus fortes augmentations (grands cercles bleus) sont situés principalement à l'ouest (où plusieurs quartiers ne connaissaient pas de déficit en 2010) et au nord.
- En ajoutant à la croissance estimée à l'horizon 2020, les déficits en 2010 en nombre de places (liserés bordeaux autour des cercles bleus), on mesure l'ampleur du déficit qui se cumulerait en l'absence de mesure. Cette ampleur est identifiable par la limite extérieure des cercles combinés. Pratiquement tous les quartiers connaissant en 2010 un déficit, devraient voir leur population d'âge scolaire maternel s'accroître. Une exception remarquable : les quartiers Gribaumont et Sainte-Alix - Joli Bois dont les déficits actuels élevés ne devraient pas s'accroître.
- Les quartiers les plus concernés par cet éventuel cumul se concentrent en première couronne, tout particulièrement dans le croissant pauvre. Sont également concernés : Gare de Schaerbeek, Avenue Léopold III et Reyers ; Chasse ; Saint-Denis, Bizet-Roue-Ceria et Aurore ; Machtens, Korenbeek, Basilique et Houba.

²³ Sur la carte M8, le bleu représente la croissance projetée ; et le bordeaux, le déficit en 2010. Un rond bleu sans anneau bordeaux correspond à une croissance projetée sans déficit en 2010. Un rond bordeaux sans centre bleu correspond à un déficit en 2010 sans croissance. Lorsque dans un quartier, il y a superposition du bordeaux sur le bleu, la superficie de l'anneau bordeaux ainsi créé est proportionnelle à la taille du déficit.

3. Stratégies de création de places et impacts sur les quartiers environnants

Les données sur la provenance des élèves mettent en lumière une certaine mobilité et le fait que pour nombre de parents, la proximité n'est pas le seul critère déterminant dans le choix de l'école maternelle²⁴.

Cette mobilité permet la compensation des déficits de certains quartiers par les excédents d'autres quartiers, ceux-ci interagissant entre eux comme des vases communicants. L'analyse qui suit tient compte de ce phénomène et démontre l'intérêt d'exploiter toutes les possibilités de création de places tant en quartiers excédentaires que déficitaires.

Les cas de figure suivants sont complétés de stratégies de création de places :

- **Quartiers déficitaires en 2010 et croissance importante de la demande potentielle prévue pour 2020** : en l'absence de création de nouvelles places, les déficits devraient s'accroître et le nombre d'enfants étant obligés d'aller « loin » pour trouver une place risque d'augmenter. Si l'on souhaite offrir une place à chaque enfant en âge de scolarité dans un tel quartier, il faudrait créer un nombre de places équivalent à la croissance de la population (horizon 2020) additionnée du déficit en 2010. Cela devrait avoir pour effet de libérer des places dans les quartiers environnants (places qui pourraient compenser, en partie du moins, la croissance prévue dans ces quartiers environnants).
- **Quartiers déficitaires en 2010 et faible croissance de la demande potentielle prévue pour 2020** : en l'absence de création de nouvelles places, le déficit pourrait rester relativement constant. En créant un nombre de places équivalent au déficit en 2010, des places dans les quartiers environnants seraient libérées, qui pourraient compenser, en partie du moins, la croissance prévue dans ces quartiers environnants.
- **Quartiers déficitaires en 2010 et diminution de la demande potentielle prévue pour 2020** : la diminution de la demande potentielle prévue à l'horizon 2020 devrait permettre de résorber partiellement le déficit en 2010. On peut dès lors s'interroger sur l'opportunité, à plus long terme, d'y créer de nouvelles places.
- **Quartiers excédentaires en 2010, dont l'offre est adaptée (taux de fréquentation locale élevé), et qui connaîtront une croissance de la demande potentielle d'ici 2020** : l'offre dans ces quartiers répondait en 2010 quantitativement et qualitativement à la demande. Le surplus de places permet de libérer des places pour des quartiers déficitaires, ou d'accueillir des enfants originaires d'autres

²⁴ Cependant, dans les communes déficitaires, cette mobilité peut être imposée par un déficit quantitatif ou qualitatif de l'offre scolaire, et non pas choisie, certains parents étant contraints d'inscrire leurs enfants dans des écoles éloignées de leur domicile.

Par contre, dans les quartiers du sud-est, les populations qui y sont domiciliées, ont choisi le plus souvent d'habiter dans des quartiers plus verdurisés, mais à faible densité d'équipements. Elles disposent toutefois généralement des ressources nécessaires en termes de mobilité et pour habiter dans des quartiers où l'offre en équipements, notamment scolaires, est plus importante.

régions. La création de nouvelles places dans les quartiers en surplus devrait permettre d'absorber la croissance de la demande potentielle et de maintenir le surplus de places en 2010 au bénéfice des autres quartiers ou des enfants extra-régionaux.

- **Quartiers excédentaires en 2010, dont l'offre n'est pas adaptée, et qui devraient connaître une croissance de la demande potentielle d'ici 2020 :** l'offre dans ces quartiers répondait en 2010 quantitativement mais pas qualitativement à la demande (ex : présence uniquement d'une école néerlandophone ou d'une école prodiguant un enseignement alternatif). Une partie de l'offre – partie qui est en fait supérieure au surplus de places - est occupée par des enfants d'autres quartiers ; et une part importante de la population locale fréquente des écoles dans les quartiers environnants.

En créant de nouvelles places adaptées aux besoins de la population locale, pour un nombre supérieure à la croissance qui y est prévue, des places devraient être libérées dans les quartiers environnants.

- **Quartiers excédentaires en 2010 et diminution de la demande potentielle prévue pour 2020 :** pas de nouvelles places à y créer.

Différentes stratégies s'offrent donc aux décideurs qui permettent d'optimiser l'impact de la création de places selon les situations rencontrées.

Toutefois, lorsqu'il s'agit d'aborder la question à l'échelle régionale, la multiplicité des situations et la complexité des relations entre quartiers rendent très difficile l'élaboration d'un plan précis, qui ne saurait d'ailleurs être qu'une collection de stratégies ad hoc.

Une approche plus systématique doit être développée, sans pour autant exclure la possibilité d'adaptations à des réalités plus locales. Ce sera l'objet des deux prochaines parties.

4. Méthodes pour la répartition des places à créer

Des méthodes ont été envisagées et testées pour la distribution entre les quartiers des 9 500 places dans l'enseignement maternel. Elles consistent à les répartir soit entre :

- les quartiers devant connaître un accroissement de leur population scolaire ;
 - les quartiers devant connaître un accroissement de leur population scolaire ainsi que les quartiers déficitaires en 2010 ;
 - les quartiers dont la capacité d'accueil relative (CAR) serait inférieure à un certain seuil en l'absence de création de places d'ici 2020.
- **Les quartiers devant connaître un accroissement :** ces quartiers comportent un cercle bleu sur la carte M7, cercle dont la surface est proportionnelle à l'accroissement prévu. Une croissance négative est également prévue pour quelques quartiers. La différence entre les croissances positives et négatives, soit la croissance nette, est de 9 500 enfants en 2020, en âge de maternel.

La méthode consiste à répartir ces places de manière proportionnelle entre les quartiers à croissance positive uniquement.

L'avantage de cette méthode est de répondre de manière simple et claire à l'essor démographique en attribuant les places là où la demande supplémentaire devrait se manifester.

L'inconvénient, c'est qu'elle ne tient pas compte de la situation déficitaire ou excédentaire des quartiers en 2010. Or, certains d'entre eux connaissent un excédent supérieur à l'accroissement prévu et n'auront donc pas nécessairement besoin de places supplémentaires ; alors que d'autres, déficitaires mais pour lesquels aucune croissance n'est prévue, ne se voient pas attribuer de places.

Par conséquent, les déséquilibres territoriaux sont maintenus en l'état.

- **Les quartiers devant connaître un accroissement et/ou qui sont déficitaires** : ces quartiers comportent sur la carte M8 un cercle bleu représentant l'accroissement prévu, rouge pour leur déficit, ou bleu et rouge. La somme des déficits et des accroissements (positifs) en Région bruxelloise pour le secteur maternel est de l'ordre de 19 800. Pour rappel, les déficits en Région bruxelloise sont compensés par les excédents. Par conséquent, ils ne sont pas comptabilisés dans les 9 500 places.

Selon cette méthode, la croissance 2010-2020 est additionnée au déficit 2010 pour chaque quartier ; cette somme équivaut donc au déficit cumulé de 2020 si aucune place n'était créée. Ensuite, les 9 500 places sont distribuées au prorata du déficit cumulé de chaque quartier dans les 19 800.

L'avantage de cette méthode, c'est qu'elle attribue des places à tous les quartiers déficitaires, qu'une croissance y soit prévue ou non.

L'inconvénient, c'est qu'elle attribue aussi des places à des quartiers excédentaires et qui devraient le rester, même en l'absence d'attribution de places, car la croissance devrait y être inférieure à l'excédent en 2010.

Ainsi, les déséquilibres territoriaux sont atténués, mais non pas de manière optimale.

- **Les quartiers dont la CAR (ou ratio place/enfant du quartier) serait inférieure à un certain seuil en 2020, en l'absence de création de places** : cette méthode consiste à attribuer à tous les quartiers dont la capacité d'accueil relative est inférieure à un seuil défini, des places pour un nombre tel qu'au terme de l'opération leur CAR est relevée à une valeur identique, qui devient alors la valeur minimale en Région bruxelloise. L'opération consiste donc en un relèvement systématique de la CAR d'un ensemble de quartiers.

La méthode fait l'objet de développements dans la prochaine partie.

Son avantage, c'est qu'elle vise la réduction des déséquilibres territoriaux avant toute chose, un des objectifs de la présente étude.

Son inconvénient, c'est qu'elle n'attribue pas de places aux quartiers dont la CAR devrait se situer - au terme de la période 2010-2020 - à une valeur inférieure à une place par enfant, néanmoins supérieure au seuil en question.

Le seuil a été fixé à 0,80 (ou 0,8 place par enfant), sur base de critères d'optimisation, comme nous le verrons.

Au terme de l'attribution des places, les résultats suivants parlent d'eux-mêmes sur le plan des déséquilibres territoriaux subsistants :

- la répartition selon la croissance prévue a profité à 88 quartiers ; elle laisse cependant 32 quartiers sous la barre de 0,80 en 2020, avec des valeurs inférieures même à 0,20 ; l'indicateur des déséquilibres territoriaux²⁵ est le plus élevé des trois méthodes : 0,16;
- la répartition selon le déficit cumulé a profité à 94 quartiers ; néanmoins, 30 quartiers obtiennent des valeurs inférieures à 0,80, avec des CAR descendant sous 0,50 ;
- la répartition par relèvement systématique de la CAR a profité à 55 quartiers ; mais plus aucun quartier n'a une capacité d'accueil relative inférieure à 0,80 en 2020 ; l'indicateur des déséquilibres territoriaux, 0,13, est le plus faible des trois méthodes.

Méthode de répartition des places	Nb quartiers bénéficiaires	Quartiers avec CAR < 0,80	Indicateur des déséquilibres territoriaux
Croissance prévue	88	32	0,16
Déficit cumulé	94	30	0,15
Relèvement de la CAR	55	0	0,13

Cette dernière méthode a donc finalement été retenue pour fournir des indications sur la distribution spatiale des places à créer. Elle priviliege les quartiers où la création de places supplémentaires devrait s'avérer la plus nécessaire et exploite pleinement l'opportunité que représente l'essor démographique, de procéder à un rééquilibrage territorial de l'offre.

En ciblant ainsi la création des places, le nombre de quartiers avec une CAR inférieure à 0,80 passe de 35 à 0, de 2010 à 2020 ; et l'indicateur des déséquilibres territoriaux diminue de 0,19 à 0,13.

²⁵ Pour rappel, l'indicateur des déséquilibres territoriaux est calculé en rapportant la somme des déficits en places dans les quartiers confrontés à cette situation, à la somme des places en Région bruxelloise.

5. Méthode de relèvement systématique de la CAR d'un ensemble de quartiers

L'essor démographique : une opportunité

La nécessité de créer de nouvelles places ne découle pas des déficits en 2010. Comme expliqué précédemment, à l'échelle régionale, le nombre de places est supérieur au nombre d'enfants en âge de fréquenter une école maternelle.

Par conséquent, et théoriquement, si l'on avait créé en 2010 dans les quartiers déficitaires autant de nouvelles places qu'il en faut pour éliminer ces déficits, on créerait du même coup autant de places vides ailleurs. Ainsi, s'il s'agissait uniquement de remédier aux déséquilibres territoriaux – en ne prenant donc pas en compte l'accroissement démographique -il faudrait plutôt transférer des places de quartiers excédentaires vers des quartiers déficitaires. Autrement, la création de places dans des quartiers déficitaires pourrait se traduire par des places inoccupées dans d'autres quartiers.

La création de nouvelles places vise en premier lieu à absorber l'augmentation projetée jusqu'en 2020 de la population en âge de maternel. Cet essor démographique constitue cependant une opportunité pour corriger les déséquilibres en ciblant ces créations dans les quartiers déficitaires, plutôt que sur l'ensemble des quartiers pour lesquels un accroissement est prévu, certaines d'entre eux étant excédentaires.

Développements

Concrètement, si deux quartiers doivent connaître un accroissement de leur population scolaire, et que l'un est actuellement en excédent et l'autre, en déficit, le fait de cibler la création de nouvelles places dans le quartier déficitaire, contribue au rééquilibrage territorial. Exemple :

	Quartier A	Quartier B
Excédent ou déficit en 2010	100	-100
Accroissement projeté pour 2020	-100	-100
Nouvelles places		200
Excédent ou déficit 2020	0	0

Le quartier B, déficitaire en 2010, est en équilibre au terme de la décennie ; le quartier A, excédentaire en 2010, est à l'équilibre en 2020.

Toutefois, les situations ne sont généralement pas aussi simples. Par exemple, de nombreux quartiers non déficitaires en 2010 - surtout dans la partie ouest de la Région - devraient connaître un accroissement de leur population scolaire, avec pour résultat un déficit important pour certains à l'horizon 2020 si aucune nouvelle place n'y était créée.

La situation que devraient connaître les quartiers à l'horizon 2020, en l'absence de création de places, doit donc être prise en compte.

A cette fin, une méthode consisterait à tenir compte du déficit cumulé théorique à l'horizon 2020 (déficit 2010 + accroissement 2010-2020) en l'absence de création de places. Les

quartiers devant bénéficier de nouvelles places seraient déterminés selon un seuil de déficit cumulé. La répartition des 9 500 places se ferait en appliquant un même pourcentage à tous les quartiers concernés, établi sur base du ratio ‘déficit cumulé total des quartiers retenus’ / ‘nombre de places disponibles’.

Dans l'exemple qui suit, les quartiers peuvent bénéficier de places pour une part égale à 60 % de leur déficit cumulé (qui est le même pour les deux quartiers), ce qui permettra d'allouer un nombre de places global équivalent à l'accroissement de la population scolaire.

	Quartier A	Quartier B
Nombre de places en 2010	500	1 000
Déficit cumulé théorique en 2020	200	200
Création de nouvelles places	120	120
Nombre de places en 2020	620	1120
Solde du déficit en 2020	80	80

Cette méthode ne tient cependant pas compte de l'importance relative du déficit cumulé de chaque quartier considéré par rapport à l'offre dont il dispose. En effet, le solde du déficit est le même, mais proportionnellement plus important pour le quartier A (80 places sur 680) que pour le quartier B (80 places sur 1 180). Ainsi, au terme de l'opération, il subsiste un déséquilibre relatif entre les quartiers A et B.

La solution finalement retenue remédié à cette lacune. Elle consiste à attribuer les places de manière telle que les deux quartiers bénéficient en 2020 de la même capacité d'accueil relative (CAR). Pour rappel, la CAR est le nombre de places dans les écoles maternelles d'un quartier par enfant domicilié dans le quartier, en âge de fréquenter une école maternelle.

Pour un même nombre de places à distribuer (240) que dans l'exemple précédent, nous obtenons au terme de l'opération une CAR identique pour les deux quartiers :

	Quartier A	Quartier B	Total
Nombre de places en 2010 (a)	500	1 000	1 500
Déficit cumulé théorique en 2020	200	200	400
Nombre d'enfants en âge de maternel en 2020 (b)	700	1 200	1 900
CAR 2020 sans création de places (a/b)	0,71	0,83	0,79
Création de nouvelles places	141	99	240
Nombre de places en 2020 (c)	641	1 099	1740
Solde du déficit en 2020	59	101	160
CAR 2020 avec création de places (c/b)	0,92	0,92	0,92

Proportionnellement, le déficit par rapport à l'offre est devenu le même dans les deux quartiers.

Les quartiers devant bénéficier de nouvelles places sont déterminés, non plus selon un seuil minimal de déficit cumulé, mais bien selon un seuil de CAR maximal. Ce seuil doit être défini de manière telle que la nouvelle CAR - pour les quartiers ayant bénéficié de nouvelles places - ne soit pas finalement supérieure en 2020 à celle de quartiers non retenus²⁶.

Par conséquent, la CAR finale doit être ajustée de manière telle qu'elle soit égale au seuil, ce qui optimise l'impact de la répartition des 9 500 places en termes de rééquilibrage territorial.

Les simulations effectuées nous ont permis d'identifier ce taux qui se situe à 0,80 selon les données du maternel (chiffre rond, ce qui est un effet du hasard). Ainsi, tous les quartiers qui disposerait, en l'absence de création de places, d'une CAR théorique inférieure à 0,80 en 2020 (ou de moins de 0,8 place par enfant) se voient attribuer des places en nombre suffisant pour hausser leur CAR à ce niveau.

6. Répartition entre les quartiers des places à créer

Ce sont au total 55 quartiers, sur les 118 quartiers habités de la Région bruxelloise, auxquels ont été distribuées les 9 500 places (voir la carte M9), correspondant à l'accroissement prévu de la population en âge de fréquenter le maternel entre 2010 et 2020.

Parmi les quartiers non retenus pour une attribution de places, le quartier à la CAR la plus faible en 2020 a justement une CAR de 0,80. Plus aucun quartier en 2020, selon ce modèle, n'a une CAR inférieure à ce taux²⁷. Or, il y avait 35 quartiers dans cette situation en 2009-2010.

L'attribution est donc optimale²⁸.

Le nombre de places à créer par quartier a été converti en équivalent classes avec un ratio de 20 places par classe.

La conversion en équivalent écoles n'a pas été retenue car elle n'est pas appropriée au regard des développements en cours, les projets actuels de création de places visant le plus souvent à accroître les capacités d'accueil existantes, et non pas à créer de nouvelles implantations.

²⁶ Exemple : le seuil maximal est fixé à 0,78 ; un quartier avec une CAR de 0,82 ne peut donc pas bénéficier de nouvelles places ; après la répartition des nouvelles places entre les quartiers, les quartiers qui avaient une CAR égale ou inférieure à 0,78, ont désormais une CAR de 0,84. Pour éviter une telle situation, il y a lieu d'élargir l'ensemble des quartiers, l'élargissement diminuant le nombre de places attribuées aux quartiers et donc la CAR commune (néanmoins, un certain rééquilibrage a été opéré).

²⁷ A l'exception du Quartier Royal où il n'existe pas d'école maternelle, où la population d'âge maternel est inférieure à 30 enfants et où aucun accroissement de la population n'est prévu.

²⁸ Un relèvement du seuil bénéficierait à un plus grand nombre de quartiers, mais ceux-ci obtiendraient une CAR plus faible. Un abaissement du seuil concentrerait la création des places dans moins de quartiers qui obtiendraient alors une CAR plus élevée ; alors que d'autres quartiers, initialement au-dessus du seuil, se retrouveraient avec des valeurs inférieures à celui-ci, comme expliqué ci-dessus.

En outre, l'approche par classes est plus souple car elle permet de considérer à la fois la création d'écoles à partir d'un certain nombre de classes ou la simple création de classes par augmentation des capacités sur les sites existants.

A cet effet, nous proposons comme taille de référence, pour la création d'écoles, la valeur moyenne des implantations maternelles en Région bruxelloise en 2010 qui est de 120 places, ou l'équivalent de 6 classes.

Le nombre de classes a été arrondi à l'unité supérieure ou inférieure. Pour des valeurs inférieures à 10 places à créer dans un quartier, aucune classe n'est comptabilisée. Cette situation ne concerne que quatre quartiers seulement.

Le nombre total de classes de 20 places à créer est de 475, soit 9 500 places, réparties entre 51 quartiers.

26 quartiers se voient attribuer un nombre de places permettant de remplir au moins une école maternelle (6 classes, soit 120 places). Pour les 29 quartiers restants, des écoles peuvent être créées pour desservir les populations de plusieurs quartiers limitrophes.

7. Préambule à l'analyse des résultats

La carte **M9** présente la répartition territoriale par quartier des 475 classes à créer. Comme on peut le constater, moins de quartiers sont concernés que dans la carte M8, ce qui s'explique par le fait que la M8 présente l'ensemble des déficits en 2010 et des accroissements prévus. Or, la M9 ne retient que les quartiers pour lesquels la création de classes est nécessaire pour obtenir une capacité d'accueil relative de 0,80 (ou 0,8 places par enfant) à l'horizon 2020.

Ainsi, certains quartiers qui comportaient un cercle dans la M8, n'en ont plus dans la M9, soit des quartiers :

- en situation excédentaire en 2010, qui devraient connaître un accroissement de leur population, mais dont la capacité d'accueil relative devrait rester supérieure à 0,80 en l'absence de création de places ;
- en situation déficitaire en 2010, mais disposant d'une capacité d'accueil relative supérieure à 0,80, situation qui devrait se maintenir car aucun accroissement n'est prévu.

Rappelons-le, l'approche retenue pour la répartition des classes vise avant tout à un rééquilibrage territorial. Elle ne tient pas compte de caractéristiques des quartiers ayant fait l'objet d'une analyse précédemment dans l'étude, telles que la fréquentation et la provenance locales, l'adéquation qualitative de l'offre locale aux besoins locaux, ou l'offre dans les quartiers voisins. Toutes ces caractéristiques rendent compte de dysfonctionnements auxquelles il est possible de remédier par une intervention ciblée lors de la création des classes.

En outre, dans cette approche, les déficits étant cumulés à l'horizon 2020, aucune information sur leur évolution n'est fournie : les quartiers connaissant un déficit en 2010 élevé sont confondus avec ceux, non déficitaires, qui verront cependant leur population scolaire s'accroître fortement dans le futur.

Or, ces informations peuvent être cruciales pour le planning de la création des places, la situation de certains quartiers étant plus urgente que dans d'autres quartiers, du fait, par exemple, qu'ils sont entourés de quartiers également déficitaires, incapables d'absorber la demande excédentaire de leur quartier voisin.

C'est pourquoi nous insistons sur la prise en compte des autres indicateurs et cartes lors de l'élaboration des stratégies de création de places.

C'est pourquoi également, il nous a semblé pertinent d'intégrer une dimension prioritaire dans la carte **M10**, soit par la couche des zones prioritaires de la carte M6 qui, pour rappel, synthétisent les informations suivantes :

- l'importance de la carence (cartes M2 et M3) en valeurs relative et absolue ;
- les quartiers où l'offre est problématique (carte M5) ;
- l'ampleur de la zone identifiée et de sa population.

Ainsi, les résultats présentés sur la carte M9 pourront être contextualisés.

8. Analyse des résultats

Le territoire régional, sur la carte M9, apparaît partagé en deux par un axe incliné vers l'est avec :

- une part correspondant à approximativement 60 % du territoire – orientée vers le nord-ouest – qui concentre la grande majorité des quartiers où une intervention est requise pour faire face au défi démographique ;
- une part correspondant à approximativement 40 % du territoire – orientée vers le sud-est - où les quartiers devraient pour leur grande majorité conserver une capacité d'accueil relative satisfaisante en l'absence de création de nouvelles places.

Plusieurs zones se dessinent :

- **Le croissant pauvre** : comme on pouvait s'y attendre suite aux analyses précédentes, le croissant pauvre comprend des quartiers dont les besoins devraient être particulièrement élevés : **Bas Forest** dans lequel la création de **25** classes devraient s'avérer nécessaire ; Bosnie (14), quartiers de Cureghem (Bara et Vétérinaire : 14), Anneessens et Stalingrad (11), **Gare de l'Ouest (26)**, **Quartier Maritime (24)**, Vieux Laeken Est (15), **Quartier Brabant (29)**, **Saint-Josse Centre (24)** et **Dailly (36)**.

Pratiquement tout le croissant pauvre se trouve en zone de priorité de niveau 1 (voir carte M10), ce qui signifie que la situation est déjà problématique (carences en valeur absolue et relative ; offre qui ne répond pas aux besoins locaux ; quartiers limitrophes qui compensent peu la demande non satisfaite ; densité de population élevée ; ...).

Fait qui mérite d'être souligné : alors qu'une vingtaine de classes de primaire devrait être nécessaire dans le quartier Molenbeek Historique pour faire face au

défi démographique et pour un rééquilibrage territorial, aucune classe de maternelle ne serait à y prévoir. En effet, la population concernée devrait légèrement diminuer ; et la capacité d'accueil relative par conséquent, s'accroître de 0,91 à 0,95, de 2010 à 2020, soit un taux supérieur à celui retenu pour le relèvement systématique (0,84).

- **Quartiers de la seconde couronne, à l'ouest :** ces quartiers se déploient du sud au nord, de Saint-Denis–Neerstalle à Houba. Ils sont pour la plupart confrontés à des prévisions d'accroissement élevé de leur population scolaire, et à peu ou pas de déficit en 2010. Il s'agit principalement de : **Bizet-Roue-CERIA (24)** et Veeweyde - Aurore (13) en zone de priorité de niveau 1 ; **Machtens (24)**, Korenbeek (13), Heymbosch – AZ-Jette (10) et Houba (13) en zone de priorité 2 ; en plus de 8 quartiers dont les valeurs pour le nombre de classes à créer se situent entre 1 et 9.
- **Quartiers du nord-est et de l'est de la Région,** avec le quartier **Gare de Schaerbeek (22)** ; Avenue Léopold III (12) et Reyers (9) en zone de priorité 1 ; et Gribaumont (15).
- **Quartiers le long de la chaussée de Wavre,** en zones de priorité de niveau 1, soit Jourdan et Chasse pour un total de 13 classes.
- **Quartiers du sud-est :** il s'agit de valeurs faibles mais la disposition de ces quartiers – au nombre de 5 - en un alignement allant du sud (quartier Dries) vers l'est jusqu'à Sainte-Alix – Joli Bois, mérite d'être mentionnée. Au total, 16 classes devraient y être créées. Ces quartiers sont cependant limitrophes de quartiers dont l'offre était excédentaire en 2010.

Pour rappel, les volumes de classes maternelles associés aux quartiers repris ci-dessus, correspondent au nombre de places à créer pour relever la capacité d'accueil relative à un taux de 0,80, selon les prévisions démographiques.

Synthèse des résultats de l'étude

Pour rappel, l'étude porte sur la situation en 2010.

Un peu plus de **53 000 enfants** fréquentent une école maternelle de l'enseignement ordinaire officiel ou libre, située en Région de Bruxelles-Capitale (année scolaire 2009-2010) ; soit 79 % dans l'enseignement francophone et 21 % dans l'enseignement néerlandophone.

Près de **52 000 enfants** sont domiciliés en Région bruxelloise et en âge de fréquenter le niveau maternel.

Environ **48 000 enfants** fréquentant une école maternelle en Région bruxelloise, y sont domiciliés, soit 90 % des enfants qui y sont inscrits. 10 % des élèves sont originaires des régions voisines (principalement de Flandre, pour plus de 8 %).

Concernant la **capacité d'accueil relative** (CAR ou nombre de places par enfant du quartier en âge de fréquenter le maternel) : comme l'illustrent les cartes M2 et M3, les quartiers périphériques bénéficient globalement d'une capacité plus importante que dans le reste de la Région. Ce sont également ceux qui accueillent la proportion la plus élevée d'élèves provenant de l'extérieur de la Région bruxelloise.

Concernant les **déséquilibres territoriaux** (cartes M4 et M5), certains quartiers ont, par rapport à la demande potentielle, une offre excédentaire et d'autres une offre déficitaire, les excédents des uns compensent les déficits des autres.

L'offre dans certains quartiers, qu'elle soit excédentaire ou déficitaire, n'est pas toujours adaptée à la demande (offre linguistique, offre pédagogique, renommée...), ce qui amène des habitants à inscrire leurs enfants dans des écoles éloignées de leur quartier.

Au total, il manque 10 007 places dans les quartiers déficitaires. L'indicateur des déséquilibres territoriaux obtenu en rapportant la somme des déficits en places dans les quartiers concernés à la somme des places occupées par les enfants domiciliés en Région bruxelloise, a une valeur de 0,19 pour l'enseignement maternel. Il y a donc près du cinquième des places dans les écoles maternelles qui sont mal réparties.

Cependant, à l'échelle régionale, la somme des excédents par quartier est supérieure à la celle des déficits, la Région disposant de places pour des élèves issus des régions voisines.

Concernant les **prévisions démographiques**, les quartiers devant enregistrer la croissance la plus importante d'ici 2020, sont situés à l'ouest (dont plusieurs ne connaissaient pas de déficit en 2010) et au nord de la Région bruxelloise (dont la majorité sont déficitaires).

Les quartiers du sud-est de la Région devraient connaître une croissance moins importante, voire une diminution, de leur population en âge de fréquenter le maternel, avec quelques exceptions pour lesquelles une croissance relativement plus élevée est anticipée.

Pratiquement tous les quartiers connaissant en 2010 un déficit, devraient voir leur population d'âge scolaire maternel s'accroître. Les quartiers les plus concernés, se concentrent en première couronne, tout particulièrement dans le croissant pauvre.

Sont également concernés : Gare de Schaerbeek, Avenue Léopold III et Reyers ; Chasse ; Saint-Denis, Bizet-Roue-Ceria et Aurore ; Machtens, Korenbeek, Basilique et Houba.

Concernant le nombre de places scolaires à créer : selon les prévisions démographiques, le nombre d'enfants en âge de fréquenter le maternel devrait s'accroître de 9 500 unités entre 2010 et 2020. Par conséquent, la Région conservera sa capacité d'accueil si 9 500 places supplémentaires ou 475 classes de 20 élèves sont créées (augmentation de la capacité d'accueil d'écoles existantes et création de nouvelles écoles).

Concernant la répartition entre les quartiers des places à créer : la méthode retenue est le relèvement systématique des quartiers dont la CAR (ou ratio place/enfant du quartier) serait inférieure à un certain seuil en 2020, en l'absence de création de places. Le seuil optimal a été calculé et sa valeur est de 0,80.

Les 9 500 places sont théoriquement réparties entre 55 quartiers qui voient leur CAR relever à 0,80 à l'échéance 2020. Aucun quartier n'a alors une CAR inférieure à ce taux. Or, ils sont 35 dans cette situation en 2010.

De 2010 à 2020, l'indicateur des déséquilibres territoriaux diminue de 0,19 à 0,13.

Cette méthode permet d'exploiter pleinement l'opportunité que représente l'essor démographique, pour procéder à un rééquilibrage territorial de l'offre. Elle priviliege donc les quartiers où la création de places supplémentaires devrait s'avérer la plus nécessaire.

Concernant les quartiers bénéficiaires de cette répartition (cartes M9 et M10) : le territoire régional apparaît partagé en deux par un axe incliné vers l'est avec :

- une portion correspondant à approximativement 60 % du territoire – orientée vers le nord-ouest – qui concentre la grande majorité des quartiers où une intervention est requise pour faire face au défi démographique ;
- une portion correspondant à approximativement 40 % du territoire – orientée vers le sud-est - où les quartiers devraient pour leur grande majorité conserver une capacité d'accueil relative satisfaisante en l'absence de création de nouvelles places.

Plusieurs zones se dessinent :

- **le croissant pauvre**, dont pratiquement tous les quartiers se trouvent en zone de priorité de niveau 1, ce qui signifie que la situation est déjà problématique en matière d'adéquation de l'offre aux besoins ;
- **les quartiers de la seconde couronne, à l'ouest**, qui se déploient du sud au nord, de Saint-Denis – Neerstalle à Houba. Ils sont pour la plupart confrontés à des prévisions d'accroissement élevé de leur population scolaire, et à peu ou pas de déficit en 2010 ; certains sont néanmoins en zone de priorité de niveau 1 (Anderlecht).
- **quelques quartiers au nord-est et à l'est ; ainsi qu'au sud-est** avec un alignement de quartiers allant du sud (quartier Dries) vers l'est jusqu'à Sainte-Alix – Joli Bois.

Conclusions

Les objectifs de l'analyse, tels que définis dans le cahier spécial des charges, consistaient à évaluer l'adéquation de l'offre aux besoins et les dysfonctionnements qui en découlent. Il s'agissait également d'identifier les déséquilibres territoriaux qui pourraient résulter de l'essor démographique, à l'horizon 2020.

Comme nous l'avons vu, la création de nouvelles places scolaires durant les prochaines années constitue en fait une opportunité à saisir pour la réduction des déséquilibres territoriaux existants et, par conséquent, pour l'amélioration de la couverture spatiale des besoins.

A cette fin, plusieurs méthodes ont été développées et testées, pour une optimisation de l'impact de la répartition des places à créer.

Chacune comporte, il va de soi, des avantages et inconvénients. Toutefois, celle qui a été proposée - le relèvement systématique de la capacité d'accueil relative d'un ensemble de quartiers - s'avère la mieux à même de rencontrer des objectifs d'équité et de développement durable (mobilité douce), sous-jacents au principe d'une couverture spatiale répondant aux besoins locaux.

En effet, il s'agit d'être en mesure d'offrir à un maximum d'enfants du maternel, une place dans une école à proximité de leur domicile qui réponde aux attentes des parents.

Comme souligné dans l'étude, d'autres stratégies s'offrent aux décideurs qui permettent d'optimiser l'impact de la création de places selon les situations propres à chaque quartier, et donc à une échelle plus locale.

Cependant, un référentiel des places à créer qui traduise en chiffres une vision globale du développement de l'offre scolaire pour l'ensemble de la Région, nous est apparu indispensable.

Son caractère théorique ne fait aucun doute. En effet, une série de facteurs interviennent, que ne maîtrisent pas nécessairement les décideurs et qui peuvent constituer autant d'obstacles à la mise en œuvre du plan même le mieux conçu.

Nous pensons notamment :

- à la production de nouveaux logements par les secteurs public et privé qui influe fortement sur l'accroissement de la demande de places dans les écoles ;
- aux opportunités immobilières déterminantes pour ce qui est du nombre de places pouvant être créées et leur localisation ;
- à la densification possible de certains quartiers ;
- à la multiplication des pouvoirs de décision ;
- au budget dont disposent les pouvoirs publics ;
- à l'autonomie dont disposent les réseaux ;
- aux spécificités linguistiques ou pédagogiques des écoles ;
- aux contextes locaux.

En outre, les opportunités ne permettent pas toujours de donner une réponse locale à un déficit local. D'ailleurs, dans certains quartiers, le faible nombre de places à créer ne saurait justifier l'aménagement ou la construction d'un bâtiment pour en faire une école.

C'est pourquoi le référentiel ne doit pas être abordé comme un plan figé ; mais bien comme un outil d'aide à la décision favorisant la réalisation de cette vision.

Les informations qu'il comporte doivent être contextualisées et nuancées grâce aux autres outils développés à cette fin ; et adaptées selon les contraintes rencontrées. C'est dans cet objectif qu'une cartographie de la capacité d'accueil relative, de la typologie des quartiers et des zones prioritaires, ainsi que des déficits cumulés à l'accroissement prévu, a été conçue.

Ainsi, les opportunités et synergies potentielles pourront être exploitées en connaissance de cause, notamment les opportunités identifiées dans le cadre du cadastre des sites potentiels pour l'établissement de bâtiments scolaires.

Il peut s'agir, par exemple, d'agrégner le nombre de classes de quartiers limitrophes afin d'envisager une solution commune à un ensemble de quartiers, qui intègre les contraintes exposées ci-dessus et qui prenne en compte des caractéristiques qui leur sont propres, telles la fréquentation locale et l'aire d'influence des écoles existantes.

En plus de la prise en compte du référentiel, il conviendra notamment, avant de créer une nouvelle école ou de nouvelles classes dans le maternel, de :

- vérifier la nature des besoins (déficit actuel et/ou accroissement prévu ; carence qualitative de l'offre, d'option pédagogique ou linguistique ; ...);
- évaluer les impacts de la création de l'école sur les quartiers voisins (offre susceptible de répondre ou non à une demande de ces quartiers ou d'y libérer des places ; ...);
- de considérer les zones prioritaires qui rendent compte des déséquilibres territoriaux en 2010, et qui de ce fait devraient bénéficier d'une intervention plus rapide.

Un "tuning" du référentiel doit donc être effectué, en concertation avec les acteurs locaux et les différents réseaux. A cette fin, d'autres études - à une échelle plus locale cette fois-ci - devraient fournir les éléments objectifs à la réalisation de ces ajustements.

Nous pensons, notamment, à une analyse cartographique de la fréquentation et de la provenance locales qui rende compte des comportements décisionnels des parents concernant le choix des écoles ; et des facteurs pouvant expliquer la zone d'influence des écoles d'un quartier (voir étude en annexe). A cette fin, les données récoltées dans le cadre de la présente mission recèlent une mine d'informations qui mériteraient d'être exploitées plus encore.

En outre, et à titre d'exemple, des "zooms" permettraient d'analyser dans le détail, au besoin, la provenance précise des élèves scolarisés dans un quartier spécifique ; ou la fréquentation précise des élèves domiciliés dans tel quartier.

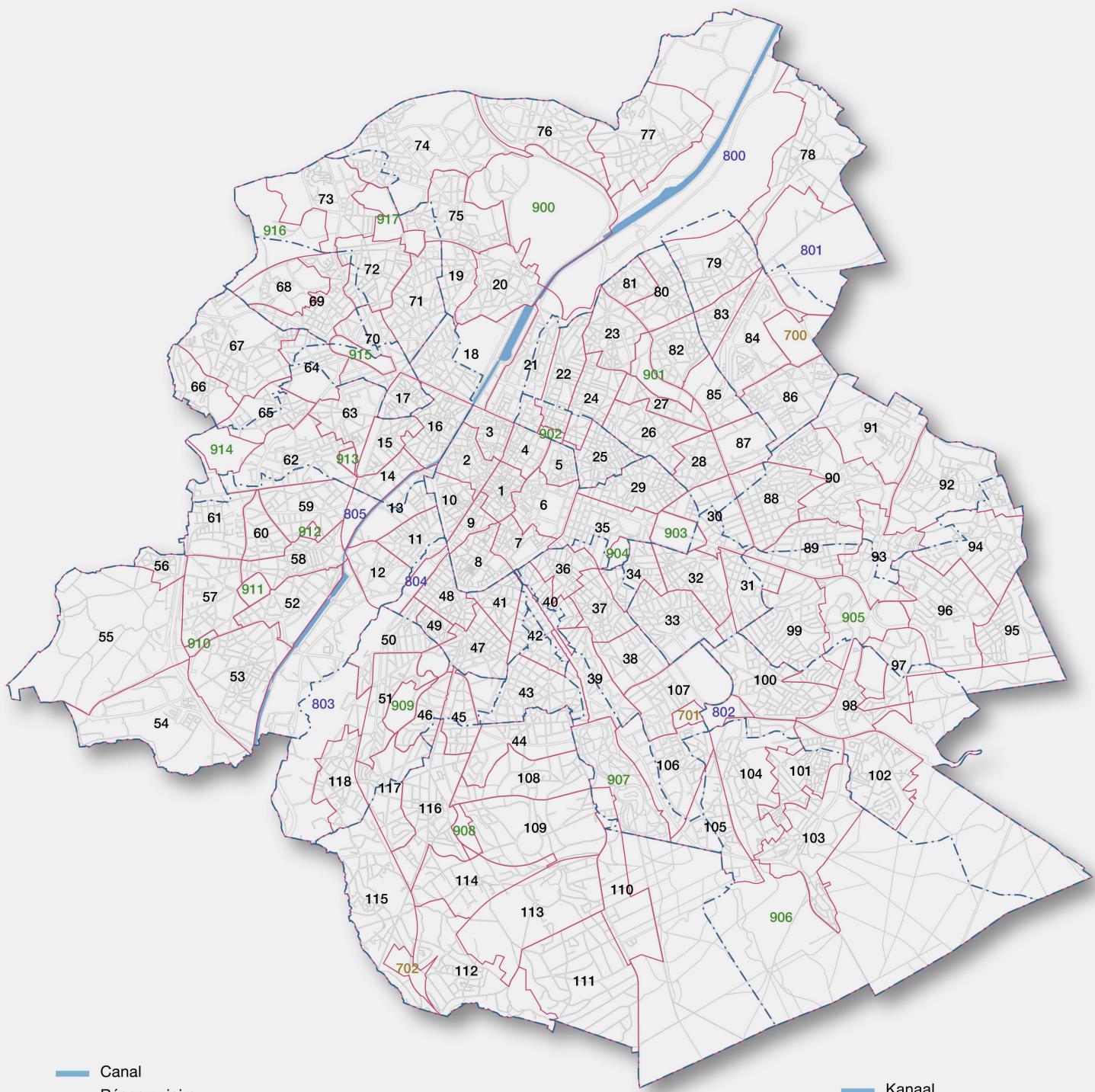
Ces analyses quantitatives devraient idéalement être complétées d'enquêtes qualitatives de terrain afin de mieux cerner les motivations et les critères pris en compte par les parents

au moment d'inscrire leur enfant dans une école maternelle ; et d'évaluer le degré de satisfaction par rapport à l'offre scolaire ; en fonction des dimensions culturelles, urbanistiques, sociales et économiques dans lesquelles ceux-ci évoluent.

Ces recherches devraient également être déclinées selon la langue d'enseignement.

On le voit bien, la question est complexe et la réflexion mérite d'être poursuivie si l'on souhaite renforcer la capacité des autorités régionales à contribuer à une meilleure adéquation de l'offre aux besoins en matière scolaire, et cela, dans l'objectif plus vaste d'une ville équitable et durable où il fait bon vivre.

Annexe A : Cartographie



Canal
Réseau viaire
Limites communales

Kanaal
Wegennet
Gemeentegrens

La délimitation des quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale

— Limites des quartiers

111 Quartiers d'habitat

906 Quartiers d'espaces verts

803 Quartiers d'industries

702 Cimetières

De afbakening van de wijken van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest

— Wijkgrens

111 Woonwijk

906 Groene wijk

803 Industriewijk

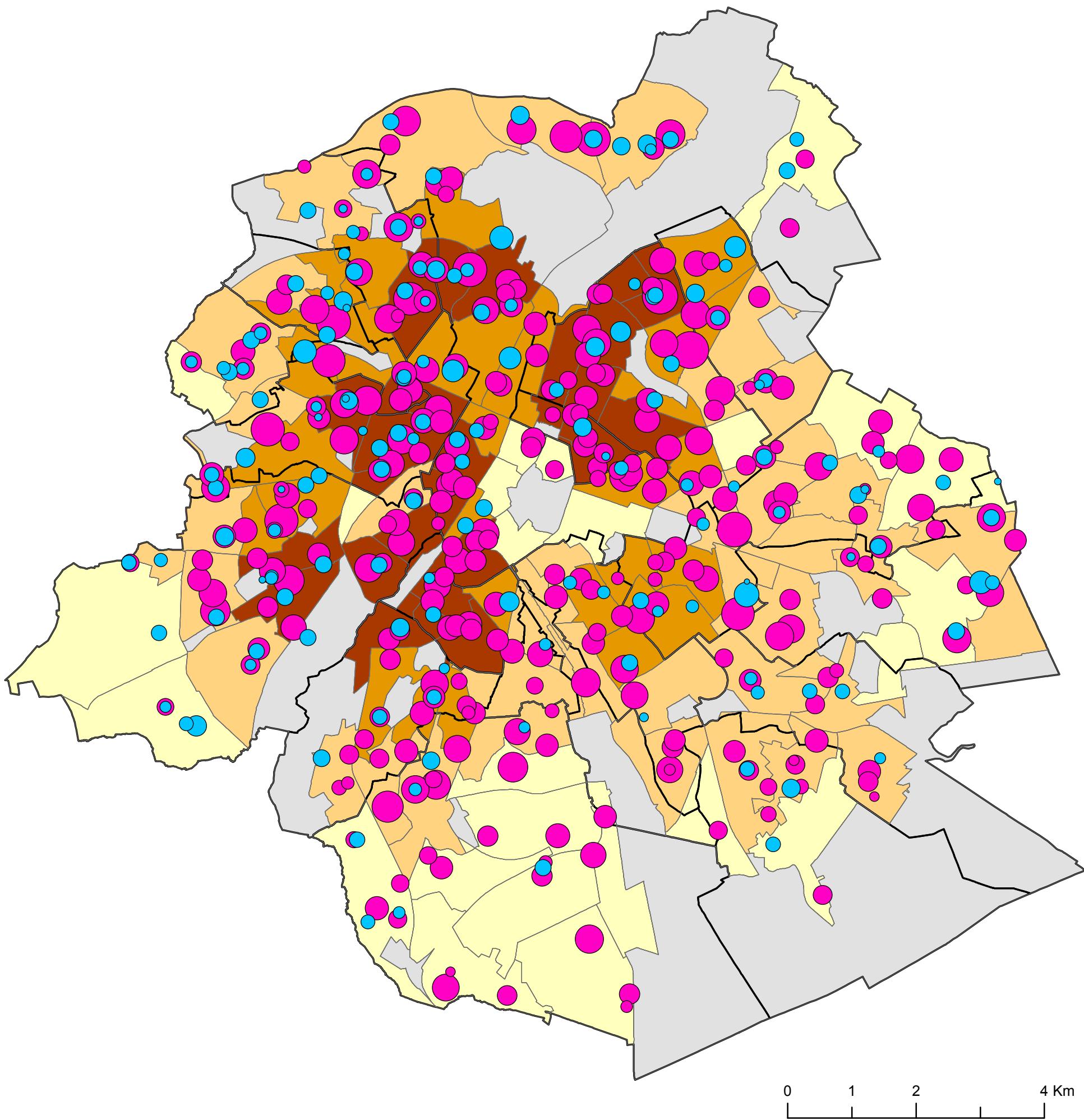
702 Kerkhof

Liste des quartiers du Monitoring

Quartiers d'habitat		
1 GRAND PLACE	51 VAN VOLXEM - VAN HAELEN	102 TRANSVAAL
2 DANSAERT	52 VEEWEYDE - AURORE	103 BOITSFORT CENTRE
3 BEGUINAGE - DIXMUDE	53 BIZET - ROUE - CERIA	104 WATERMAEL CENTRE
4 MARTYRS	54 VOGELENZANG - ERASME	105 DRIES
5 NOTRE-DAME AUX NEIGES	55 NEERPEDE	106 BOONDAEL
6 QUARTIER ROYAL	56 BON AIR	107 UNIVERSITE
7 SABLON	57 SCHERDEMAEL	108 MONTJOIE - LANGEVELD
8 MAROLLES	58 ANDERLECHT CENTRE - WAYEZ	109 OBSERVATOIRE
9 STALINGRAD	59 SCHEUT	110 FORT JACO
10 ANNEESENS	60 BUFFON	111 VIVIER D'OIE
11 CUREGHEN BARA	61 MOORTEBEEK - PETERBOS	112 KRIEKENPUT - HOMBORCH - VERREWINKEL
12 CUREGHEN VETERINAIRE	62 MACHTENS	113 SAINT-JOB KAUWBERG
13 CUREGHEN ROSEE	63 KARREVELD	114 DIEWEG
14 DUCHESSE	64 HOPITAL FRANCAIS	115 KALEVOET - MOENSBERG
15 GARE DE L'OUEST	65 KORENBEEK	116 GLOBE
16 MOLENBEEK HISTORIQUE	66 POTAARDE	117 VOSSEGAT - ROOSENDAAL
17 KOEKELBERG	67 BERCHEM SAINTE-AGATHE CENTRE	118 SAINT-DENIS - NEERSTALLE
18 QUARTIER MARITIME	68 VILLAS DE GANSHOREN	Cimetières
19 VIEUX LAEKEN OUEST	69 GANSHOREN CENTRE	700 CIMETIERE DE BRUXELLES
20 VIEUX LAEKEN EST	70 BASILIQUE	701 CIMETIERE D'IXELLES
21 QUARTIER NORD	71 WOESTE	702 CIMETIERE SAINT-GILLES
22 QUARTIER BRABANT	72 JETTE CENTRE	Quartiers d'industries
23 COLLIGNON	73 HEYMBOSCH - AZ-JETTE	800 INDUSTRIE NORD
24 CHAUSSEE DE HAECHT	74 HEYSEL	801 INDUSTRIE OTAN
25 SAINT-JOSSE CENTRE	75 HOUBA	802 DELTA
26 DAILY	76 MUTSAARD	803 INDUSTRIE SUD
27 JOSAPHAT	77 HEEMBEEK	804 GARE DU MIDI
28 PLASKY	78 HAREN	805 INDUSTRIE BIRMINGHAM
29 SQUARES	79 PAIX	Quartiers d'espaces verts
30 PORTE TERVUEREN	80 HELMET	900 DOMAINE ROYAL LAEKEN
31 SAINT-MICHEL	81 GARE DE SCHAERBEEK	901 PARC JOSAPHAT
32 SAINT-PIERRE	82 TERDELT	902 BOTANIQUE
33 CHASSE	83 CONSCIENCE	903 CINQUANTENAIRE
34 JOURDAN	84 AVENUE LEOPOLD III	904 PARC LEOPOLD
35 QUARTIER EUROPEEN	85 GARE JOSAPHAT	905 PARC DE LA WOLUWE
36 MATONGE	86 PADUWA	906 FORET DE SOIGNES
37 FLAGEY - MALIBRAN	87 REYERS	907 BOIS DE LA CAMBRE
38 HOPITAL ETTERBEEK - ISELLES	88 GEORGES HENRI	908 PARC WOLVENDAEL
39 ETANGS D'IXELLES	89 GRIBAUMONT	909 PARC DUDEN - PARC DE FOREST
40 LOUISE - LONGUE HAIE	90 ROODEBEEK - CONSTELLATIONS	910 PARC DES ETANGS
41 BERCKMANS - HOTEL DES MONNAIES	91 VAL D'OR	911 PARC ASTRID
42 CHÂTELAIN	92 KAPELLEVLD	912 PARC FORESTIER
43 BRUGMANN - LEPOUTRE	93 BOULEVARD DE LA WOLUWE	913 PARC MARIE-JOSE
44 CHURCHILL	94 STOCKEL	914 SCHEUTBOS
45 MOLIERE - LONGCHAMP	95 SAINTE-ALIX - JOLI BOIS	915 PARC ELISABETH
46 ALTITUDE 100	96 SAINT-PAUL	916 BOIS DU LAARBEEK - POELBOS
47 HAUT SAINT-GILLES	97 PUTDAAL	917 PARC BAUDOUIN - DIELEGEMBOS
48 PORTE DE HAL	98 AUDERGHEM CENTRE	
49 BOSNIE	99 CHANT D'OISEAU	
50 BAS FOREST	100 CHAUSSEE DE WAVRE - SAINT-JULIEN	
	101 TROIS TILLEULS	

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

ENSEIGNEMENT MATERNEL - CARTE M1 Localisation de l'offre et de la demande Année scolaire 2009-2010



Demande : densité par quartier d'enfants en âge de fréquenter le maternel (2010) (nb enfants / ha)

- < 2
- 2 - 5
- 5 - 8
- > 8

Moins de 30 enfants domiciliés

Offre : nombre d'élèves inscrits

- Enseignement néerlandophone
- Enseignement francophone

1 000
500
100
10

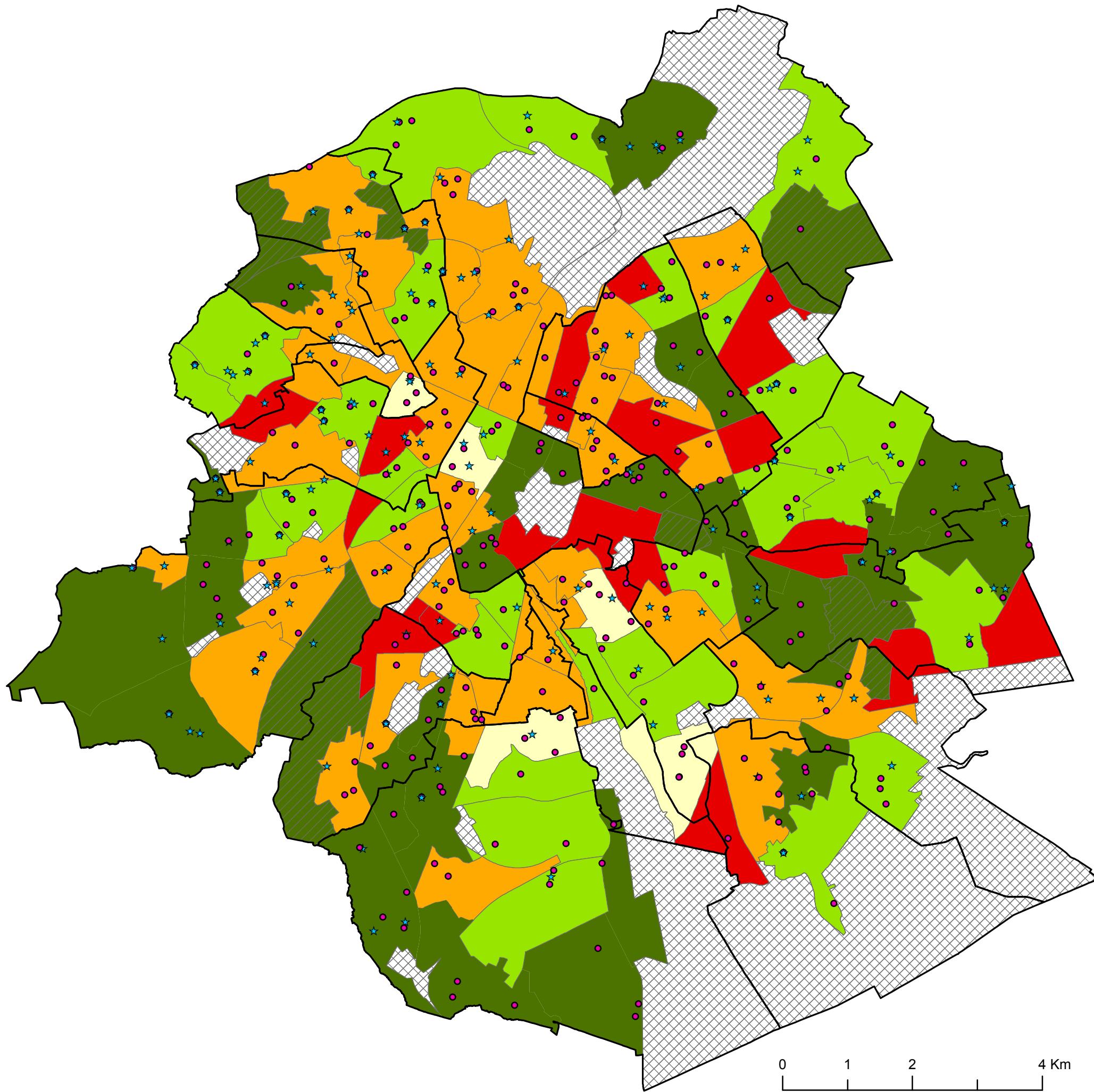
Limites communales

Limites des quartiers

Sources : ETNIC / Vlaams Ministerie van Onderwijs
en Vorming (offre) - BRAT (demande)

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

ENSEIGNEMENT MATERNEL - CARTE M2 Capacité d'accueil relative par quartier Année scolaire 2009-2010



Rapport entre le nombre de places dans l'enseignement maternel ordinaire bruxellois et le nombre d'enfants en âge de fréquenter le maternel

- > 1.5
- 1.03 - 1.5
- 1 - 1.03
- 0.5 - 1
- < 0.5

- écoles francophones
- ★ écoles néerlandophones

- Diagonal hatching: Moins de 30 enfants domiciliés et pas d'école
- Horizontal hatching: Moins de 30 enfants domiciliés (mais présence d'école)
- Black lines: limites communales
- White lines: limites des quartiers

Source : ETNIC / Vlaams Ministerie van Onderwijs en Vorming (offre) - BRAT (demande)



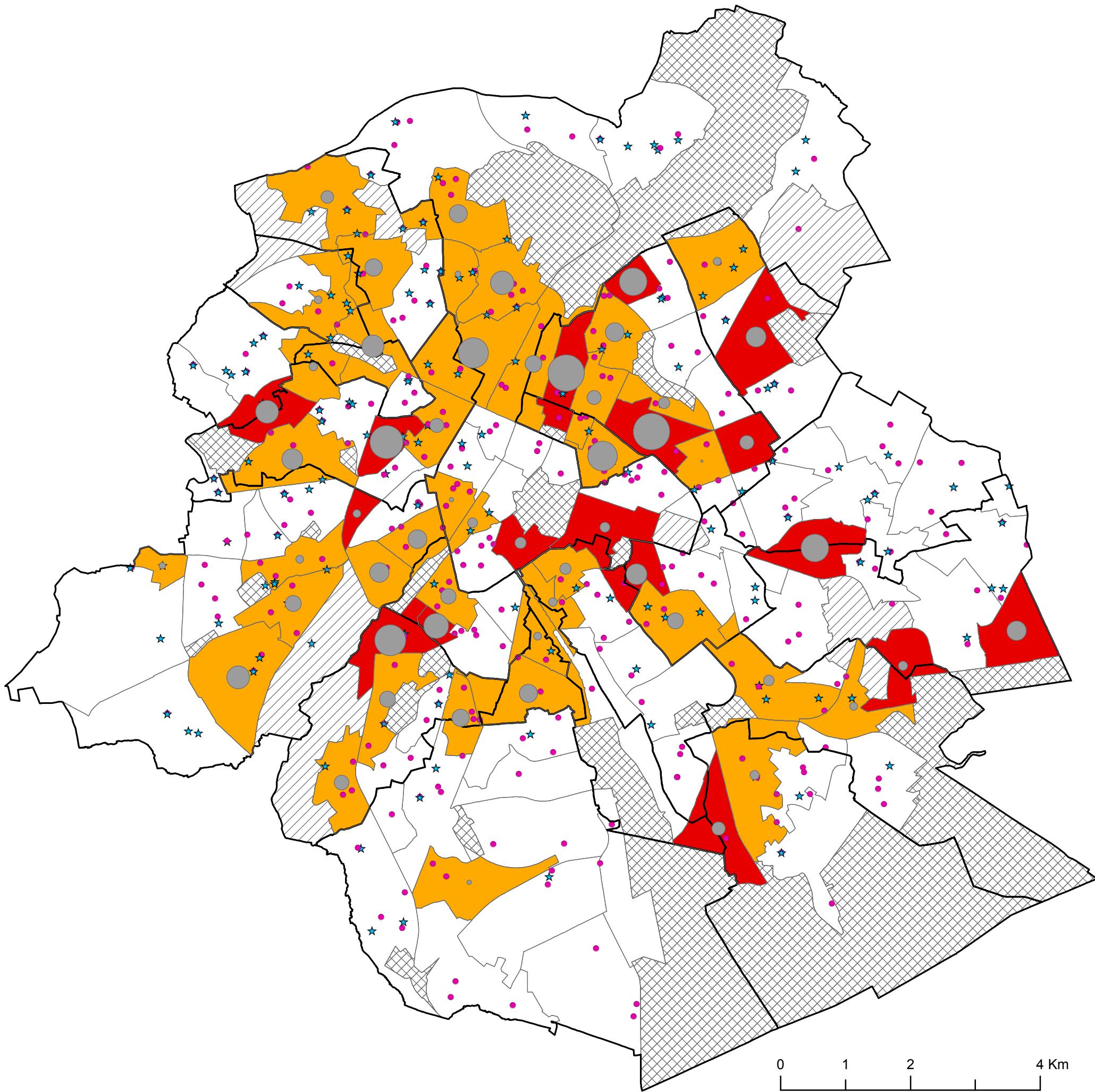
ADT
ATO.



bgi
BELGIAN
INTERFACE

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

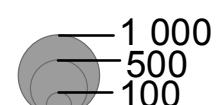
ENSEIGNEMENT MATERNEL - CARTE M3 Capacité d'accueil relative par quartier et nombre de places manquantes dans les quartiers déficitaires Année scolaire 2009-2010



Capacité d'accueil relative par quartier : rapport entre le nombre de places dans l'enseignement maternel ordinaire et la demande potentielle (nombre d'enfants domiciliés en Région bruxelloise et en âge de fréquenter le maternel)

- < 0.5
- 0.5 - 1
- > 1

Différence entre le nombre d'enfants en âge de fréquenter le maternel et le nombre de places dans l'enseignement maternel ordinaire bruxellois



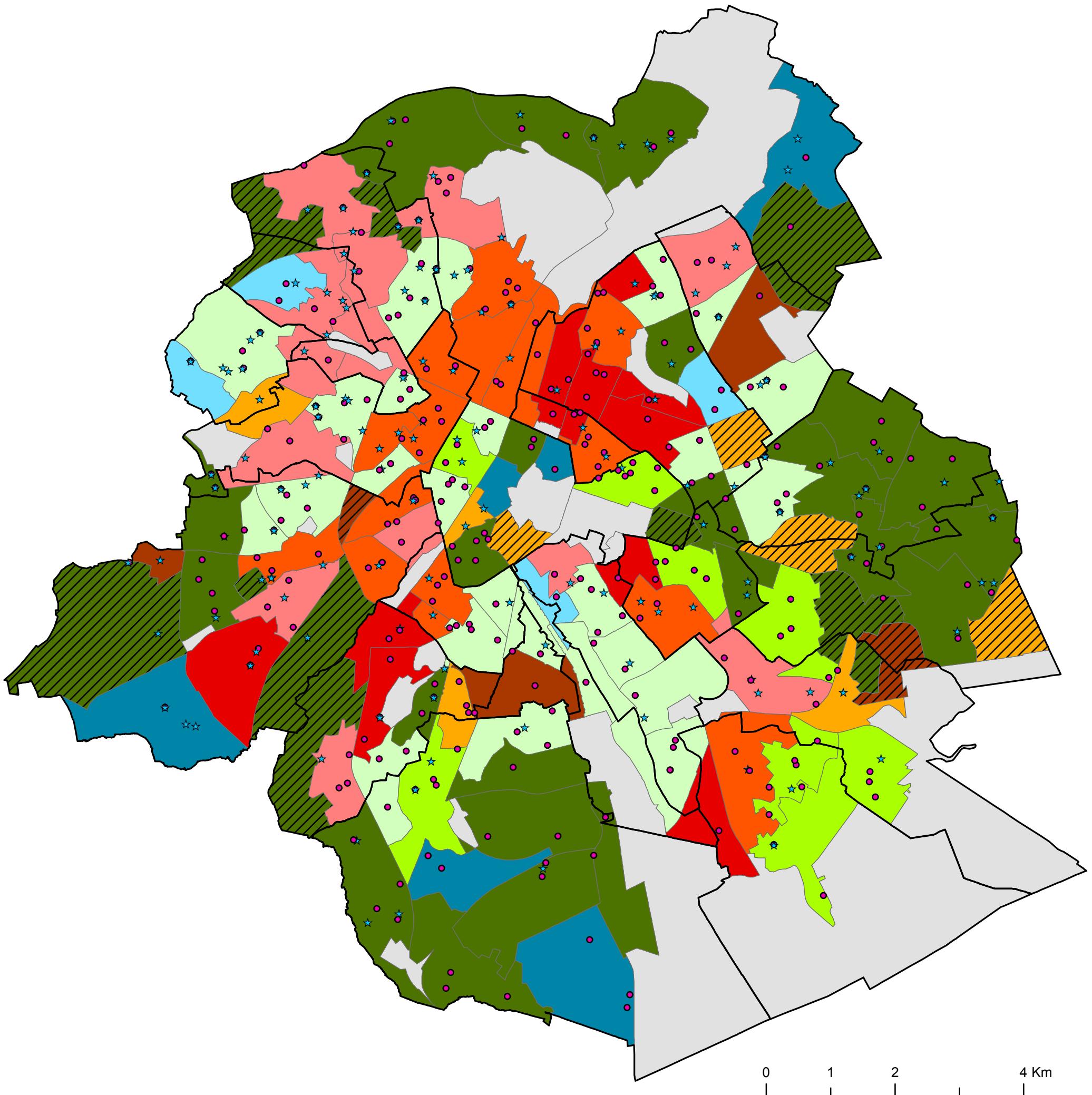
- écoles francophones
- ★ écoles néerlandophones

- Moins de 30 enfants domiciliés et pas d'école
- Moins de 30 enfants domiciliés (mais présence d'école)
- limites communales
- limites des quartiers

Source : ETNIC / Vlaams Ministerie van Onderwijs
en Vorming (offre) - BRAT (demande)

**INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE
ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS
ET SERVICES À LA POPULATION**

ENSEIGNEMENT MATERNEL - CARTE M4
Typologie de quartier et déséquilibres
territoriaux
Année scolaire 2009-2010



Typologie de quartier

- type 1a
- type 1b
- type 2
- type 3a
- type 3a+
- type 3b
- type 3b+
- type 4
- type 5a
- type 5b
- type 6a
- type 6b
- type 6c
- type 0

● écoles francophones

★ écoles néerlandophones

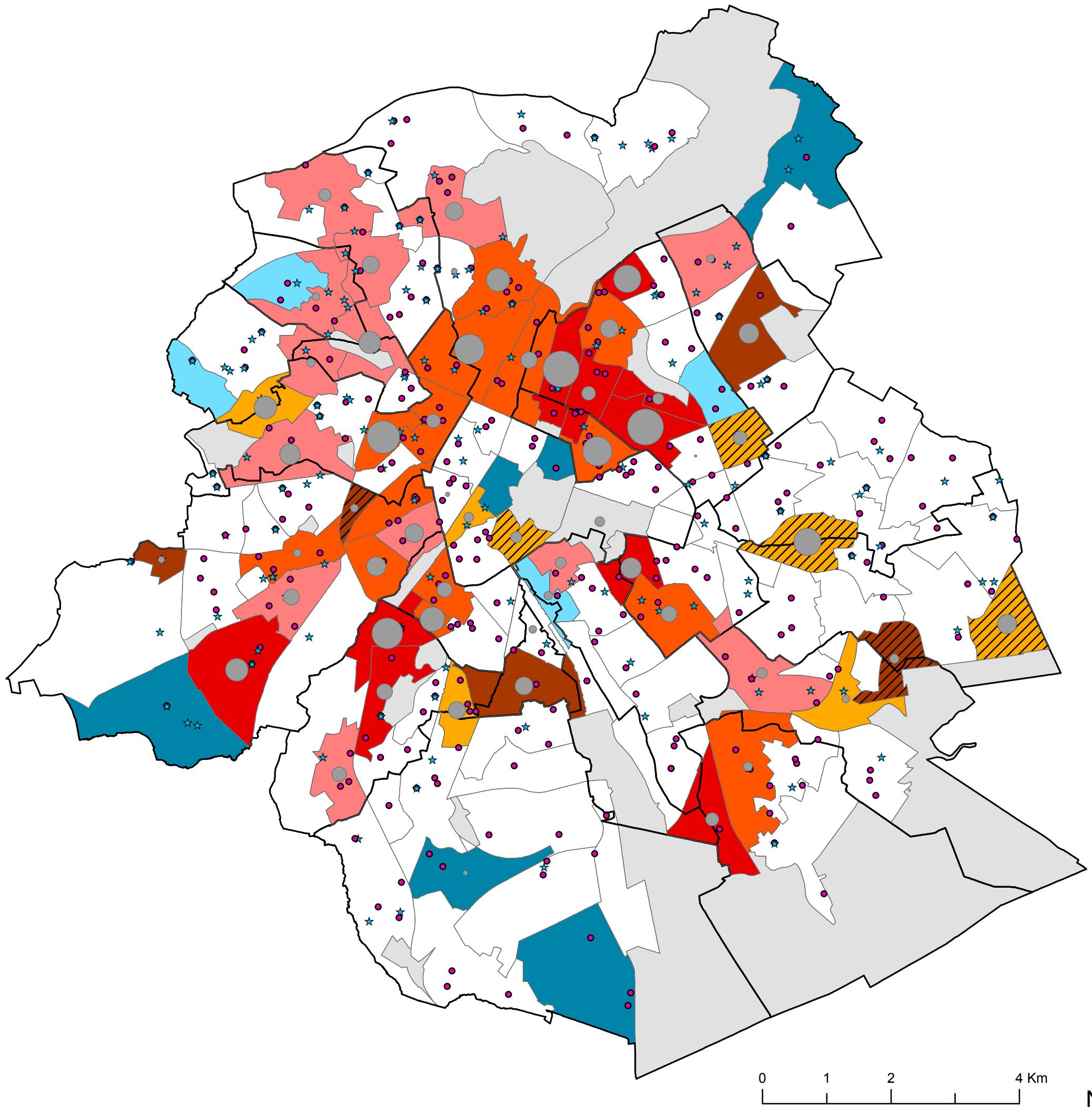
□ limites communales

□ limites des quartiers

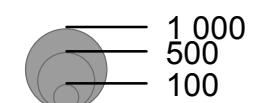
Source : ETNIC / Vlaams Ministerie van Onderwijs
en Vorming + calculs BRAT

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

ENSEIGNEMENT MATERNEL - CARTE M5 Quartiers où l'offre est problématique Année scolaire 2009-2010



Différence entre le nombre d'enfants en âge de fréquenter le maternel et le nombre de places dans l'enseignement maternel ordinaire bruxellois dans les quartiers déficitaires



- écoles francophones
- ★ écoles néerlandophones
- limites communales
- limites des quartiers

Source : ETNIC / Vlaams Ministerie van Onderwijs en Vorming + calculs BRAT

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

ENSEIGNEMENT MATERNEL - CARTE M6 Zones prioritaires Année scolaire 2009-2010

Regroupement, par niveau de priorité, des quartiers où l'offre est problématique, selon notamment la typologie des quartiers (cf. carte M5) et les barrières urbaines

■ Zones de niveau 1

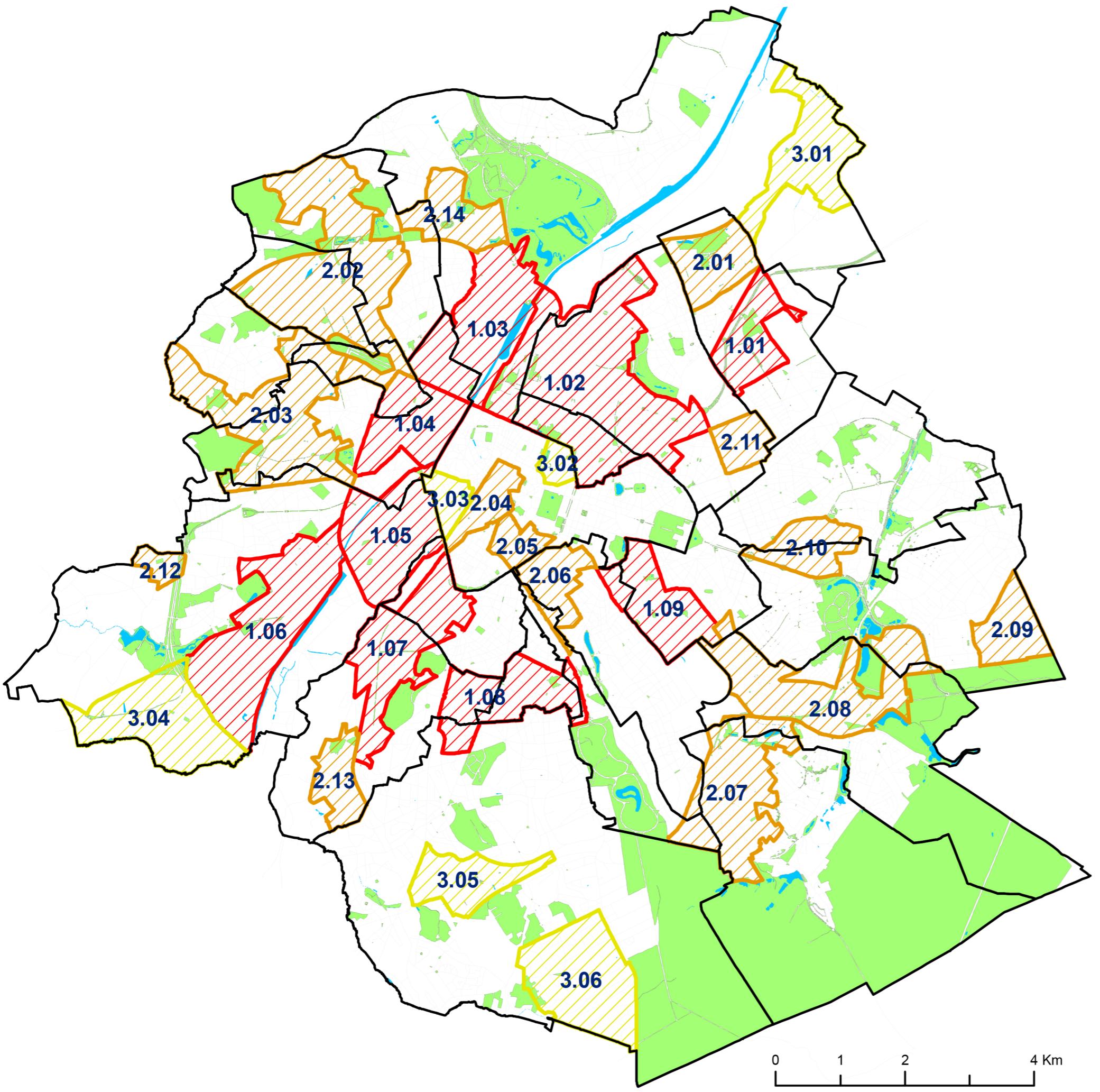
- 1.01 Evere centre
- 1.02 Saint Josse - Bas Schaerbeek
- 1.03 Tour et Taxi
- 1.04 Bas Molenbeek
- 1.05 Cureghem
- 1.06 Anderlecht Centre - Bizet - Veeweyde
- 1.07 Bas Saint-Gilles - Bas Forest
- 1.08 Brugmann - Molière
- 1.09 Chasse - Jourdan

■ Zones de niveau 2

- 2.01 Evere Nord
- 2.02 Bruxelles Nord - Ouest
- 2.03 Berchem - Mettewie
- 2.04 Centre
- 2.05 Sablon
- 2.06 Matonge - Chaussée d'Ixelles
- 2.07 Watermael - Dries
- 2.08 Auderghem Centre - Chaussée de Wavre
- 2.09 Saint-Alix - Joli Bois
- 2.10 Gribaumont
- 2.11 Reyers
- 2.12 Bon Air
- 2.13 Saint-Denis - Neerstalle
- 2.14 Houba

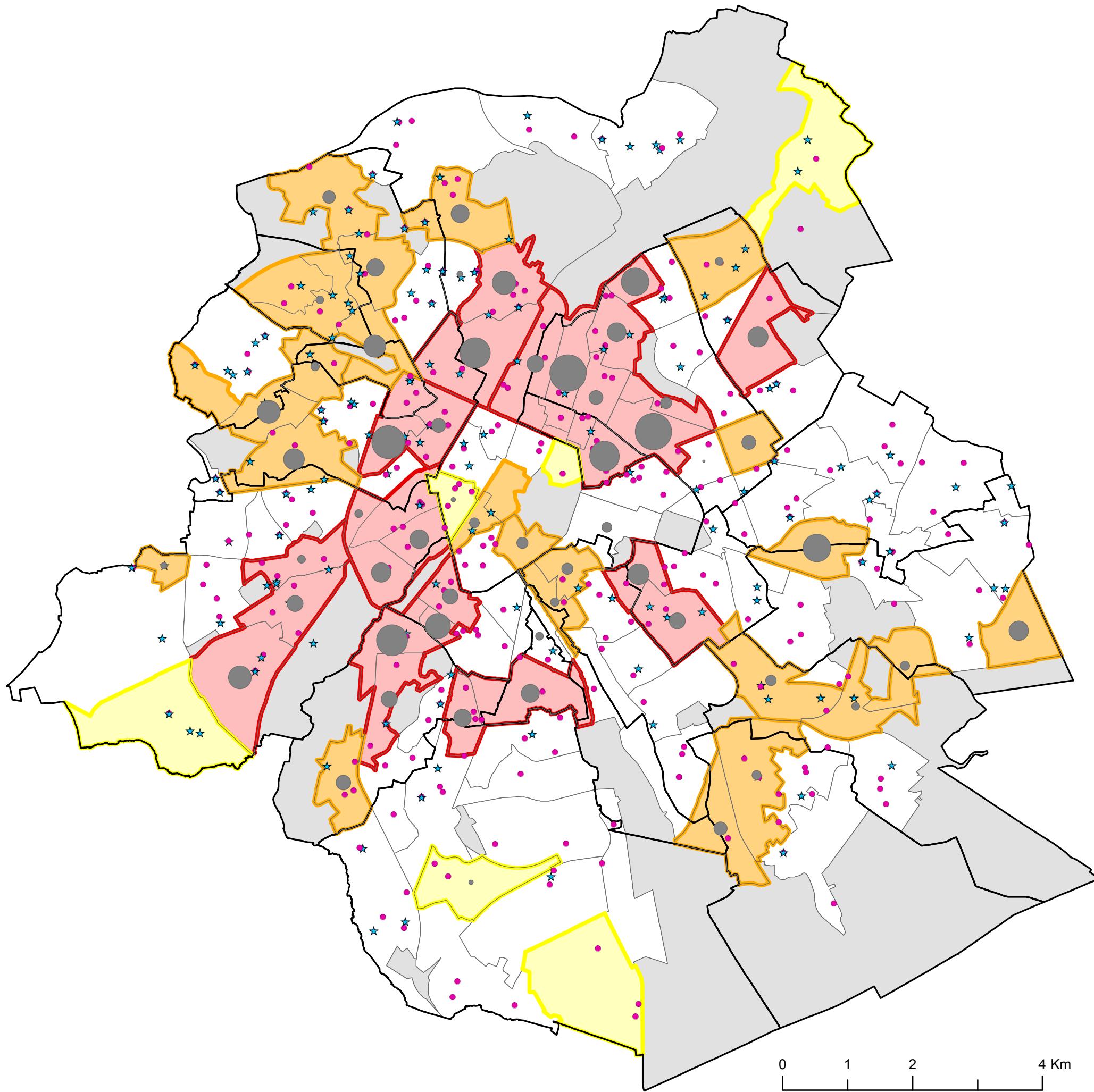
■ Zones de niveau 3

- 3.01 Haren
- 3.02 Notre-Dame aux Neiges
- 3.03 Anneessens
- 3.04 Erasme
- 3.05 Dieweg
- 3.06 Vivier d'Oie

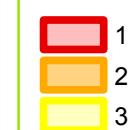


INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

ENSEIGNEMENT MATERNEL - CARTE M6b Zones prioritaires et déficit par quartier Année scolaire 2009-2010



Niveaux de priorité : regroupement, par niveau de priorité, des quartiers où l'offre est problématique, selon notamment la typologie des quartier (cf. carte M5 et M6) et les barrières urbaines



Différence entre le nombre d'enfants en âge de fréquenter le maternel et le nombre de places dans l'enseignement maternel ordinaire bruxellois



- écoles francophones
- ★ écoles néerlandophones

■ Moins de 30 enfants domiciliés en 2010

- limites communales
- limites des quartiers

Source : ETNIC / Vlaams Ministerie van Onderwijs
en Vorming (offre) - BRAT (demande)



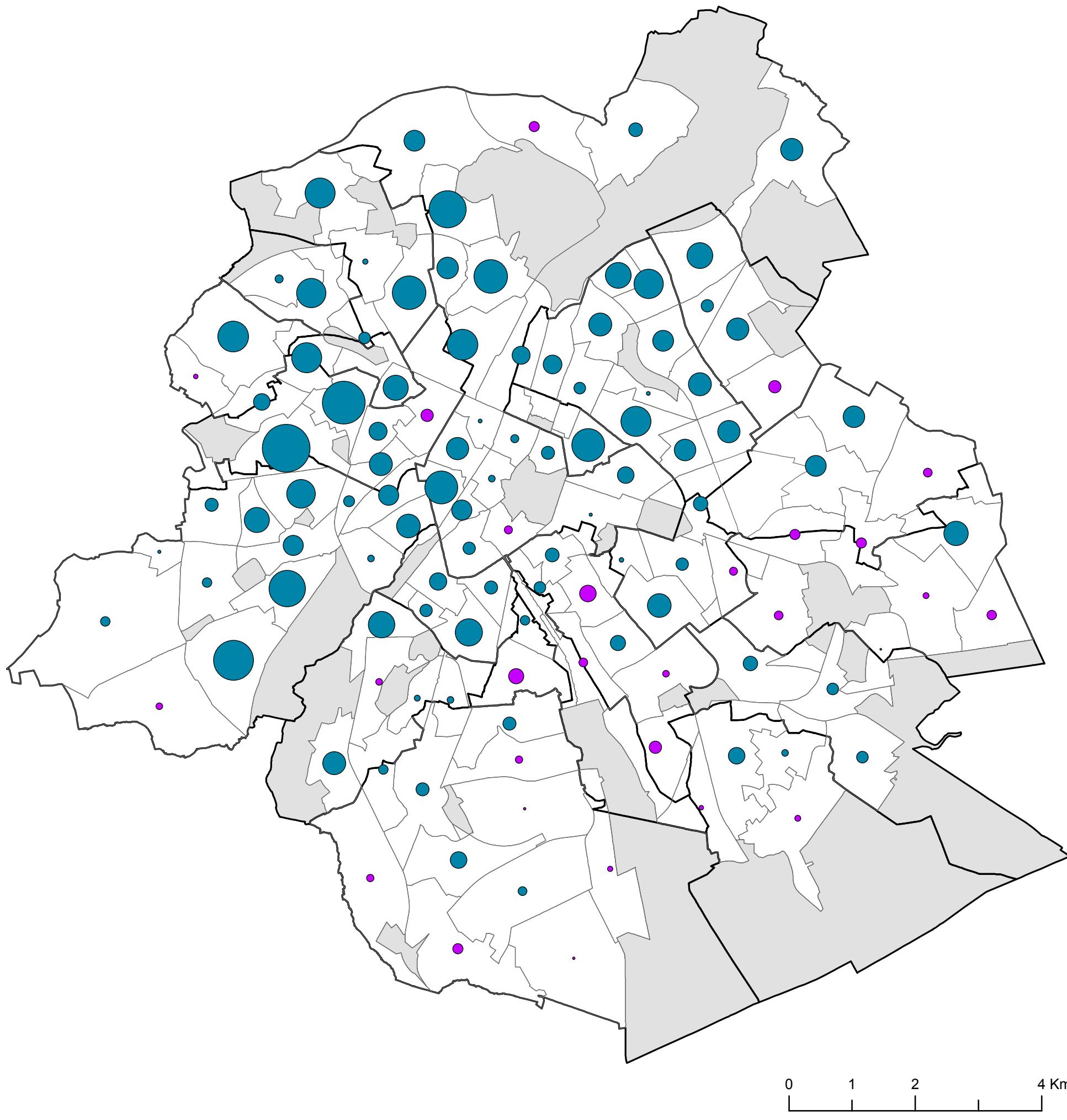
ADT
ATO.



bgi
BELGIAN
INTERFACE

Réalisé avec Brussels Urbs® - Distribution & Copyright CIRB

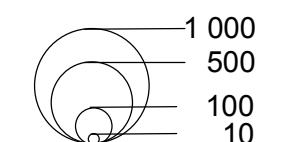
INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION



ENSEIGNEMENT MATERNEL - CARTE M7
Croissance par quartier de la population
en âge de fréquenter le maternel
2010 - 2020

Croissance positive
Croissance négative

Nombre d'enfants en âge de fréquenter le maternel



- Moins de 30 enfants domiciliés en 2010
- Limites communales
- Limites des quartiers

Sources :
projection population : IBSA + calculs BRAT



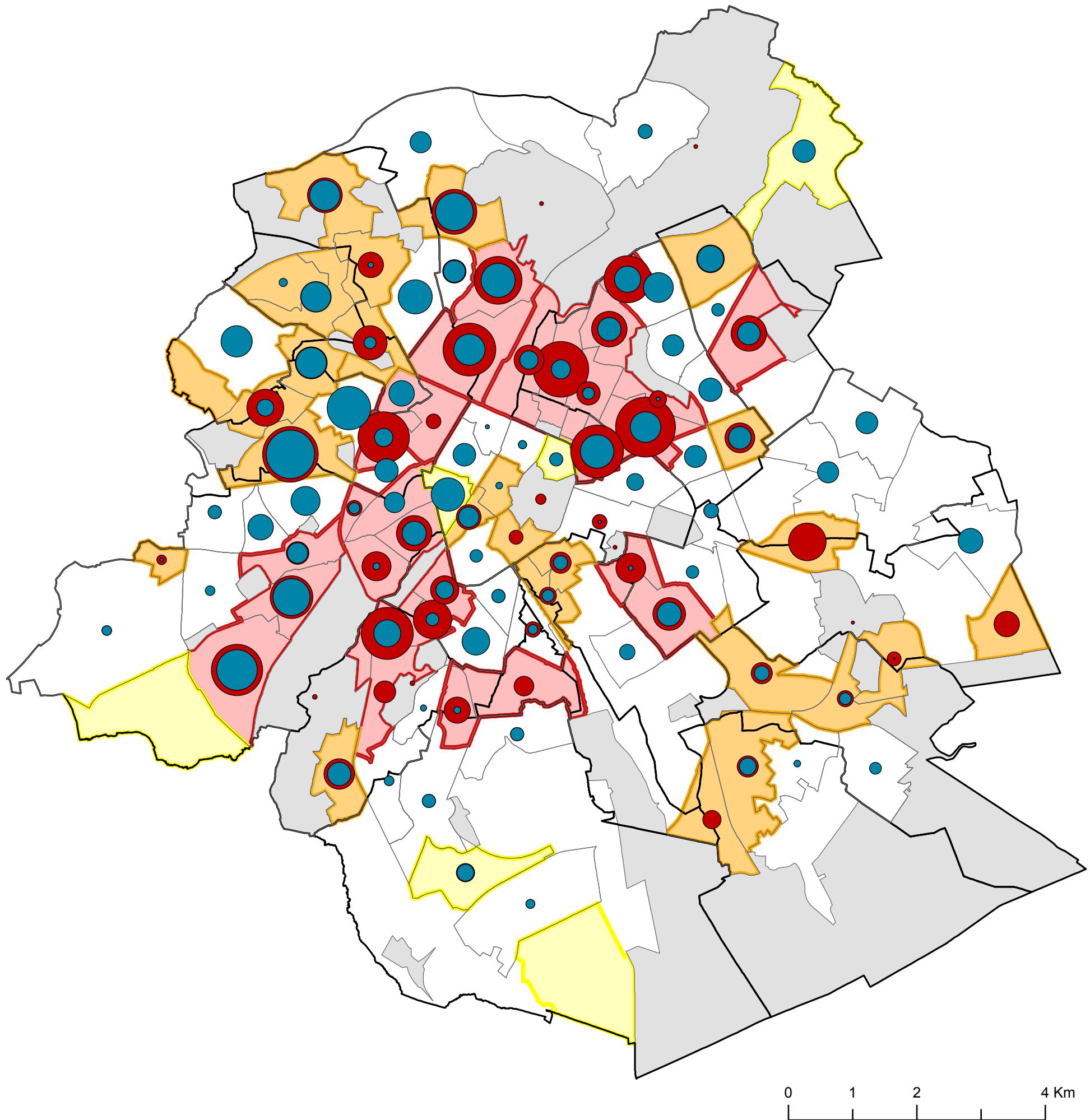
ADT
ATO.



BRA

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

ENSEIGNEMENT MATERNEL - CARTE M8 Zones prioritaires et déficit par quartier (année scolaire 2009-2010) et croissance 2010-2020 par quartier de la population en âge de fréquenter le maternel



Regroupement, par niveau de priorité, des quartiers où l'offre est problématique, selon notamment la typologie des quartier (cf. carte M5 et M6) et les barrières urbaines

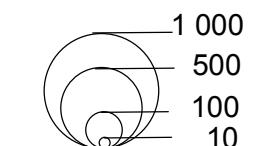
- 1
- 2
- 3

Croissance 2010-2020

Déficit 2010

Croissance 2010-2020 + déficit 2010

(En nombre d'enfants en âge de fréquenter le maternel)



Exemple

750 : croissance 2010-2020 (bleu) + déficit 2010 (rouge)
500 : croissance 2010-2020 (bleu)
250 : déficit 2010 (rouge)

Moins de 30 enfants domiciliés en 2010

Limites communales

Limites des quartiers

Sources :

projection population : IBSA + calculs BRAT

Déficit : ETNIC / Vlaams Ministerie van Onderwijs en Vorming (offre)

Déséquilibre : calculs BRAT



ADT
ATO.

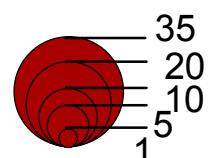


BRAT

**INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE
ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS
ET SERVICES À LA POPULATION**

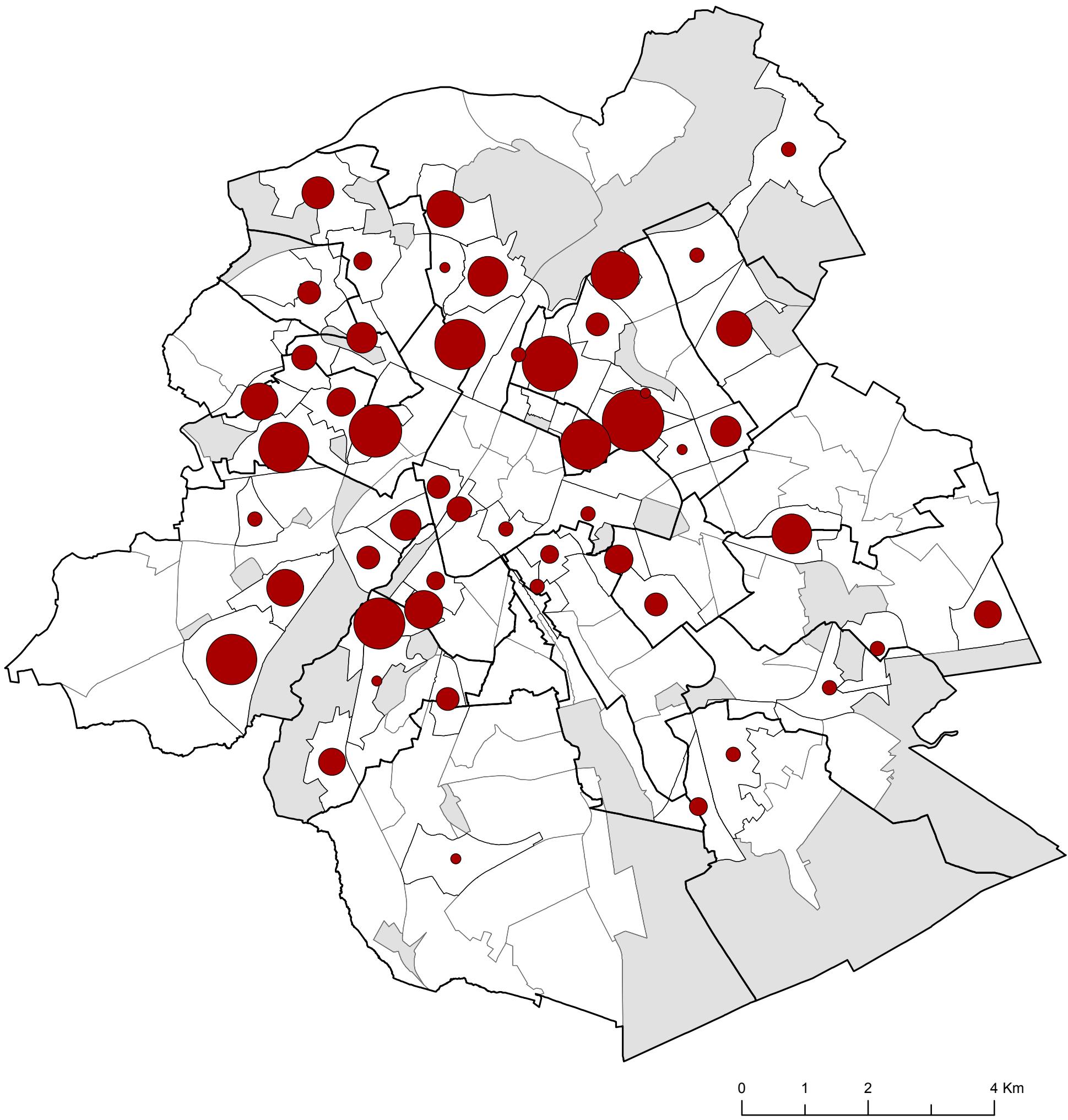
ENSEIGNEMENT MATERNEL - CARTE M9
Nombre de classes maternelles de 20 places à créer par quartier à l'horizon 2020

Nombre de classes maternelles de 20 places à créer



- Moins de 30 enfants domiciliés dans le quartier en 2010
- Limites communales
- Limites des quartiers

Sources :
Calculs ADT



ADT
ATO.

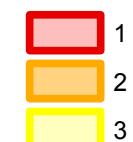


BRAI

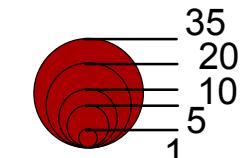
INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

ENSEIGNEMENT MATERNEL - CARTE M10 Zones prioritaires et nombre de classes maternelles de 20 places à créer par quartier à l'horizon 2020

Regroupement, par niveau de priorité, des quartiers où l'offre est problématique, selon notamment la typologie des quartier (cf. carte M5 et M6) et les barrières urbaines

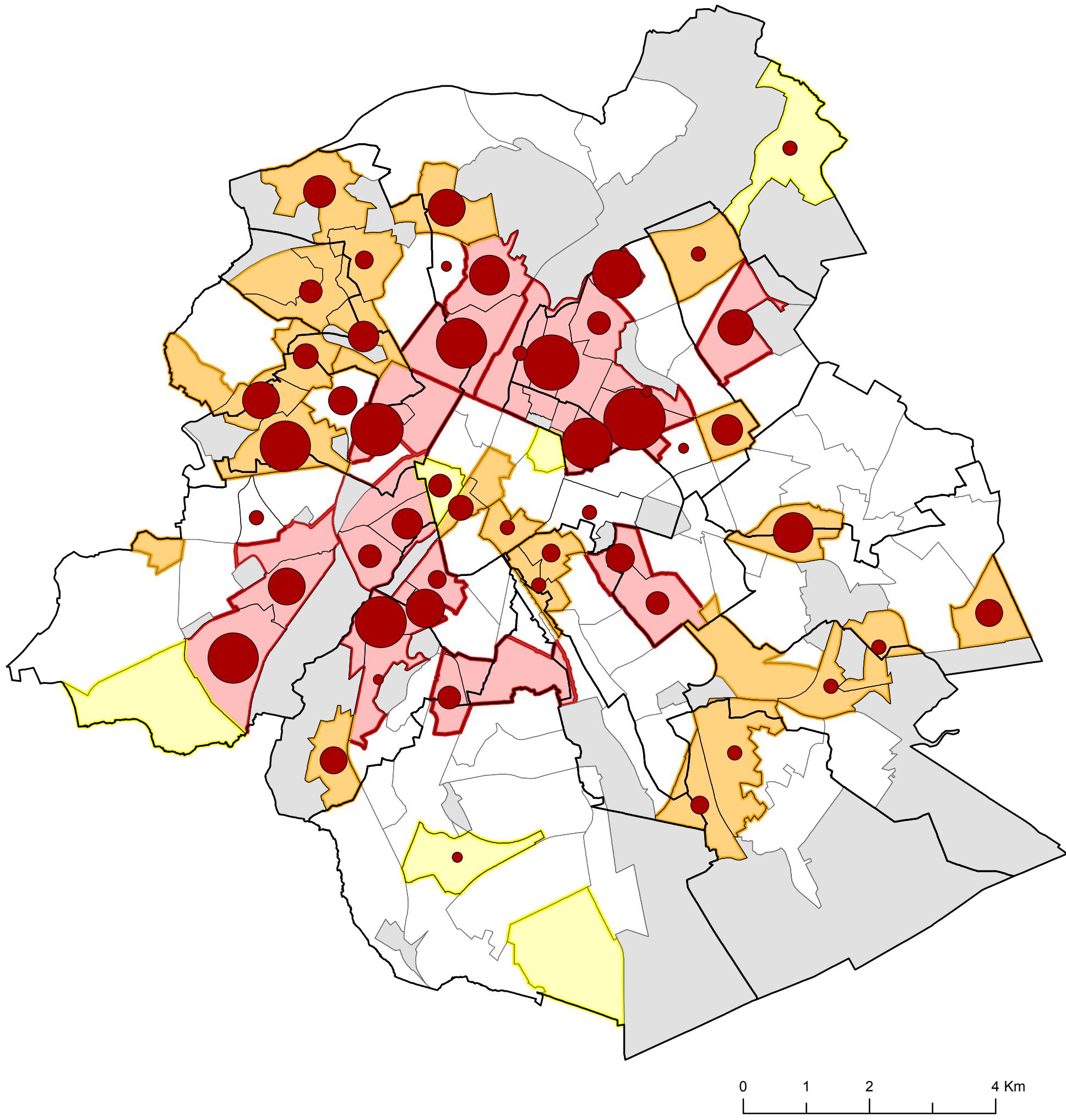


Nombre de classes maternelles de 20 places à créer



- Moins de 30 enfants domiciliés en 2010
- Limites communales
- Limites des quartiers

Sources :
Places à créer : calculs ADT
Niveau de priorité : BRAT



**Inventaire des équipements et services à la population
en Région de Bruxelles-Capitale**

**ANALYSE DE L'ADEQUATION ENTRE L'OFFRE ET LES BESOINS
EN PLACES SCOLAIRES DANS L'ENSEIGNEMENT MATERNEL**

Annexe B : Provenance et fréquentation locales

Table des matières

Introduction	4
Aire d'influence des écoles : niveau maternel.....	6
Quartiers dont les écoles ont une aire d'influence de niveau local	7
Quartiers dont les écoles ont une aire d'influence de niveau étendu	10
Spécificité des enseignements francophone et néerlandophone	12
Conclusions – Aire d'influence.....	13
Fréquentation des élèves : niveau maternel.....	15
Quartiers dont les enfants fréquentent principalement une école près de leur domicile ..	16
Quartiers dont une part significative des enfants fréquentent une école éloignée du domicile.....	20
Spécificité des enseignements francophone et néerlandophone	22
Conclusions – Fréquentation des élèves	23
Précisions d'ordre méthodologique	24
Cartographie	31

Introduction

Dans le contexte actuel d'essor démographique que connaît la Région de Bruxelles-Capitale, la question du choix du lieu de scolarisation des élèves de maternel en fonction de leur lieu de domicile et de l'aire d'influence des écoles est cruciale pour planifier au mieux les nouvelles infrastructures scolaires à créer.

La présente étude vise à contribuer à une meilleure compréhension des dynamiques à l'œuvre dans les choix de ces lieux, dynamiques sur lesquels agissent des facteurs culturels, sociaux et économiques. Elle permet d'approfondir la réflexion menée dans le cadre de l'*Analyse de l'adéquation entre l'offre et les besoins en places scolaires dans l'enseignement maternel* (dont elle constitue une annexe) en apportant des éléments d'explication sur les phénomènes observables de mobilité scolaire entre parties du territoire régional, et cela, à partir des éléments suivants:

- les caractéristiques des quartiers de provenance (lieux de domicile des jeunes scolarisés en Région bruxelloise) ;
- les caractéristiques des quartiers de destination (lieux d'implantation des établissements scolaires publics en Région bruxelloise de l'enseignement ordinaire, et non spécialisé) ;
- les limitations au niveau de l'offre (langue d'enseignement, type d'enseignement [ordinaire, spécialisé], pédagogie particulière, nombre de places disponibles...).

La provenance - objet de la première partie – indique les lieux où sont domiciliés les jeunes qui fréquentent les écoles maternelles publiques bruxelloises (lieux de domicile). En bref, il s'agit de répondre à la question suivante : d'où viennent les élèves ? L'étude de la provenance permet d'identifier l'aire d'influence des écoles. L'angle d'approche retenu est celui de l'importance de la provenance locale.

La fréquentation – objet de la seconde partie - indique les écoles maternelles publiques où étudient les jeunes domiciliés en Région bruxelloise (lieux de scolarisation). L'angle d'approche retenu est celui de l'importance de la fréquentation locale. L'étude de la fréquentation permet de mieux appréhender les inadéquations éventuelles entre l'offre et la demande à l'échelle locale.

L'approche locale trouve sa pertinence dans la recherche d'une plus grande équité territoriale en termes d'offre ; et dans le développement d'une mobilité plus durable, grâce à la réduction des besoins en déplacements scolaires motorisés, principalement de type automobile.

Les lieux de scolarisation ont été regroupés par quartier¹, tel que défini dans le Monitoring des quartiers (voir carte en annexe), et cela, sans distinction au niveau de la langue d'enseignement, pour les raisons suivantes :

- un indicateur de la fréquentation locale - soit la proportion des enfants d'un quartier qui fréquentent une école à proximité de leur domicile - implique justement une agrégation de l'offre à l'échelle du quartier ;

¹ Voir www.monitoringdesquartiersirisnet.be

- compte tenu du nombre élevé d'implantations du maternel (439), l'analyse par école (plutôt que par quartier) de la provenance aurait démultiplié le travail, au-delà de ce que permettaient les délais et les budgets prévus pour l'étude ;
- une analyse sur base du critère linguistique - opérant une distinction entre implantations francophones et néerlandophones - n'est pas pertinente en l'absence de données sur les souhaits des parents et élèves quant à la langue d'enseignement.

Ainsi, l'offre de l'ensemble des établissements du maternel a été agrégée par quartier.

L'étude s'appuie sur une cartographie analytique, dont la plupart des cartes se trouvent à la fin de celle-ci.

Réalisée conjointement par l'ADT et le bureau d'études BRAT, l'étude est complétée d'une note méthodologique.

Personne de contact : Michel Breton

Aire d'influence des écoles : niveau maternel

En Région bruxelloise, 62 % des élèves scolarisés dans les écoles d'un quartier sont domiciliés dans ce quartier ou dans un quartier limitrophe². Ce pourcentage constitue ce que nous appelons le taux de provenance locale moyen bruxellois. Inversement, 38 % des élèves scolarisés dans les écoles d'un quartier sont domiciliés ailleurs en Région bruxelloise ou hors de celle-ci.

Plus le taux de provenance locale est élevé, plus petite est la zone d'influence. Le taux de provenance associé à un quartier donné est calculé de la manière suivante :

$$\frac{\text{nombre d'enfants inscrits dans les écoles maternelles du quartier, domiciliés dans ce quartier ou dans un quartier limitrophe}}{\text{nombre d'enfants inscrits dans les écoles maternelles du quartier}} \times 100$$

Sur base du taux de provenance locale moyen bruxellois (62 %), nous avons classé les quartiers en deux catégories, selon que leur taux est supérieur ou inférieur à cette moyenne :

- les quartiers dont plus de 62 % des élèves scolarisés dans les écoles maternelles du quartier, sont domiciliés dans le quartier ou dans un quartier limitrophe ; ces écoles ont globalement des aires d'influence réduites : l'aire d'influence est donc qualifiée de **locale** ; dans certains quartiers, le taux de provenance peut dépasser les 80 %, quartiers représentés en rouge sur la carte **MA1** ;
- les quartiers dont moins de 62 % des élèves scolarisés dans les écoles maternelles du quartier, sont domiciliés dans le quartier ou dans un quartier limitrophe ; ces écoles ont globalement des aires d'influence grandes : l'aire d'influence est donc qualifiée de **d'étendue** ; dans certains quartiers, le taux de provenance peut être inférieur à 50 %, quartiers représentés en bleu foncé sur la carte **MA1**.

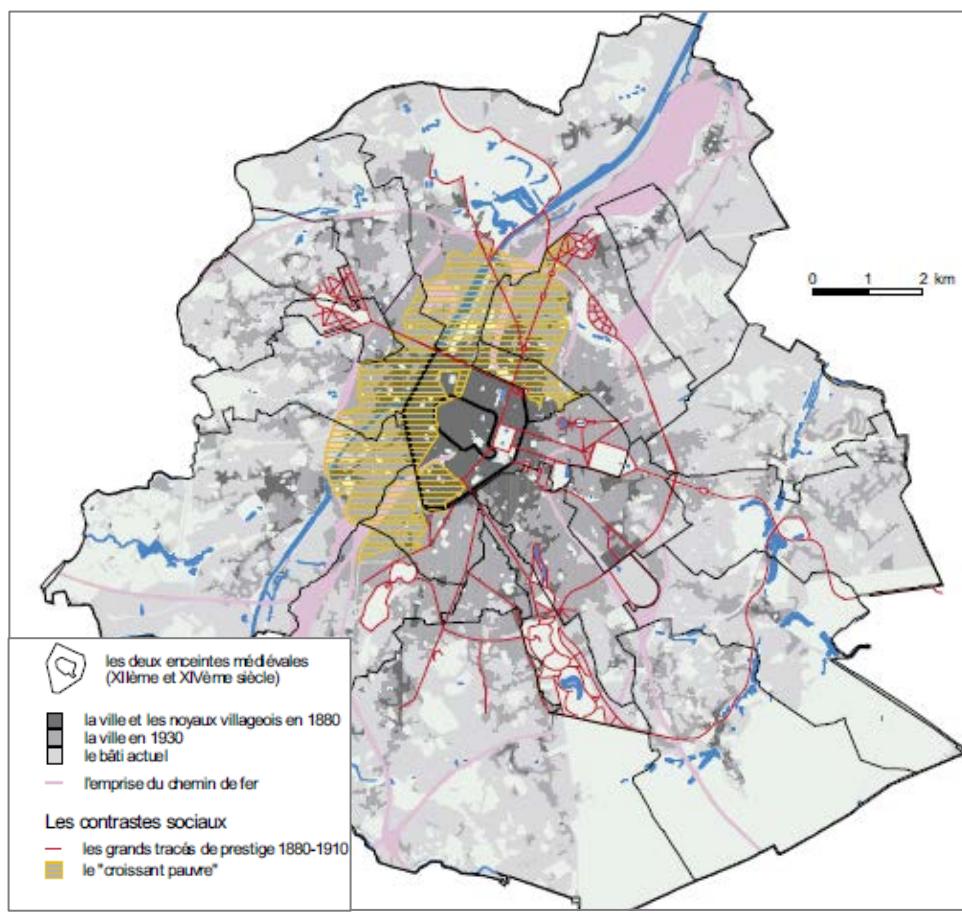
² Un enfant peut être domicilié plus près d'une école d'un quartier voisin (et fréquenter cette école) que d'une école de son quartier. C'est effectivement le cas lorsque ces deux lieux se trouvent près de la limite entre deux quartiers. Afin de ne pas exclure de telles situations de proximité, celle-ci a donc été élargie aux quartiers limitrophes.

Quartiers dont les écoles ont une aire d'influence de niveau local

Ces quartiers ne répondent pas tous à la même logique spatiale et socio-urbanistique. A l'examen de la carte MA1, on peut distinguer deux grandes zones du territoire régional composées de tels quartiers, zones aux caractéristiques spécifiques.

1. Le croissant pauvre bruxellois et le bas de Forest

La plupart des quartiers de scolarisation qui ont des aires d'influence locale, se situent dans ce que l'on appelle communément le « croissant pauvre » bruxellois qui se prolonge ici vers le bas de Forest (dont les caractéristiques socio-économiques sont proches de celles du croissant). Dans cette zone, la proportion des élèves scolarisés dans les écoles du quartier et domiciliés dans le quartier ou dans un quartier limitrophe dépasse le plus souvent 80 %. L'offre y est d'ailleurs le plus souvent déficitaire par rapport aux besoins locaux.



Cette partie de la Région bruxelloise concentre des groupes de population confrontés à des problèmes économiques et sociaux, voire culturels, renforcés par leur concentration spatiale. Cette population ne dispose généralement pas des revenus nécessaires pour payer les loyers demandés dans des quartiers moins défavorisés et où l'offre n'est pas déficitaire.

Parmi les facteurs pouvant favoriser le caractère local des aires d'influence des écoles maternelles de ces quartiers, les facteurs suivants sont probablement déterminants :

- l'offre est déficitaire ; la probabilité est donc grande que les places disponibles - en nombre limité - soient occupées avant tout par des enfants du quartier ;
- la réputation des écoles situées dans ces quartiers est souvent étroitement liée à la 'réputation' de ces quartiers-mêmes, qui sont fragilisés ; les habitants d'autres parties de la Région ont généralement peu tendance à mettre leur enfants dans ces écoles ;
- la concentration dans ces quartiers d'une importante population d'origine immigrée ou de réfugiés ; parmi celle-ci, nombre de parents auraient une moins bonne connaissance que les autres citoyens, du territoire bruxellois et de l'offre scolaire ; or, cette connaissance intervient lors du choix d'une école correspondant à ses attentes et aux besoins de ses enfants, école qui n'est pas nécessairement la plus rapprochée du domicile.

C'est également dans cette partie de la Région bruxelloise où sont concentrées la plupart des écoles à discrimination positive³.



Ecoles à discrimination positive
(fondamental)⁴

Au sein du croissant pauvre, certains quartiers se démarquent avec des aires d'influence supra-locales (en orange sur la carte MA1). Il s'agit des quartiers de l'ouest du Pentagone, des quartiers de Cureghem et du quartier Porte de Hal (voir la carte des quartiers du Monitoring en annexe). Les caractéristiques suivantes de l'offre scolaire dans ces quartiers expliquent leurs aires plus larges :

- ouest du Pentagone : de manière générale, la situation des écoles du Pentagone est probablement liée à la position centrale cette zone, à sa bonne accessibilité et à ses pôles d'emploi importants situés à proximité ; certaines écoles ont en outre une notoriété qui dépasse le niveau local (ex : Ecole des Riches-Claires) ;
- Cureghem Bara : la présence de l'école Maïmonide (école juive) contribue à accroître l'aire d'influence moyenne des écoles de ce quartier.
- Cureghem Rosée : pour rappel, le taux de provenance locale qui détermine l'aire d'influence prend en compte les élèves domiciliés dans le quartier et ses quartiers limitrophes ; or, parmi ceux-ci, Industrie Birmingham est très peu habité ; alors que

³Le statut de « discrimination positive » permet d'attribuer des moyens complémentaires au bénéfice d'établissements ou d'implantations d'enseignement ordinaire fondamental et secondaire, selon les caractéristiques socio-économiques des quartiers d'où sont issus les élèves qui fréquentent les écoles visées.

⁴Etnic : Indicateurs de l'enseignement, 2007.

le quartier Anderlecht Centre – Wayez, voisin de Cureghem Rosée sans être limitrophe compte une population importante en âge de maternel dont une partie non négligeable fréquente les écoles de Cureghem Rosée ; le caractère moins local de l'aire d'influence (ou le taux de provenance locale plus faible) est donc à relativiser ;

- Porte de Hal : ici également, le caractère moins local de l'aire d'influence des écoles de ce quartier est à relativiser. Les quartiers de Cureghem Bara et Cureghem Vétérinaire ne sont en effet pas considérés comme limitrophes alors qu'ils se trouvent à proximité. Le quartier peu habité et très étroit de la Gare du Midi – correspondant à toutes fins pratiques à l'emprise du chemin de fer - les sépare de celui de la Porte de Hal.

2. Quartiers Jourdan, Chasse, Watermael Centre et Dries

Ces quartiers se caractérisent par un profil socio-économique moyen ou élevé qui diffère de celui du croissant pauvre..

L'offre y est nettement moins importante que la demande potentielle (pour les quartiers Jourdan et Dries, il y a moins d'une place pour deux enfants). Ils s'inscrivent d'ailleurs dans une zone déficitaire relativement vaste, constituée de quartiers d'Ixelles, Etterbeek, Watermael-Boitsfort et Auderghem, zone située approximativement entre le Bois de la Cambre et la chaussée de Wavre, et entre la place Jourdan et le boulevard du Souverain.

Ainsi, certains quartiers de cette zone sont limitrophes de quartiers également déficitaires et qui ne sont pas à même de compenser le déficit. D'autres sont bordés de quartiers peu ou pas habités (Forêt de Soignes et quartier européen). La probabilité est donc grande que les places disponibles - en nombre limité - soient occupées avant tout par des enfants du quartier ; ce qui peut expliquer le caractère plus local de leur aire d'influence.

Quartiers dont les écoles ont une aire d'influence de niveau étendu

Le pourcentage des élèves fréquentant les écoles de ces quartiers, et qui sont domiciliés ailleurs que dans le quartier de scolarisation ou dans un quartier limitrophe, est supérieur au pourcentage moyen régional, soit 38 %. En fait, dans la majorité de ces quartiers, ce taux est supérieur à 50 %.

Ces quartiers répondent à différentes logiques spatiales et socio-urbanistiques. A l'examen de la carte **MA1**, on peut distinguer les catégories de quartiers suivantes :

- les quartiers situés à la frontière régionale et dont les écoles rayonnent en Flandre ;
- les quartiers situés au sud et à l'est de la Région bruxelloise ;
- les quartiers du Pentagone ;
- les quartiers dont l'offre présente des spécificités (pédagogie particulière ou renommée des écoles).

1. Quartiers situés à la frontière régionale et dont les écoles rayonnent en Flandre

Les écoles de certains quartiers situés à la limite régionale accueillent plus de 40 % d'enfants domiciliés hors de la Région bruxelloise (comme le montre la carte **MC1**), principalement en Flandre. Il s'agit des quartiers : Haren, au nord ; Industrie Sud, Vogelenzang Erasme, et Neerpède, au sud-ouest ; et Korenbeek, Berchem-Sainte-Agathe Centre et Bois Laarbeek, à l'ouest.

D'autres quartiers accueillent entre 25 et 40 % d'élèves domiciliés en Flandre : Hembeek, au nord ; Stockel, à l'est ; Kalevoet Moensberg, au sud ; et Moortebeek Peterbos, Potaarde et Heymbosch AZ-Jette, à l'ouest.

L'aire d'influence des écoles de ces quartiers est donc étendue.

2. Quartiers situés au sud et à l'est de la Région bruxelloise

Les écoles maternelles des quartiers du sud et de l'est de la Région bruxelloise se caractérisent généralement par des aires d'influence plus larges. La proportion des élèves domiciliés au-delà des quartiers limitrophes dépasse le plus souvent les 38 %, voire 50 % des élèves scolarisés dans le quartier de référence.

Le caractère étendu de l'aire d'influence des écoles de ces quartiers peut s'expliquer :

- d'une part, par le profil socio-économique de ces quartiers qui est plus élevé que la moyenne bruxelloise, avec pour conséquence une meilleure renommée de ces quartiers et donc des écoles qui s'y trouvent, la renommée d'une école étant le plus souvent liée à celle du quartier dans lequel elle est implantée ; en effet, la qualité de l'environnement urbain de l'école ainsi que le profil de la population locale fréquentant l'établissement constituent des critères pour le choix d'un établissement ;
- d'autre part, par l'importance du nombre de places offertes au regard de la demande potentielle locale ; l'offre dans la plupart de ces quartiers est en effet excédentaire ce qui permet aux écoles d'accueillir, outre les élèves du quartier, des élèves venant de quartier plus éloignés ; a contrario, les écoles des quartiers

déficitaires du sud-est de la Région bruxelloise ont pour la plupart des aires d'influence plus locales (voir ci-dessus).

3. Quartiers du Pentagone

Certains quartiers du Pentagone ont une aire d'influence plus importante que ce que leur profil socio-économique pourrait laisser supposer. Ils font ainsi figure d'exceptions parmi les quartiers centraux.

Les spécificités suivantes des quartiers du Pentagone contribuent certainement à cette situation :

- grande accessibilité depuis l'ensemble de la Région et situation à proximité des plus grandes gares du pays ;
- nombreux pôles d'emplois majeurs à l'échelle régionale (les parents travaillant dans ces pôles et optant pour la proximité de l'école avec leur lieu de travail, trouvent ainsi réponse à leurs attentes) ;
- plusieurs écoles renommées (notamment les écoles de la ville de Bruxelles).

En outre, dans certains de ces quartiers, l'offre est excédentaire par rapport à la demande potentielle.

4. Quartiers dont l'offre présente des spécificités

Certains quartiers connaissent une situation atypique en termes d'aire influence au regard de leur profil socio-économique et de leur caractère déficitaire ou non. Ces quartiers accueillent le plus souvent une (ou plusieurs) école(s) offrant des particularités pédagogiques.

C'est notamment le cas du quartier Avenue Léopold III à Evere qui présente un profil socio-économique bas pour certains secteurs statistiques et dont l'offre est déficitaire. Dans ce contexte, on aurait pu s'attendre à ce que l'aire d'influence soit réduite ; or, elle est étendue. Ceci s'explique par le fait que la seule école maternelle présente prodigue un enseignement de type Freinet attirant des enfants de toute la Région.

Il en va de même pour certains quartiers où le pourcentage de places néerlandophones offertes est élevé. Ces quartiers peuvent présenter une aire d'influence plus large, indépendamment des caractéristiques socio-économiques du quartier et du caractère déficitaire ou non de l'offre par rapport à la demande.

Le quartier Korenbeek est dans cette situation : déficit sévère et profil socio-économique moyen, mais aire d'influence étendue contrairement plusieurs quartiers de l'ouest de la Région. Ce quartier n'accueille sur son territoire qu'une seule école maternelle néerlandophone et aucune école francophone.

Spécificité des enseignements francophone et néerlandophone

Comme l'illustre la carte **MA2**, l'aire d'influence par quartier, spécifique aux écoles francophones est assez proche de l'aire totale (écoles francophones et néerlandophones confondues) vu la part élevée de cet enseignement dans l'offre totale en Région bruxelloise. Toutefois, l'aire d'influence totale est plus étendue pour certains quartiers à l'ouest que dans l'aire francophone, ce qui s'explique par l'aire néerlandophone plus étendue qui affecte à la hausse les valeurs totales.

La carte **MA3** relative à l'enseignement néerlandophone est assez similaire mais se distingue par :

- la faiblesse de l'offre dans de nombreux quartiers, plus particulièrement à l'est et au sud de la Région bruxelloise ;
- l'aire d'influence plus étendue des écoles néerlandophones de manière générale, situation liée à une demande locale moins importante et qui cible en partie les néerlandophones habitant la Flandre.

Conclusions – Aire d'influence

L'aire d'influence des écoles maternelles est en moyenne moins étendue que celle des écoles primaires. La mobilité en termes de déplacement scolaire est donc moins importante pour ce niveau d'enseignement.

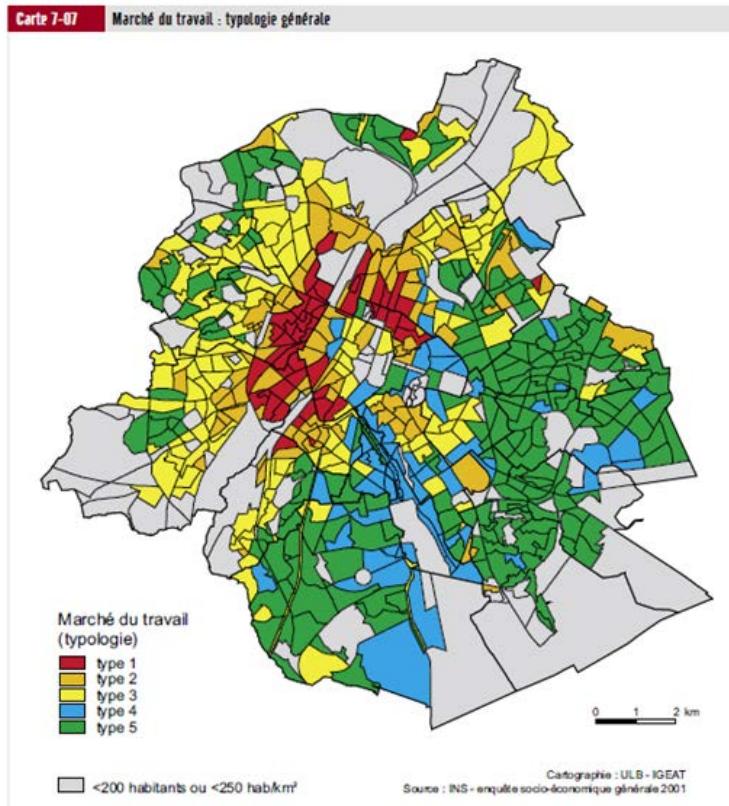
La taille de l'aire d'influence des écoles est déterminée par divers paramètres. Deux paramètres jouent un rôle important :

- le profil socio-économique et urbanistique des quartiers dans lesquels les écoles se situent ;
- le fait que l'offre soit excédentaire ou déficitaire par rapport à la demande potentielle locale.

La comparaison entre la carte de la typologie générale du marché du travail ci-dessous⁵ - indicative du profil socio-économique des quartiers - et celle de la proportion des élèves du maternel habitant à proximité du quartier de scolarisation (carte MA1), permet de dégager le schéma suivant :

- les écoles du sud et de l'est de la Région bruxelloise, soit de la zone socio-économiquement la plus favorisée, ont généralement une aire d'influence étendue ;
- les écoles des quartiers les moins favorisés présentent un aire d'influence plus locale ;
- les écoles des quartiers au profil socio-économique plus moyen connaissent généralement une situation intermédiaire.

⁵ Il s'agit d'une typologie des secteurs statistiques bruxellois sous l'angle de l'insertion sur le marché du travail. Les modalités d'insertion jouent en effet un rôle essentiel dans les processus de différentiation sociale, tendant tout à la fois à refléter et à produire ou reproduire les principaux clivages sociaux et spatiaux dans le tissu urbain. Cette typologie se base sur cinq indicateurs : le taux d'activité féminin, le taux de chômage, le % de contrats à durée indéterminée, le % de travailleurs peu qualifiés et le % d'ouvriers. Elle définit cinq catégories allant du type le moins favorisé socio-économiquement (type 1) au plus favorisé (type 5).



Atlas de la santé et du social (2006)

Ainsi, plus le niveau socio-économique de la population d'un quartier est élevé, plus généralement est la proportion des élèves qui y sont scolarisés, qui ne sont pas domiciliés à proximité de ce quartier. De manière schématique et en langage familier, les « bons » quartiers attirent relativement plus d'élèves de l'extérieur que les quartiers « moins biens ».

Néanmoins, dans les quartiers les plus favorisés, lorsque le nombre de places offertes est inférieur à la demande locale, le rayonnement des écoles est alors plus local, celles-ci n'étant pas en mesure d'accueillir des élèves d'autres quartiers.

Par ailleurs, l'aire d'influence restreinte des écoles du croissant pauvre - dont une cause est le déficit de places - induit des effets de ségrégation scolaire ou de ghettoïsation par la concentration d'élèves issus de la zone défavorisée. Or, comme l'ont démontré de très nombreuses études, la mixité socio-culturelle conduit à de meilleures performances moyennes. L'augmentation du nombre de places dans les écoles de ces quartiers pourrait favoriser le développement d'une telle mixité.

Les paramètres suivants influencent plus ponctuellement l'étendue de l'aire d'influence des écoles :

- la renommée des écoles (qui est souvent associée au profil socio-économique du quartier) ;
- le type de pédagogie prodiguée ;
- la proportion de places nl/fr dans l'offre totale du quartier.

Fréquentation des élèves : niveau maternel

En Région bruxelloise, 72 % des enfants qui y sont domiciliés et qui fréquentent une école maternelle bruxelloise, vont à l'école dans leur quartier de domicile ou dans un quartier limitrophe⁶. Ce pourcentage constitue ce que nous appelons le taux de fréquentation locale moyen bruxellois. Inversement, ils ne sont que 28 % à fréquenter une école se trouvant ailleurs en Région bruxelloise.

Parmi ces 28 %, une partie des élèves fréquente des écoles situées à proximité du lieu de travail des parents. Au niveau maternel, la question de la proximité reste donc essentielle dans le choix de l'école.

Le taux de fréquentation locale associé à un quartier donné est calculé de la manière suivante :

$$\begin{aligned} & \text{nombre d'élèves du maternel domiciliés dans le quartier, fréquentant une école} \\ & \text{maternelle du quartier ou d'un quartier limitrophe} \\ & / \text{nombre d'élèves du maternel domiciliés dans le quartier} \\ & \times 100 \end{aligned}$$

Sur base du taux de provenance locale moyen bruxellois (62 %), nous avons classé les quartiers en deux catégories, selon que leur taux est supérieur ou inférieur à cette valeur⁷ :

- les quartiers dont les enfants fréquentent généralement une école à **proximité** relative de leur domicile : il s'agit des quartiers dont le taux de fréquentation locale est supérieur à 72 %, pourcentage pouvant atteindre les 80 à 90 % des enfants dans certains quartiers, représentés en rouge sur la carte **MB1** ;
- les quartiers dont un nombre relativement important d'enfants fréquentent une école **éloignée** de leur domicile : il s'agit des quartiers dont le taux de fréquentation locale est inférieur à 72 %. Dans les quartiers en bleu foncé sur la carte, plus d'un enfant sur trois sont dans cette situation.

⁶ Un enfant peut être domicilié plus près d'une école d'un quartier voisin (et fréquenter cette école) que d'une école de son quartier. C'est effectivement le cas lorsque ces deux lieux se trouvent près de la limite entre deux quartiers. Afin de ne pas exclure de telles situations de proximité, celle-ci a donc été élargie aux quartiers limitrophes.

⁷ Ce taux moyen de 72 % est à mettre en parallèle avec celui de la provenance locale (relatif à l'aire d'influence ; voir ci-dessus) de 62 %. La provenance est celle de tous les élèves inscrits en Région bruxelloise, quel que soit le lieu de leur domicile ; la fréquentation est celle de tous les élèves domiciliés en Région bruxelloise (et inscrits en Région bruxelloise).

Ainsi, le taux de provenance prend en compte non seulement les élèves domiciliés en Région bruxelloise comme le fait le taux de fréquentation, mais également les élèves des écoles bruxelloises domiciliés hors de la Région, ce qui accroît la valeur du dénominateur et diminue donc le ratio moyen.

Quartiers dont les enfants fréquentent principalement une école près de leur domicile

La carte de synthèse des taux de fréquentation locale **MB1** est plus complexe que celle relative aux aires d'influence des écoles (MA1). La corrélation négative entre niveau socio-économique des quartiers et taux de provenance locale, identifiée précédemment, ne se retrouve pas avec le taux de fréquentation locale.

Les périmètres suivants se distinguent par leur proportion plus importante d'enfants fréquentant une école près de leur domicile :

- une vaste zone contigüe formée de quartiers des communes de l'est de la Région bruxelloise (sud de Schaerbeek, est de Saint-Josse, quartier des Squares, Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint-Pierre, Auderghem, Etterbeek, Watermael-Boitsfort et Ixelles) ;
- une zone située au nord de la Région composée de quartiers de Neder-Over-Hembeek ;
- une zone située à l'ouest de la Région et formée de quartiers de seconde couronne de Molenbeek-Saint-Jean, Berchem-Sainte-Agathe et Anderlecht ;

Dans une moindre mesure, on observe également les deux zones suivantes, au sein desquelles, les quartiers faisant exception sont toutefois plus nombreux :

- une zone située à Uccle et Forest ;
- une partie non négligeable du croissant pauvre.

1. Est de la Région bruxelloise

Ces quartiers se caractérisent pour la très grande majorité d'entre eux, d'un point de vue socio-économique, par un profil plus élevé que celui de la moyenne bruxelloise.

Suivant une étude sur les déplacements scolaires dans la Région de Bruxelles-Capitale⁸, il existe une corrélation positive entre le profil socio-économique et la mobilité. Le profil lui-même est généralement lié au niveau de scolarité. En outre, il a été observé qu'à des niveaux de scolarité plus élevés correspondent des niveaux de mobilité plus importants⁹. Les deux fonctions favorisent donc l'augmentation des distances domicile-école et l'usage de la voiture lors des déplacements vers l'école.

On peut ainsi s'attendre à ce que la mobilité scolaire en termes de déplacements, y soit plus importante dans ces quartiers. Néanmoins, on constate qu'une proportion importante des enfants de ces quartiers (souvent plus de 80 %) fréquente une école maternelle près de leur domicile.

Quelques explications de cette apparente contradiction s'offrent à nous :

- si l'on tient compte de la grande superficie de la plupart de ces quartiers - résultant notamment de densités de population et de bâti moins importantes que dans les

⁸ RIBIERO DE SOUZA A., CARTES LEAL V., Les chemins de l'école : déplacements scolaires dans la Région de Bruxelles-Capitale, Presses Universitaires de Louvain-UCL, Louvain 2005.

⁹ HUBERT J.-P., TOINT P., La mobilité quotidienne des Belges, Presses Universitaires de Namur, Namur 2002.

quartiers centraux - les distances à parcourir d'un quartier limitrophe à l'autre peuvent être importantes ; et donc la mobilité est possiblement plus élevée qu'il ne paraît ;

- le phénomène du « rester entre-soi », facteur de ségrégation socio-spatiale, qui consiste à éviter de côtoyer des catégories de population de niveau socio-économique différent ; ici, il s'agirait d'inscrire ses enfants dans des écoles maternelles fréquentées par des populations aisées.

Quoiqu'il en soit, dès lors que les pratiques de mobilité liées théoriquement à ce profil de population permettraient en principe une fréquentation plus éloignée, on peut raisonnablement affirmer que les écoles qui y sont présentes répondent en définitive aux attentes des parents de ces quartiers.

Alors que la très grande majorité des quartiers de l'est de la Région connaissent des taux de fréquentation locale élevés (supérieurs à 72 %) dans l'enseignement maternel, une majorité d'entre eux ont des taux de provenance locale relativement faible (inférieurs à 62 %).

Ce paradoxe - qui n'est qu'apparent - s'explique par les raisons suivantes : le taux de provenance prend en compte tous les élèves fréquentant une école maternelle bruxelloise, qu'ils soient domiciliés en Région bruxelloise ou dans les autres régions ; alors que le taux de fréquentation ne tient compte - parmi les élèves fréquentant une école bruxelloise – que des élèves qui sont domiciliés en Région bruxelloise¹⁰.

Ainsi, le bassin de population pris en compte dans le calcul du taux de provenance est plus vaste que celui du taux de fréquentation, avec pour résultat, des valeurs généralement plus faibles pour le premier taux que pour le second.

Concrètement, dans l'est de la Région, la grande majorité des enfants qui y sont domiciliés fréquentent les écoles de leur quartier ou des quartiers limitrophes ; alors que les écoles qu'ils fréquentent le sont également par de nombreux élèves domiciliés loin de celles-ci, notamment en Flandre, ce qui diminue le taux de provenance locale.

Cette situation est exemplative de quartiers aux zones d'influence étendue et disposant d'une offre excédentaire¹¹. Autrement dit, l'offre dans ces quartiers est suffisamment abondante ; et pour la plupart d'entre eux, elle est excédentaire par rapport à la demande potentielle, et cela parfois de manière importante. En outre, la réputation des écoles qui s'y trouvent est globalement bonne car le plus souvent liée à celle des quartiers où habitent ces enfants.

Au sein de cette vaste zone, on peut observer deux exceptions qui relèvent de configurations particulières : une portion importante des périphéries des quartiers Putdaal et Dries est limitrophe de parcs (ou forêt), ce qui restreint les possibilités pour les enfants de fréquenter des écoles dans les quartiers limitrophes. Or, rappelons-le, ces quartiers sont pris en compte dans le calcul du taux de fréquentation locale.

¹⁰ L'analyse de la fréquentation locale des élèves domiciliés hors de la Région (par exemple : les écoles fréquentées par les enfants d'Alost) sort évidemment du cadre de cette étude.

¹¹ Les deux ne sont pas nécessairement liés : un quartier peut avoir une zone d'influence étendue tout en étant déficitaire, du fait qu'il offre un enseignement comportant des spécificités ne répondant généralement pas aux besoins locaux.

2. Nord de la Région bruxelloise

Cette zone est essentiellement composée de quartiers de Neder-Over-Hembeek, dont le profil socio-économique des habitants de ces quartiers est de type moyen à élevé. Ils sont situés en bordure de la frontière régionale et sont en quelque sorte séparés du reste de la Région par des parcs.

Ces quartiers, contrairement à ceux de Putdaal et Dries localisés également à proximité de parcs, connaissent un excédent de places.

Ces facteurs combinés expliquent certainement que les enfants domiciliés dans ces quartiers fréquentent les écoles maternelles situées à proximité.

3. Ouest de la Région bruxelloise

Cette zone se compose de quartiers d'Anderlecht, Molenbeek-Saint-Jean, Berchem-Sainte-Agathe et Jette, situés en seconde couronne urbaine.

Ces quartiers se caractérisent par un profil socio-économique moyen. Dans certains d'entre eux, l'offre de places en maternel est excédentaire par rapport à la demande potentielle ; alors que dans d'autres, elle est déficitaire. Sur l'ensemble de la zone, les deux situations se compensent, ce qui permet aux enfants de trouver une place près de chez eux.

Cependant, la zone en question est entourée de quartiers dont l'offre ne répond pas suffisamment à la demande et où une part importante des enfants domiciliés est obligée de fréquenter une école éloignée de leur domicile.

4. Croissant pauvre

Au sein du croissant pauvre, on retrouve une alternance de quartiers à taux de fréquentation locale plus élevés et de quartiers à taux plus faibles. Dans cette zone où résident des populations socio-économiquement fragilisées, l'offre dans la majorité des quartiers est inférieure à la demande potentielle.

Si l'on s'appuie sur les conclusions des études précitées concernant la corrélation entre mobilité et niveau socio-économique, la mobilité des habitants de ces quartiers est probablement moins importante qu'ailleurs en Région bruxelloise, vu le niveau socio-économique généralement bas.

Cependant, à niveau socio-économique égal, plus le déficit de places en valeur relative est élevé dans un quartier, plus faible sera le taux de fréquentation locale, dès lors que les quartiers limitrophes – dont la fréquentation est prise en compte dans le calcul du taux – sont également déficitaires. Ce qui se vérifie notamment dans les quartiers Brabant et Bas Forest où les capacités d'accueil relatives sont inférieures à une place par enfant et les taux de fréquentation locale sont parmi les plus faibles de la zone.

5. Quartiers d'Uccle et Forest

Les habitants de cette zone présentent un profil socio-économique élevé. Contrairement à ce qu'on a pu observer dans les autres quartiers de l'est de la Région bruxelloise, la situation est contrastée d'un quartier à l'autre, les enfants de certains quartiers

fréquentant une école maternelle près de leur domicile alors que dans d'autres quartiers, l'école fréquentée est éloignée. Il apparaît toutefois à l'analyse de la provenance que la plupart des enfants ucclois restent scolarisés à Uccle.

Quartiers dont une part significative des enfants fréquentent une école éloignée de leur domicile

Ces quartiers sont représentés en bleu sur la carte **MB1**. On les retrouve dans plusieurs zones du territoire régional bruxellois, et cela quel que soit le niveau socio-économique du quartier. Ils sont toutefois pratiquement absents de l'est de la Région.

Ces quartiers répondent à différentes logiques. Ils présentent pour la plupart d'entre eux :

- soit un déficit quantitatif important de l'offre par rapport à la demande locale ;
- soit une proportion très élevée de places offertes dans l'enseignement néerlandophone (quartiers Gare de Schaerbeek, Paix et Neerpède par exemple) alors qu'une part significative de la population qui y est domiciliée, fréquente des écoles francophones ;
- soit une offre pédagogique spécifique (pédagogie active pour les quartiers Léopold III et Brugmann - Lepoutre, par exemple).

Ces caractéristiques de l'offre sont certainement déterminantes au niveau du comportement décisionnel des parents, avant tout autre facteur qu'il soit d'ordre socio-économique ou culturel.

Cependant, tous les quartiers en situation de déficit ne connaissent pas nécessairement un taux de fréquentation locale faible, l'offre disponible dans les quartiers voisins pouvant compenser le déficit. Ils n'apparaissent donc pas nécessairement en bleu sur la carte. C'est le cas, par exemple, du quartier Gribaumont qui dispose de moins d'une demi-place par enfant mais dont le taux est de 75 % car entouré de quartiers connaissant un excédent de places.

Par ailleurs, la faible fréquentation locale dans certains quartiers du croissant pauvre s'explique avant tout par d'importants déficits de places dans ces quartiers et les quartiers limitrophes que par des pratiques volontaires de mobilité scolaire. Toutefois, parmi les parents qui inscrivent leur enfant dans des écoles éloignées de leur domicile, certains le font par volonté d'ascension sociale, choisissant des écoles fréquentées par des classes sociales de niveau supérieur au leur, et situées donc à l'extérieur du croissant pauvre.

On observe également que, dans le cas de zones où l'offre est déficitaire, les écoles des quartiers situés aux limites de la zone ont une fréquentation plus locale (les enfants de ces zones profitent de l'offre excédentaire de quartiers voisins ; ex : quartier Reyers) ; alors que les enfants des quartiers situés au cœur de ladite zone déficitaire doivent aller plus loin pour trouver une école maternelle (ex : Dailly).

Une zone se démarque par ses taux de fréquentation locale faibles alors que l'offre y est peu ou pas déficitaire. Il s'agit des quartiers bordant l'avenue Louise. Cet axe se caractérise par le caractère très aisné de ses habitants. Contrairement aux quartiers aisés de l'est de la Région, la mobilité en termes de déplacements scolaires y est plus importante.

Une explication possible de cette situation est le phénomène du « rester entre soi » qui amène les parents à inscrire leur enfant dans des écoles maternelles fréquentées par des enfants issus du même milieu social. Dans les quartiers de l'est, les parents trouveraient ces écoles à proximité de leur domicile, alors que dans la zone Louise, ils devraient se déplacer plus loin.

Enfin, certains des quartiers représentés en bleu sur la carte sont des pôles d'emplois. Nous proposons une explication possible de cette situation : dès lors que des travailleurs inscrivent leur enfant dans une école près de leur lieu de travail, si le quartier connaît une offre inférieure à la demande potentielle locale, certains enfants du quartier devraient alors fréquenter une école plus éloignée de leur domicile. Ce qui expliquerait les faibles taux de fréquentation locale de ces quartiers. La vérification de cette hypothèse nécessiterait des données complémentaires, non recueillies pour la présente étude.

Spécificité des enseignements francophone et néerlandophone

Comme le montre la carte **MB2**, les taux de fréquentation locale relatifs aux écoles maternelles francophones sont spatialement similaires aux taux globaux, vu la part élevée de cet enseignement dans l'offre totale en Région bruxelloise.

La carte **MB3** se distingue, au premier coup d'œil, de la carte des taux globaux (MB1) par la présence de grandes surfaces blanches correspondant aux quartiers dont le nombre d'enfants scolarisés dans une école néerlandophone est inférieur à 30.

La répartition des valeurs de l'indicateur de fréquentation locale présente un schéma particulier. Elle se caractérise en effet par un contraste centre-périmétrie :

- les quartiers du centre où une part importante des enfants fréquente une école éloignée du domicile ;
- les quartiers situés près de la limite régionale où la grande majorité des enfants vont à l'école à proximité de leur domicile.

Une explication possible est qu'un déficit de l'offre dans les quartiers du centre obligeraient des parents choisissant l'enseignement néerlandophone pour leur enfant, à les inscrire dans des écoles plus excentrées où l'offre est plus abondante compte tenu de la proximité de la Flandre¹².

Pour vérifier cette hypothèse, il faudrait évaluer l'adéquation quantitative de l'offre à la demande selon la langue de l'enseignement. Or, de telles données sur la demande ne sont pas disponibles.

¹² A cet égard, la carte **MC2** - représentant la proportion des élèves scolarisés dans le quartier, qui sont inscrits dans une école néerlandophone – affiche une relative spécialisation des quartiers près de la limite régionale, à l'ouest et au nord. Alors que la carte **MC3** des enfants fréquentant l'enseignement néerlandophone, présente des lieux de domiciliation plus rapprochés du centre de la Région.

Conclusions – Fréquentation des élèves

La distribution des taux de fréquentation locale est plus complexe que celle relative aux taux de provenance locale. La corrélation négative entre niveau socio-économique des quartiers et le taux de provenance (ou corrélation positive avec l'aire d'influence), identifiée précédemment, ne se retrouve pas avec le taux de fréquentation.

Les zones analysées connaissent une situation hybride, qui mêlent des quartiers à taux élevé et quartiers à taux relativement faible. Une exception notable cependant : l'est de la Région caractérisé par des taux de fréquentation locale élevés.

Alors qu'une corrélation positive a été identifiée entre niveau socio-économique et mobilité - notamment en termes de déplacements scolaires - dans le cadre des études précités, on constate que c'est souvent le contraire qui se produit : la fréquentation locale est généralement plus grande dans des quartiers aisés que dans des quartiers défavorisés.

En fait, les habitants des quartiers socio-économiques aisés, caractérisés donc par une mobilité théoriquement plus importante, inscrivent leur enfant à proximité de leur domicile, à la condition uniquement de trouver une école fréquentée par des enfants issus du même milieu que le leur. Ce qui se vérifie pour les quartiers de l'est de la Région bruxelloise. Et les enfants habitant ces quartiers ne fréquenteraient pas ou très peu d'écoles situées dans des quartiers de niveau socio-économique sensiblement inférieur.

Dans les quartiers déficitaires où les populations sont d'un niveau socio-économique faible, le fait de fréquenter une école éloignée du domicile résulte le plus souvent d'une offre locale déficiente. Ainsi, il ne s'agit généralement pas d'un choix de la part des habitants, mais bien d'une contrainte liée à l'offre.

Toutefois, cette mobilité peut également résulter d'une volonté d'ascension sociale qui se traduit par l'inscription de son enfant dans une école fréquentée par les classes socio-économiques supérieures. Pour faire la part entre la mobilité résultant de la contrainte des déficits et celle résultant de la volonté d'ascension sociale, des études qualitatives devraient être menées.

Un constat s'impose : le critère de la proximité entre lieu de scolarisation et lieu de domicile apparaît être le facteur prépondérant dans le choix de l'école maternelle, surtout pour l'enseignement francophone, et cela dans toutes les classes sociales.

Il sera intéressant de voir si ces observations peuvent également être faites pour les niveaux d'enseignement primaire et surtout secondaire, où la renommée et le type d'enseignement prodigué jouent un rôle plus déterminant.

Précisions d'ordre méthodologique

1. LES DONNÉES

a) Données principales

L'enseignement francophone

Les données utilisées pour décrire l'aire d'influence des écoles ainsi que les caractéristiques de la fréquentation scolaire des enfants domiciliés à Bruxelles pour la Fédération Wallonie-Bruxelles ont été fournies par **ETNIC pour l'année scolaire 2009 – 2010**.

Ces données se présentent sous la forme d'un tableau à 11 variables.

quartier_scol	Quartier de scolarisation, selon le Monitoring (entre 1 et 917)
quartier_dom	Quartier de domicile, selon le Monitoring (entre 1 et 917)
CO_NIVEAU	Niveau d'enseignement, M (maternel) ou P (primaire)
CO_FORME	Ordinaire ou Spécialisé
(1) même secteur	Pour un quartier donné : nombre d'enfants scolarisés dans le même secteur statistique que celui de domicile
(2) même quartier	Pour un quartier donné : nombre d'enfants scolarisés dans le même quartier que celui de domicile
(3) même commune	Pour un quartier donné : nombre d'enfants scolarisés dans la même commune que celle de domicile
(4) Région Bruxelles-Capitale	Pour un quartier donné : nombre d'enfants scolarisés dans le quartier et domiciliés dans une autre commune de la Région de Bruxelles-Capitale
(5) Région wallonne	Pour un quartier donné : nombre d'enfants scolarisés dans le quartier et domiciliés en Région wallonne
(6) Région flamande	Pour un quartier donné : nombre d'enfants scolarisés dans le quartier et domiciliés en Région flamande
(7) Hors_BE	Pour un quartier donné : nombre d'enfants scolarisés dans le quartier et domiciliés hors de Belgique

Le comptage administratif de la Fédération Wallonie-Bruxelles se fait au 15 janvier de l'année de référence, soit dans le cas présent, au 15 janvier 2010.

Soulignons que les données fournies au lieu de scolarisation tiennent compte de différentes implantations possibles pour une même école. Si 3 implantations existent dans 3 quartiers différents, le nombre d'élèves a bien été réparti entre ces 3 implantations (et n'est pas centralisé au siège central).

L'enseignement néerlandophone

Les données utilisées pour décrire l'aire d'influence des écoles ainsi que les caractéristiques de la fréquentation scolaire des enfants domiciliés à Bruxelles en Communauté flamande ont été fournies par le **Vlaams Ministerie van Onderwijs en Vorming pour l'année scolaire 2009 – 2010**.

Ces données se présentent sous la forme d'un tableau à 10 variables.

schoolnr	Code identifiant de l'école
schoolnaam	Nom de l'école
Num implantation	Numéro d'implantation de l'école (cas de plusieurs implantations pour une même école)
adres_implantation	Adresse de l'implantation scolaire
postnr	Code postal de l'implantation scolaire
naam_gemeente	Nom de la commune de l'implantation scolaire
niveau	Niveau d'enseignement (maternel ou primaire)
adres_élève	Adresse de domicile de l'élève
Adr_post_Eleve	code postal de domicile de l'élève
gemeente_élève	commune de domicile de l'élève

Les données pour les écoles néerlandophones ont été fournies par adresse et non par quartier du Monitoring. Elles ont donc dû être agrégées par quartier du monitoring tant pour les lieux de scolarisation que pour les lieux de domicile. Cette agrégation était nécessaire afin de pouvoir les comparer avec les données issues de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour ce qui concerne l'enseignement secondaire, les informations communiquées reprennent également ces données mais dans deux tableaux distincts : un, comportant les données de chaque implantation ; l'autre, les adresses des élèves (non nominatives), complétées pour chaque élève de l'identifiant de l'implantation fréquentée afin de lier les deux tableaux.

Le comptage administratif de la Communauté flamande se fait au 1^{er} février de l'année de référence, soit dans le cas présent, au 1^{er} février 2010.

b) Validité des données d'inscription

Les données reçues concernent tous les réseaux d'enseignement des deux communautés, c'est-à-dire tant l'enseignement officiel que libre, confessionnel ou non confessionnel. Il s'agit, dès lors, de toutes les écoles reconnues et subsidiées ou financées, à l'exception des écoles privées non subventionnées ainsi que des écoles internationales. **Les élèves des écoles purement privées ou internationales ne sont donc pas repris dans ces chiffres.**

Par contre, tous les **enfants inscrits** dont le statut est « illégal » (en particulier, les candidats réfugiés ou les personnes en situation irrégulière) sont comptabilisés dans les effectifs d'inscrits.

c) Traitement des données d'inscription

Pour les niveaux d'enseignement maternel et primaire, seul l'enseignement ordinaire a étudié. Les questions liées à l'aire d'influence et à la provenance des élèves pour l'enseignement spécialisé relèvent en effet d'autres logiques spatiales.

Par contre, en ce qui concerne le secondaire, l'enseignement ordinaire et spécialisé ont été traités ensemble car : les aires d'influence des écoles de ce niveau sont plus étendues quel que soit la forme d'enseignement ; et la comparaison des résultats avec ceux de l'étude réalisée par l'IBSA nécessite ce regroupement, l'étude ne faisant pas de distinction entre les deux formes d'enseignement¹³.

Pour tous les niveaux d'enseignement un double traitement des données a été réalisé :

- Un traitement au lieu de domicile des enfants fréquentant une école bruxelloise
- Un traitement au lieu de scolarisation des élèves inscrits dans une école bruxelloise.

Ces traitements ont permis de réaliser des cartes sur lesquelles se basent la présente analyse.

2. LES CARTES

Cartographie des données par quartier de scolarisation

Trois cartes analysant la provenance des élèves par quartier de scolarisation ont été réalisées (cartes 1, 2 et 3).

Les indicateurs utilisés dans ces cartes pour chaque quartier – par niveau d'enseignement considéré (maternel, primaire ou secondaire) – sont la proportion des élèves fréquentant les écoles du quartier qui sont :

1. domiciliés dans ce quartier ;
2. domiciliés dans un des quartiers bruxellois limitrophes à ce quartier ;
3. domiciliés ailleurs en Région bruxelloise ;
4. domiciliés hors de la Région bruxelloise.

La proximité a été définie de la manière suivante : l'élève est domicilié à proximité de l'école dès lors que l'école fréquentée se situe dans le quartier de domiciliation ou dans un quartier limitrophe à celui-ci (soit la somme des indicateurs 1 et 2).

Un enfant peut être domicilié plus près d'une école d'un quartier voisin (et fréquenter cette école) que d'une école de son quartier. C'est effectivement le cas lorsque ces deux lieux se trouvent près de la limite entre deux quartiers. Afin de ne pas exclure de telles situations de proximité, celle-ci a donc été élargie à l'indicateur 2.

Les cartes qui en résultent, représentent la proportion, pour chaque quartier de scolarisation, des élèves du niveau d'enseignement considéré, domiciliés dans le même

¹³ *Impact de l'essor démographique sur la population scolaire en Région de Bruxelles-Capitale*, Les Cahiers de l'IBSA n°2, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, juin 2010.

quartier que celui de leur école ou dans des quartiers bruxellois limitrophes à ce quartier. Ce que nous appelons le **taux de provenance locale**.

La moyenne régionale de ce taux a été prise comme référence pour distinguer :

- d'une part, en rouge et orange, les quartiers dont une plus grande part que la moyenne régionale, habite à proximité de l'école ;
- d'autre part, en bleu foncé et bleu clair, les quartiers dont une moins grande part que la moyenne régionale habite à proximité de l'école.

Pour chaque niveau scolaire, les cartes suivantes ont été réalisées, représentant le taux de provenance locale par quartier :

- de l'ensemble des écoles de ce quartier;
- des écoles francophones de ce quartier;
- des écoles néerlandophones de ce quartier.

Cartographie des données par quartier de domicile

Trois cartes analysant la fréquentation scolaire des élèves par quartier de domicile ont été réalisées (cartes 4, 5 et 6).

Les indicateurs utilisés dans ces cartes pour chaque quartier de domicile – par niveau d'enseignement considéré (maternel, primaire ou secondaire) – sont la proportion des enfants :

1. dont l'école se situe dans ce quartier ;
2. dont l'école se situe dans un des quartiers bruxellois limitrophes de leur quartier de domicile ;
3. dont l'école se situe ailleurs en Région bruxelloise.

Comme pour le taux de provenance locale ci-dessus, la proximité a été définie de la manière suivante : l'élève fréquente une école à proximité de son domicile dès lors qu'elle se situe dans le quartier de domiciliation ou dans un quartier limitrophe à celui-ci (soit la somme des indicateurs 1 et 2).

Les cartes qui en résultent, représentent la proportion, pour chaque quartier de domicile, des enfants du niveau d'enseignement considéré dont l'école se situe dans leur quartier de domicile ou dans un des quartiers bruxellois limitrophes de leur quartier de domicile. Ce que nous appelons le **taux de fréquentation locale**.

La moyenne régionale a été prise comme référence pour distinguer :

- d'une part, en rouge et orange, les quartiers dont une plus grande part que la moyenne régionale, fréquente une école à proximité du domicile ;
- d'autre part, en bleu foncé et bleu clair, les quartiers dont une moins grande part que la moyenne régionale fréquente une école à proximité du domicile.

Contrairement à l'analyse par quartier de scolarisation (pour laquelle nous avons exploité les données sur les élèves qui fréquentent les écoles de la Région bruxelloise alors qu'ils habitent à l'extérieur de celles-ci), on ne retrouve pas concernant la fréquentation, d'indicateur relatif aux élèves bruxellois fréquentant une école hors de la Région

bruxelloise. Les délais pour l'étude n'ont pas permis cette recherche supplémentaire. En outre, numériquement, les écoles bruxelloises attirent beaucoup plus d'enfants des autres régions que l'inverse¹⁴.

3. LES AUTRES DONNÉES UTILISÉES

Afin de mettre en évidence les facteurs déterminants au niveau de la provenance des élèves et des écoles qu'ils fréquentent, d'autres données ont été utilisées. Ces données visent à observer certaines caractéristiques de l'offre et de la demande qui sont susceptibles d'influencer le choix des élèves ou d'avoir un impact sur l'aire d'influence des écoles.

Capacité d'accueil relative

Afin d'évaluer si les quartiers bruxellois disposent ou non d'un nombre suffisant de places pour chaque niveau concerné, la capacité d'accueil relative a été mesurée pour chacun d'entre eux.

Celle-ci est obtenue en rapportant :

- le nombre de places offertes (non compris les écoles privées et internationale), soit l'offre ;
- à l'estimation du nombre d'enfants en âge de fréquenter une école du niveau concerné (maternel, primaire ou secondaire) et qui sont domiciliés à Bruxelles, soit la demande potentielle.

Cartographie de la proportion des élèves néerlandophones

Dans certains quartiers, le pourcentage de places offertes dans l'enseignement francophone ou néerlandophone est très élevé et atteint parfois 100% de l'ensemble des places pour le niveau concerné. Cette limitation dans l'offre peut donc expliquer certaines caractéristiques de la fréquentation scolaire et de la provenance des élèves, notamment pour les parents à la recherche d'une école francophone.

Deux cartes ont été réalisées :

- une carte illustrant, par quartier, le % de places offertes dans l'enseignement néerlandophone par rapport au total de places offertes pour le niveau d'enseignement concerné (approche selon le lieu de scolarisation) ;
- une carte illustrant, par quartier, le % d'enfants domiciliés fréquentant une école néerlandophone par rapport au total d'enfants domiciliés et fréquentant une école bruxelloise du niveau concerné (approche selon le lieu de domicile).

Pour rappel, ces cartes ne prennent en compte que les enfants domiciliés en Région bruxelloise et fréquentant une école située en Région bruxelloise. Les enfants domiciliés en Région bruxelloise et fréquentant une école située hors de la Région bruxelloise (en Flandre notamment) ne sont pas pris en compte.

¹⁴ Le nombre d'élèves bruxellois fréquentant une école dans les deux autres régions, est faible mais probablement plus important dans les quartiers frontaliers que dans le reste de la Région bruxelloise. Janssens, R., Carlier, D., Van de Craen, P., « Etats généraux de Bruxelles. Note de synthèse. L'enseignement à Bruxelles », *Brussels Studies*, Note de synthèse n°6, 19 janvier 2009.

Profil socio-économique des quartiers

Ce facteur peut s'avérer déterminant, que ce soit au niveau du quartier de domiciliation ou du quartier de scolarisation, tant dans le choix d'une école que dans l'étendue des aires d'influence des écoles.

Afin de caractériser le profil socio-économique des quartiers, nous proposons d'utiliser la typologie des secteurs statistiques bruxellois sous l'angle de l'insertion sur le marché du travail. Les modalités d'insertion jouent en effet un rôle essentiel dans les processus de différentiation sociale, tendant tout à la fois à refléter et à produire ou reproduire les principaux clivages sociaux et spatiaux dans le tissu urbain¹⁵.

Cette typologie se base sur 5 indicateurs : le taux d'activité féminin, le taux de chômage, le % de contrats à durée indéterminée, le % de travailleurs peu qualifiés et le % d'ouvriers.

Elle définit cinq catégories allant du type le moins favorisé socio-économiquement (type 1) au plus favorisé (type 5).

¹⁵ Atlas de la santé et du social, Observatoire de la santé et du social, 2006, p.102.

Carte 7-07 Marché du travail : typologie générale

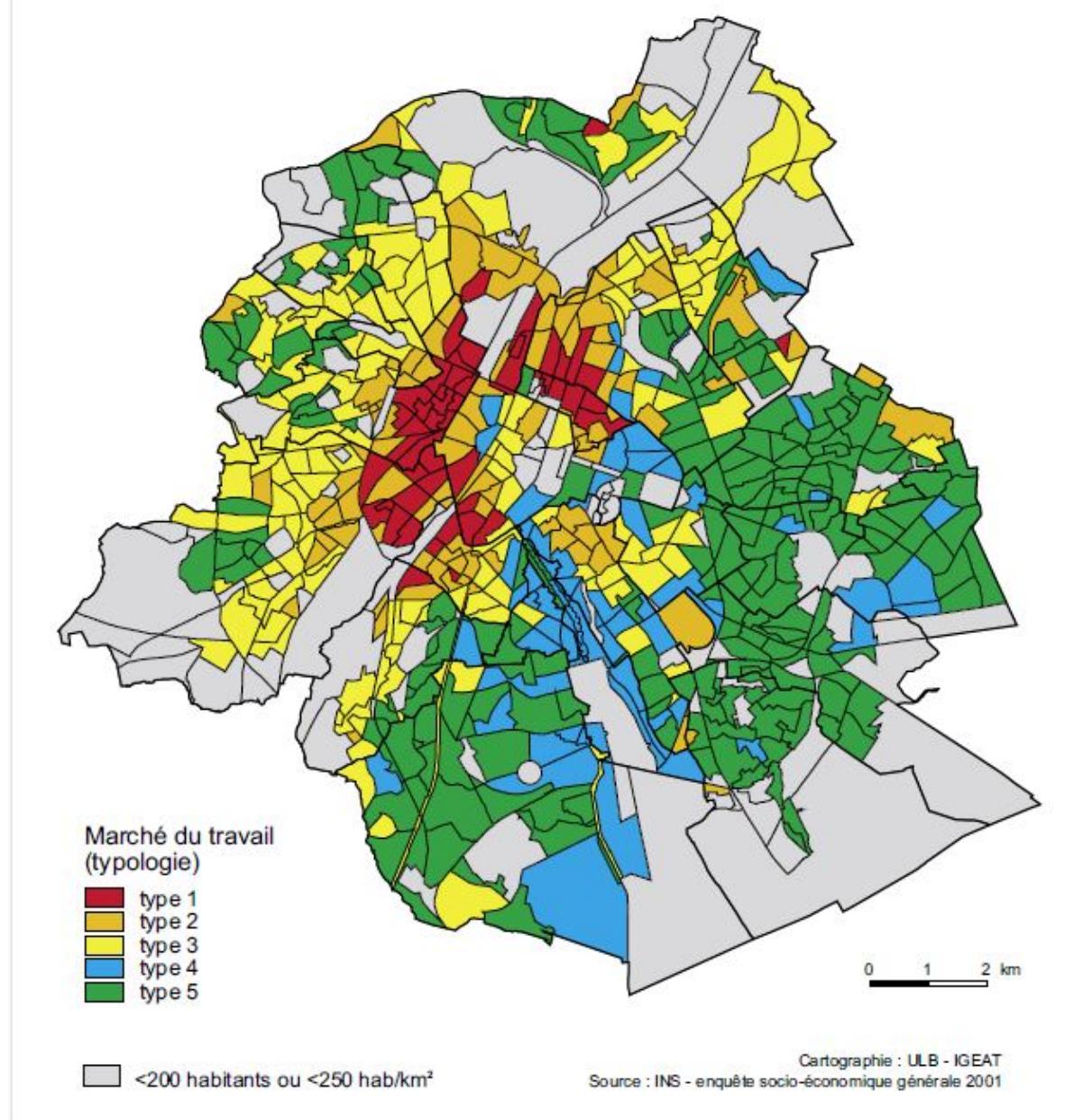


Tableau 7-01

Typologie générale du marché du travail

	Taux d'activité féminin standardisé*	Taux de chômage**	Contrats à durée Indéterminée**	Travailleurs peu qualifiés**	Ouvriers**
Type 1	79	189	92	155	221
Type 2	87	147	94	135	167
Type 3	108	95	100	102	104
Type 4	91	78	100	76	63
Type 5	110	60	104	70	51
Région bruxelloise	100	100	100	100	100

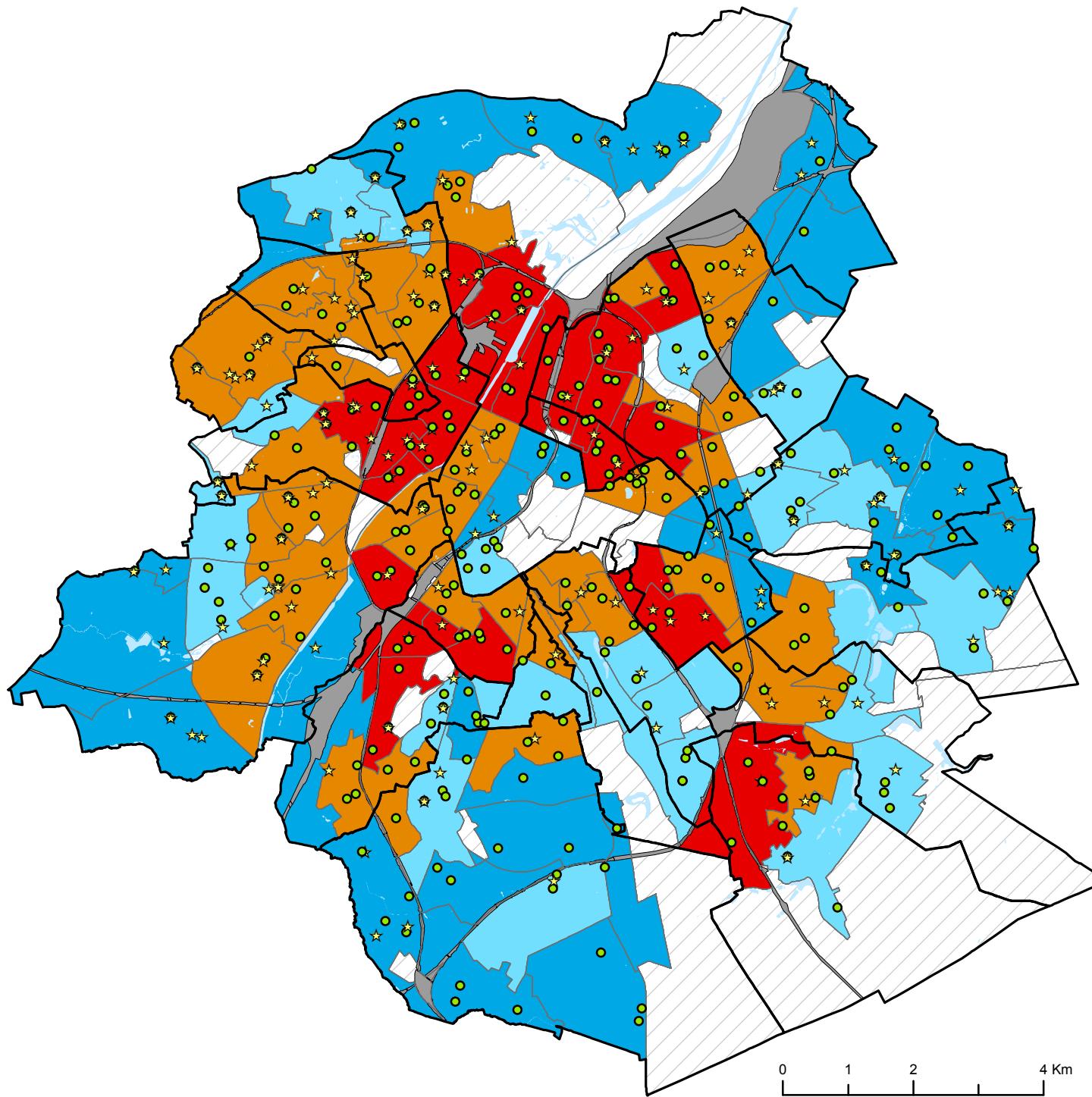
(*) moyenne régionale = 100; taux standardisé prenant en compte l'effet de la structure d'âge

(**) moyenne régionale = 100

Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale 2006

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

ENSEIGNEMENT MATERNEL - CARTE MA1 Analyse par quartier de scolarisation Année scolaire 2009-2010



Proportion des élèves du maternel scolarisés dans les écoles du quartier, qui sont domiciliés dans le quartier ou dans un quartier limitrophe

- < 50%
- 50% - 62%
- 62% - 80%
- > 80%

Quartiers sans école

- écoles francophones
- écoles néerlandophones

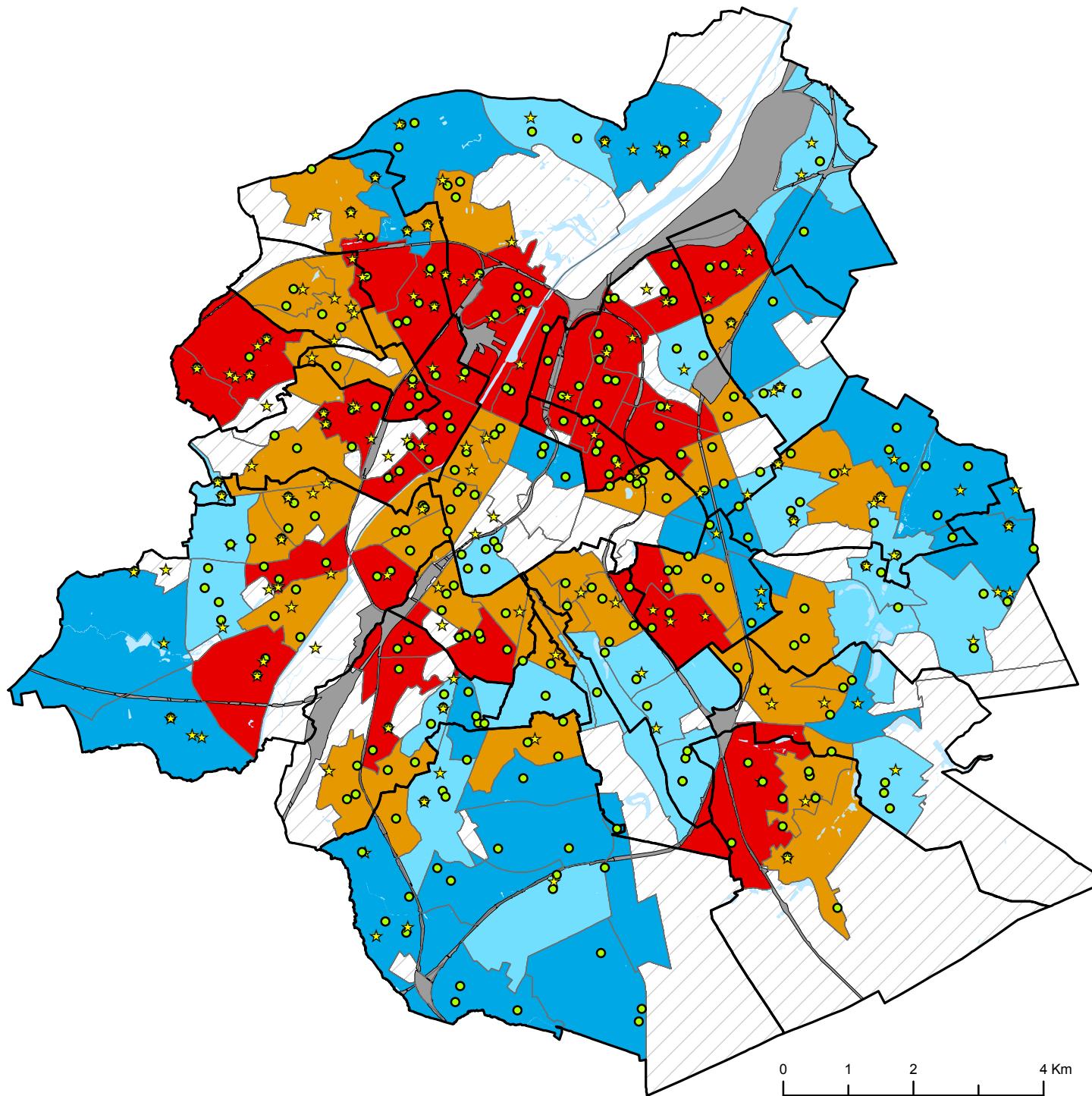
Fond de plan

- Limites communales
- Limites des quartiers
- Chemin de fer
- Eau

Source : ETNIC / Vlaams Ministerie van Onderwijs en Vorming

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

ENSEIGNEMENT MATERNEL FRANCOPHONE - CARTE MA2 Analyse par quartier de scolarisation Année scolaire 2009-2010



Proportion des élèves du maternel francophone scolarisés dans les écoles du quartier, qui sont domiciliés dans le quartier ou dans un quartier limitrophe

- < 50%
- 50% - 62%
- 62% - 80%
- > 80%

Quartiers sans école FR

● écoles francophones
★ écoles néerlandophones

Fond de plan

- Limites communales
- Limites des quartiers
- Chemin de fer
- Eau

Source : ETNIC



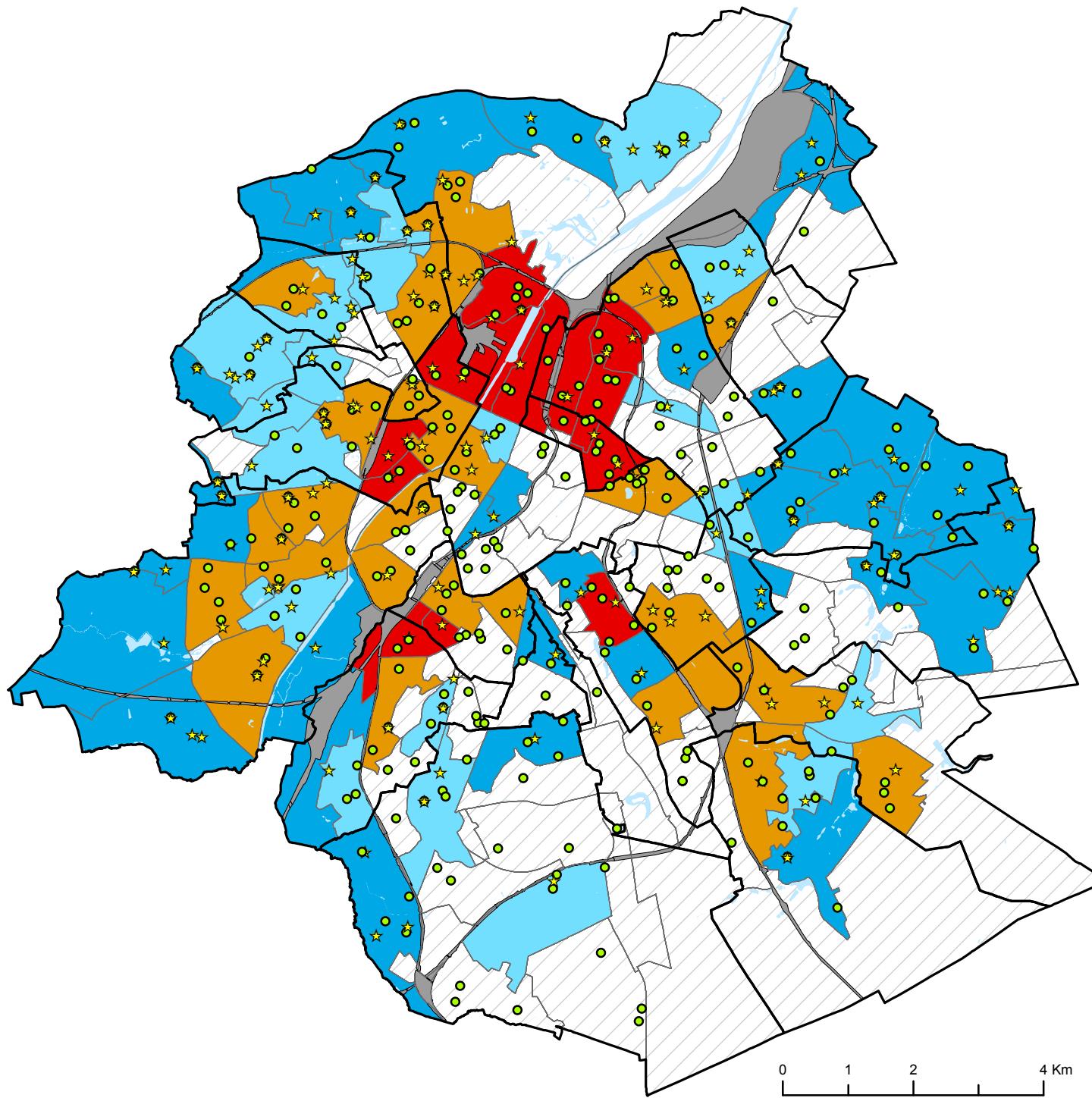
ADT
ATO.



la CBI
BRAI

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

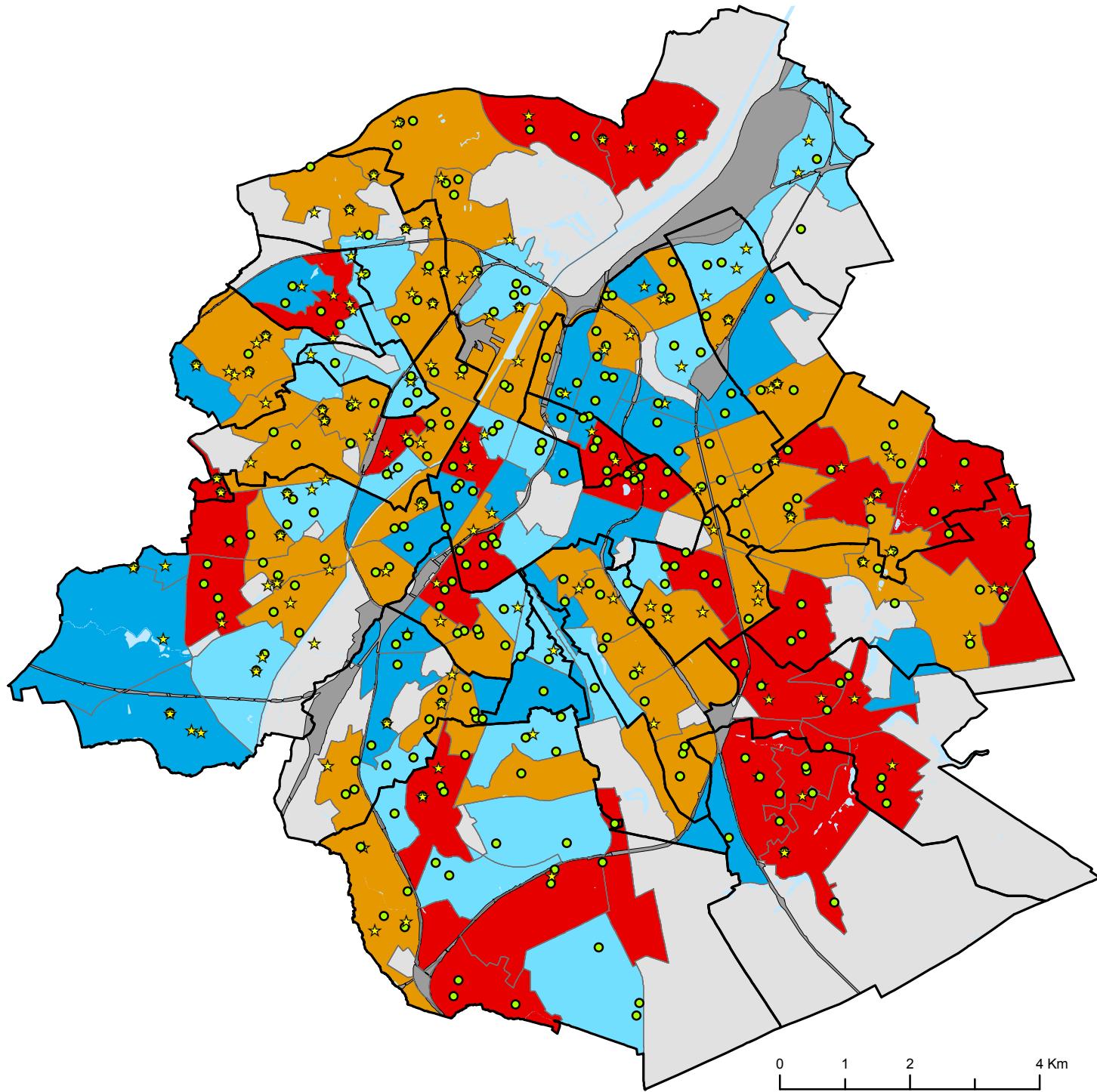
ENSEIGNEMENT MATERNEL NEERLANDOPHONE - CARTE MA3 Analyse par quartier de scolarisation Année scolaire 2009-2010



Source : Vlaams Ministerie van Onderwijs en Vorming

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

ENSEIGNEMENT MATERNEL - CARTE MB1 Analyse par quartier de domicile Année scolaire 2009-2010



Proportion des élèves du maternel domiciliés dans le quartier et fréquentant une école de la Région bruxelloise, qui sont inscrits dans une école du quartier ou dans un quartier limitrophe

- 30% - 65%
- 65% - 72%
- 72% - 79%
- > 79%

Moins de 30 élèves domiciliés

- écoles francophones
- ★ écoles néerlandophones

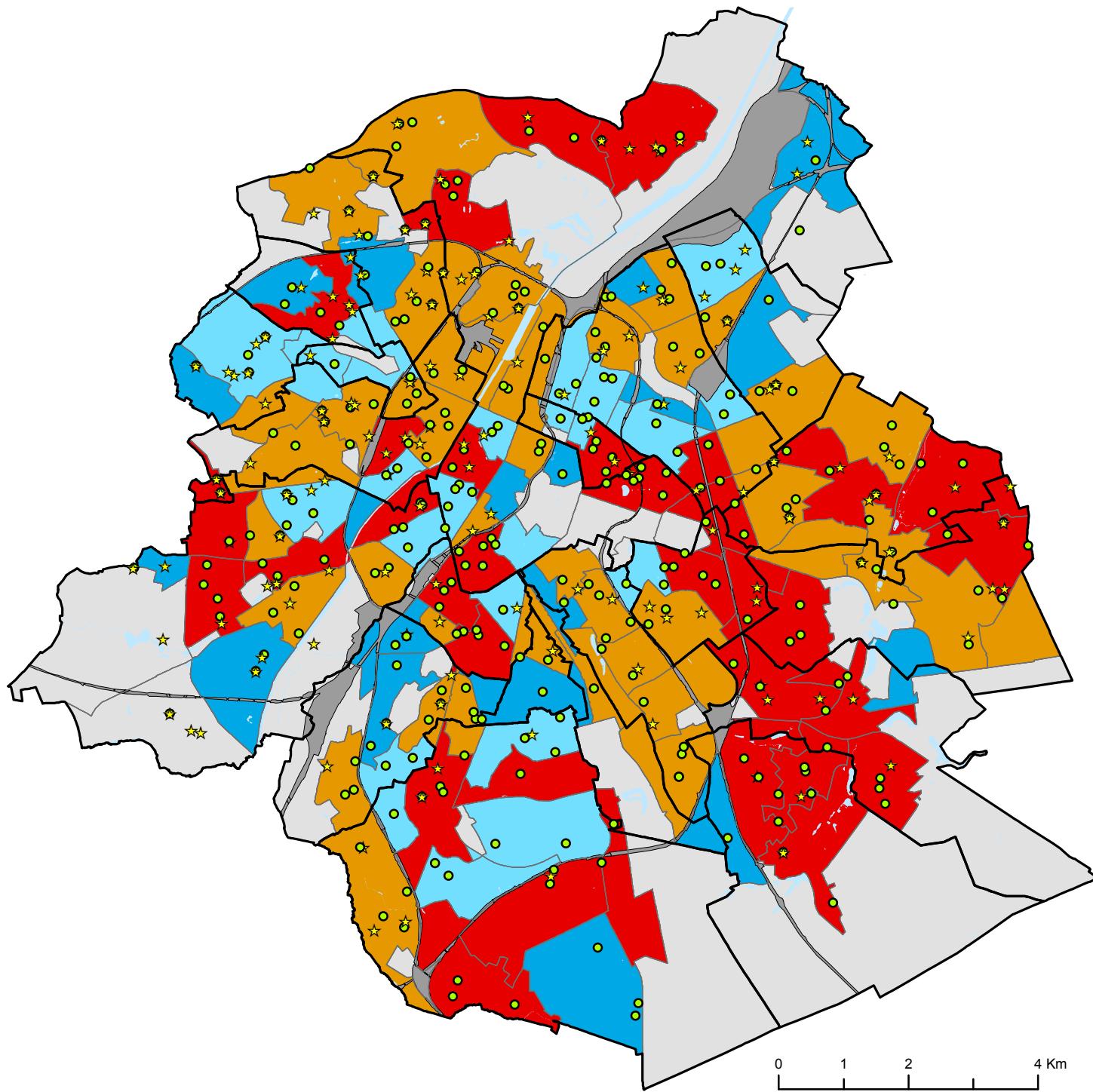
Fond de plan

- Limites communales
- Limites des quartiers
- Chemin de fer
- Eau

Source : ETNIC / Vlaams Ministerie van Onderwijs en Vorming

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

ENSEIGNEMENT MATERNEL FRANCOPHONE - CARTE MB2 Analyse par quartier de domicile Année scolaire 2009-2010



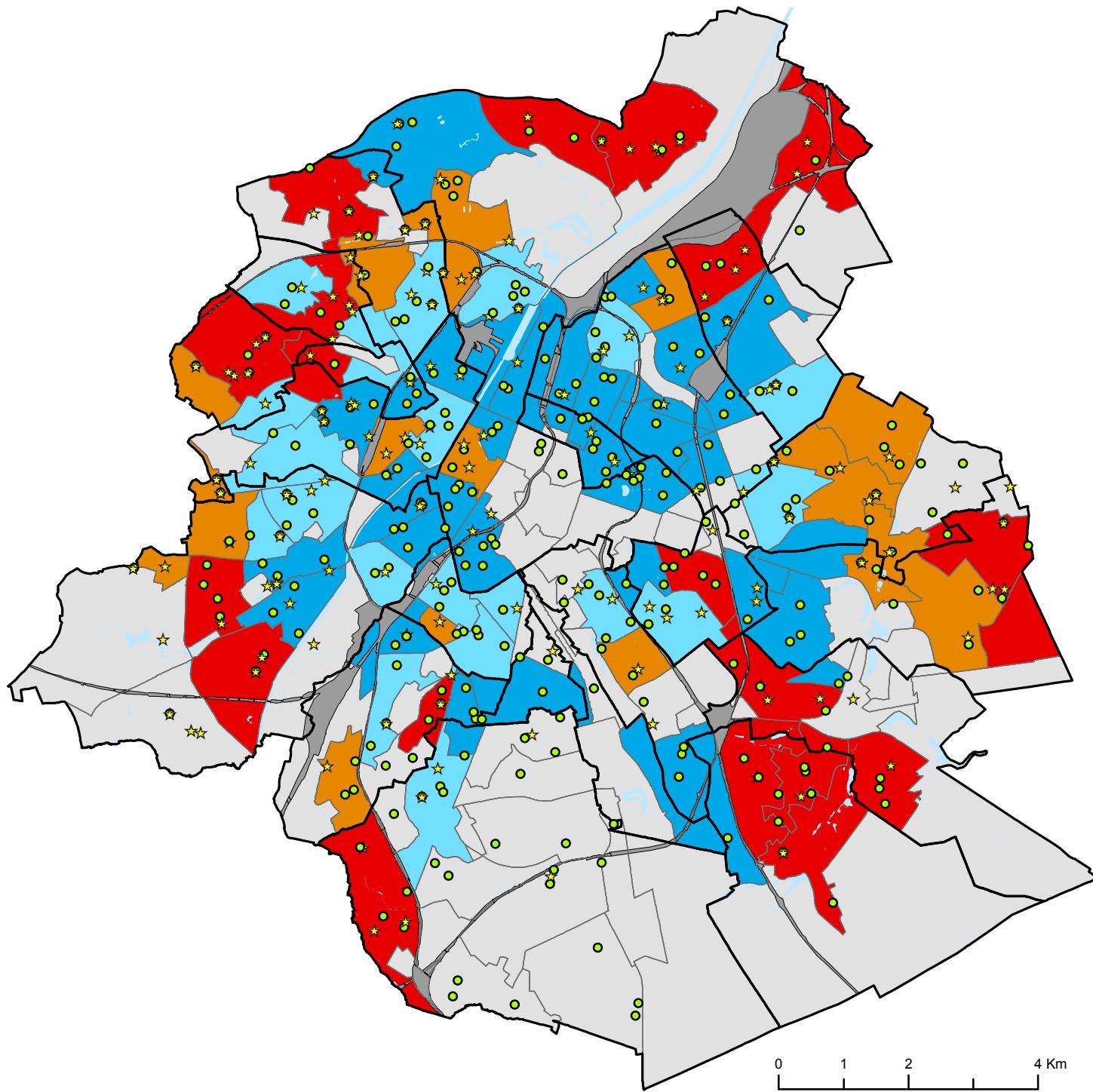
ADT
ATO.



la CIRB

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

ENSEIGNEMENT MATERNEL NEERLANDOPHONE - CARTE MB3 Analyse par quartier de domicile Année scolaire 2009-2010



Proportion des élèves du maternel néerlandophone domiciliés dans le quartier et fréquentant une école de la Région bruxelloise, qui sont inscrits dans une école du quartier ou dans un quartier limitrophe

- 37% - 65%
- 65% - 72%
- 72% - 79%
- > 79%

Moins de 30 élèves (mat. nl) domiciliés

- écoles francophones
- écoles néerlandophones

Fond de plan

- Limites communales
- Limites des quartiers
- Chemin de fer
- Eau

Source : ETNIC



ADT
ATO.

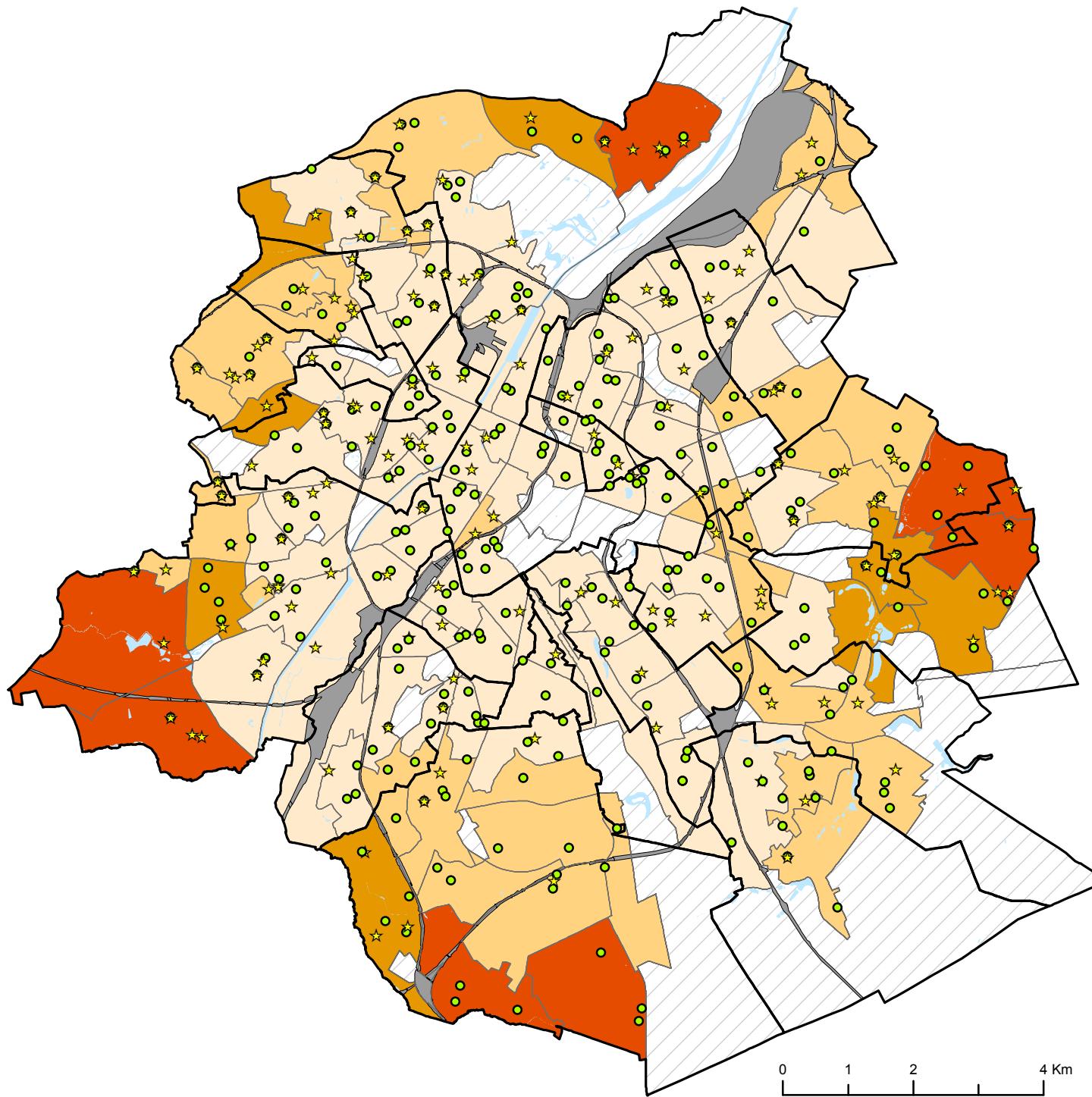


la CIRB

Réalisé avec Brussels Urbs© - Distribution & Copyright CIRB

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

ENSEIGNEMENT MATERNEL - CARTE MC1 Analyse par quartier de scolarisation Année scolaire 2009-2010



Proportion des élèves du maternel
domiciliés en dehors de la Région bruxelloise

- < 10%
- 10% - 20%
- 20% - 30%
- > 30%

Quartiers sans école

- écoles francophones
- ★ écoles néerlandophones

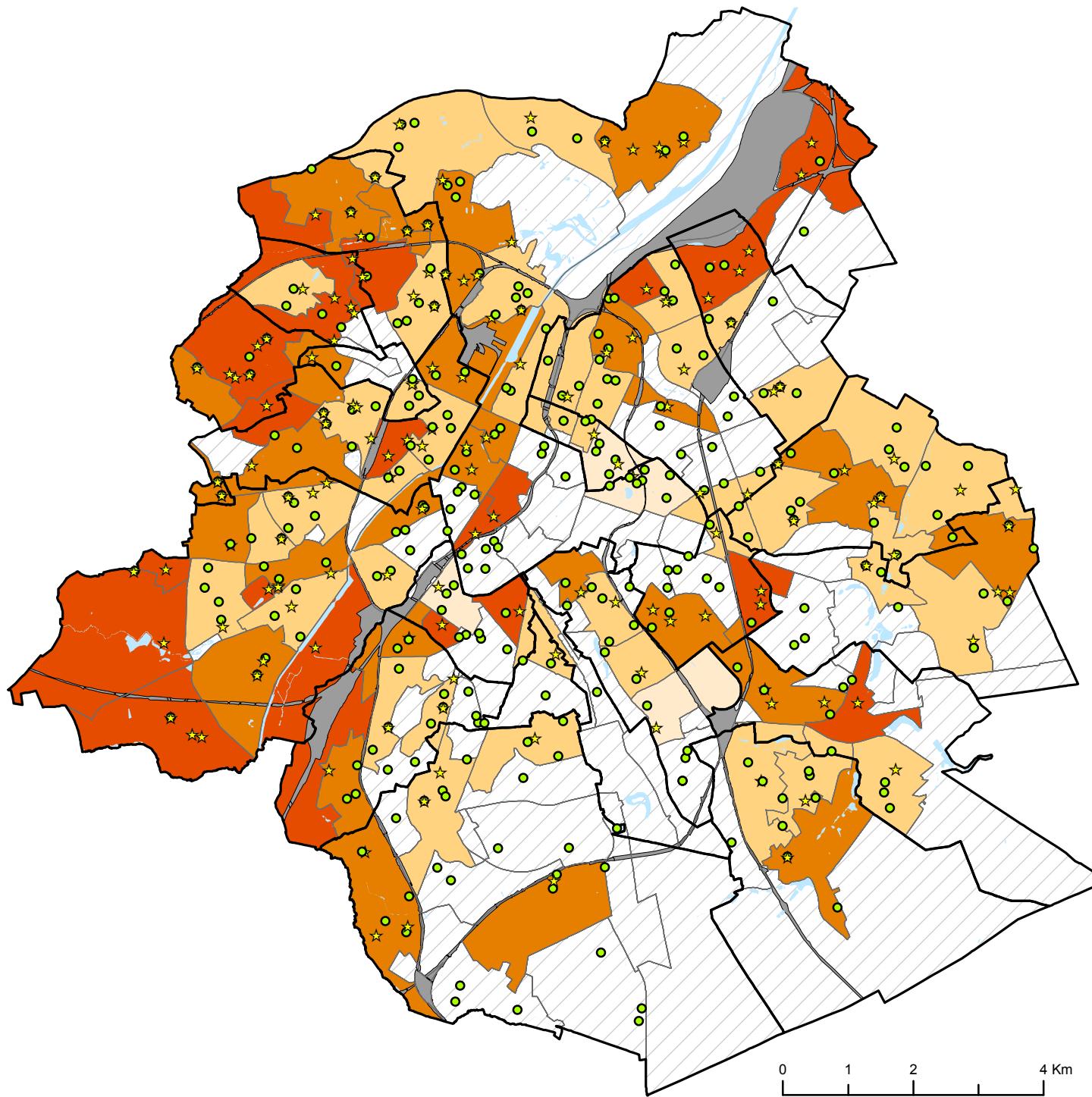
Fond de plan

- Limites communales
- Limites des quartiers
- Chemin de fer
- Eau

Source : ETNIC / Vlaams Ministerie van Onderwijs en Vorming

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

ENSEIGNEMENT MATERNEL - CARTE MC2 Analyse par quartier de scolarisation Année scolaire 2009-2010



Proportion des élèves scolarisés dans le quartier, qui sont inscrits dans une école maternelle néerlandophone

- < 10%
- 10% - 25%
- 25% - 40%
- > 40%

Quartiers sans école NL

● écoles francophones
★ écoles néerlandophones

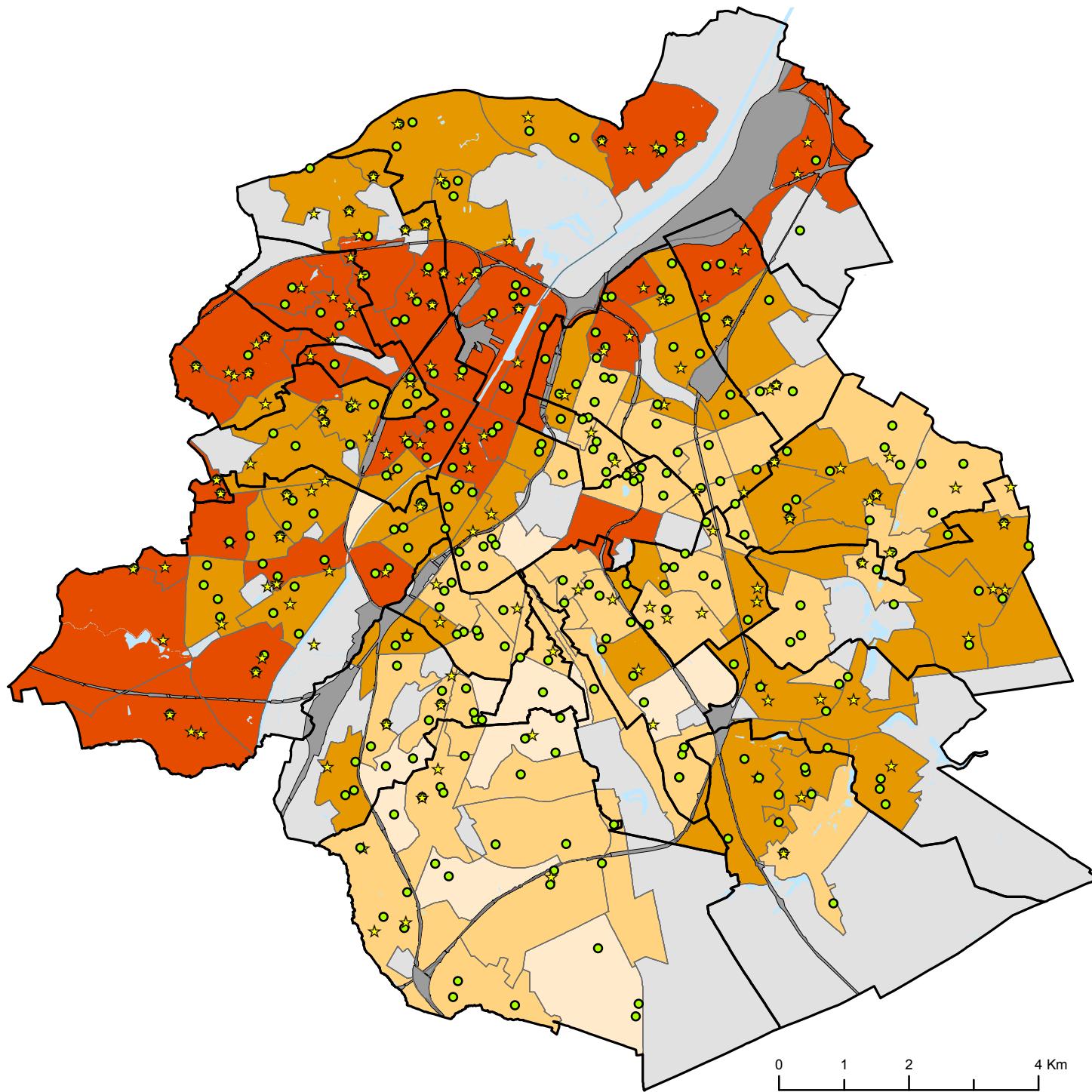
Fond de plan

- Limites communales
- Limites des quartiers
- Chemin de fer
- Eau

Source : ETNIC / Vlaams Ministerie van Onderwijs en Vorming

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

ENSEIGNEMENT MATERNEL - CARTE MC3 Analyse par quartier de domicile Année scolaire 2009-2010



Proportion des enfants domiciliés dans le quartier, qui sont inscrits dans l'enseignement maternel néerlandophone en Région bruxelloise

- < 10%
 - 10% - 17%
 - 17% - 25%
 - > 25%
- Moins de 30 élèves (mat.fr nl) domiciliés
- écoles francophones
 - ★ écoles néerlandophones

Fond de plan

- Limites communales
- Limites des quartiers
- Chemin de fer
- Eau

Source : ETNIC / Vlaams Ministerie van Onderwijs en Vorming